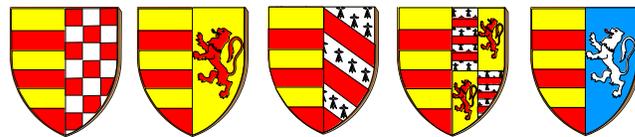
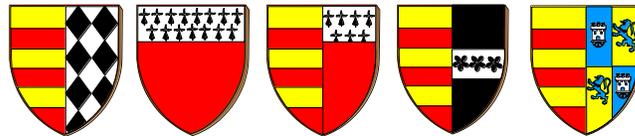
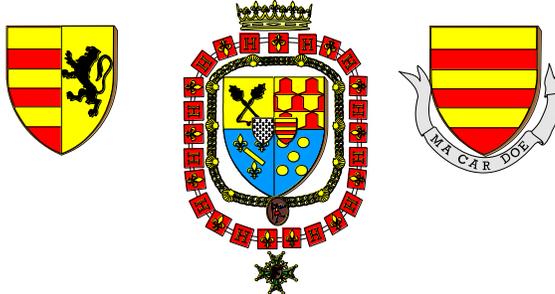
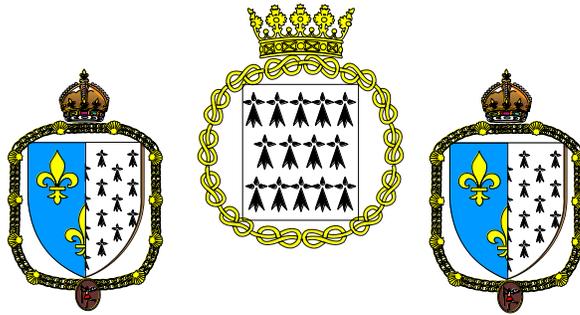


Saint-Renan

Patrimoine héraldique d'hier et d'aujourd'hui



Paul-François Broucke

Michel Mauguin

Saint-Renan : patrimoine héraldique d'hier et d'aujourd'hui

Préface de Jos Saliou



Musée du PONANT

Mirdi ar c'huzh heol

16 rue Saint Mathieu

29290 SAINT-RENAN

Tél : 02.29.02.86.92

Mèl : museeponant@orange.fr

Site : www.museeduponant.com

Préface

Fins connaisseurs du langage héraldique et des alliances nobiliaires, Paul-François Broucke et Michel Mauguin nous traduisent en écussons colorés les textes énigmatiques des héraldistes des siècles passés.

Nous découvrons grâce à eux, les églises et chapelles de Saint-Renan et leurs vitraux chatoyants. Quelle merveille de pouvoir ainsi contempler, exhumée du passé, la maîtresse-vitre de l'église Saint Ronan qui s'élevait en bas de la ville.

La visite où nous guident les auteurs n'est pas seulement virtuelle : ils ont élucidé l'origine d'un blason en kersanton aujourd'hui enchâssé dans le pignon de *Ti bihan*, centre multimédia de la médiathèque. Cette pierre armoriée provient de la chapelle Notre-Dame de Liesse, actuelle église paroissiale, et a été déposée lors de sa reconstruction en 1782.

Jos SALIOU

Remerciements

Ont apporté leur contribution à cet ouvrage
(textes, recherches, documentation, dessins)

Jos SALIOU
Marie-Thé SALIOU

Avertissement

Toute reproduction, même partielle, des dessins et illustrations contenus dans cet ouvrage est interdite sans le consentement de leurs auteurs. Tout emprunt de texte, en particulier si destiné à publication, devra être signalé dans les sources et la bibliographie.

paulfrancois.broucke@gmail.com
michel1.mauguin@orange.fr

Introduction

Saint-Renan, siège de l'une des anciennes sénéchaussées du Léon jusqu'en 1681, conserve de nombreux souvenirs de son riche passé historique : ses chapelles, ses manoirs, la belle maison à pans de bois de son centre ville en sont autant de rappels.

Mais ces « vieilles pierres » ne sont pas les seuls témoins dignes d'un regard attentif : les armoiries et les prééminences héraldiques d'église méritent elles aussi d'être analysées. Aujourd'hui presque toutes disparues, elles formaient autrefois, principalement au sein des monuments religieux, un long chapitre de l'histoire de la cité. Un chapitre haut en couleurs, où se lisaient les noms des plus anciens lignages locaux, où s'entrecroisaient leurs alliances et leurs ambitions, où était définie la hiérarchie sociale, féodale et nobiliaire des environs.

Mais que représentaient ces armoiries, qu'étaient ces prééminences héraldiques ?

En excusant l'aridité technique de cette définition, les prééminences héraldiques d'église sont constituées par l'ensemble des droits honorifiques détenus par des personnes physiques ou morales, les prééminenciers, au sein et au-dehors du monument. Cela comprend des droits de possession généralement coutumiers portant sur des emplacements précis de l'édifice et sur le mobilier qui l'occupe, incluant l'ensemble des marques personnelles héraldiques ou autres qui y sont apposées, sans condition d'époque ou de temps. Plus précisément, les prééminences héraldiques font partie des prééminences d'église dont elles forment de loin la plus grande part. Elles peuvent être définies comme l'ensemble des armoiries et des signes héraldiques apposés par les prééminenciers sur tous les supports meubles ou immeubles de l'édifice. En des termes simples, les prééminences sont en grande partie des armoiries, les armoiries sont toutes des prééminences¹.

Afin d'en découvrir la réalité concrète et plutôt que d'entrer dans une longue analyse, suivons Michel Pastoureau dans cette belle évocation : « Le visiteur entrant dans une église découvre des armoiries partout : sur les murs, sur les sols, sur les vitraux, sur les tentures, sur les objets du culte et les parements liturgiques ; armoiries médiévales, armoiries modernes, armoiries plus récentes. Certaines sont peintes sur un panneau, sur un tableau, sur une verrière ; d'autres, plus nombreuses, sont sculptées dans la pierre : dalles et tombeaux, monuments funéraires, reliefs de toutes espèces ; d'autres encore sont tissées, gravées, modelées. (...) Toute église constitue ainsi un véritable musée d'armoiries, entrées au fil des siècles dans la maison du Seigneur et ne l'ayant jamais quittée »².

¹ Certains éléments de l'introduction sont empruntés à : BROUCKE Paul-François, Les prééminences de la cathédrale de Quimper au XVe siècle, nouvelles perspectives, Mémoire de master 1 d'histoire de l'art médiéval sous la direction de M. Yves Gallet, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010, p. 5-11.

² PASTOUREAU Michel, L'art héraldique au Moyen Age, Seuil, Paris, 2009, p. 155-156.

Les églises étaient donc des musées d'armoiries, et on retrouvait encore d'autres écussons sur les monuments civils. Pourtant, un visiteur d'aujourd'hui se promenant à Saint-Renan, n'en rencontre guère que quelques-uns, dispersés, incomplets, mutilés. Où sont les autres, que s'est-il passé ? Le temps a fait son œuvre, tout simplement. La Révolution, en les assimilant à tort à des marques de noblesse, est partie en guerre contre les armoiries et en a détruit un grand nombre lors d'une courte mais violente « Terreur héraldique ». Sans minimiser ces destructions, il faut objectivement reconnaître que la Révolution a endossé plus de responsabilités qu'elle n'en a eues. Trop souvent passés sous silence, d'autres aléas de l'Histoire, comme les guerres de la Ligue ou plus récemment les deux guerres mondiales, mais surtout les accidents naturels, la vétusté et le drame des « restaurations », ont été et restent malheureusement les premières causes de mortalité des armoiries. Mais il ne faut pas s'accuser trop durement de négligence envers ces témoins du passé : durant l'Ancien Régime, nombre de pierres et d'objets armoriés ont été les victimes de rivalités entre prééminenciers.

Ces facteurs cumulés ont eu raison de la quasi totalité du riche patrimoine héraldique de Saint-Renan. Il nous est pourtant parvenu intact... sur le papier. Il peut en effet être ressuscité grâce à certains documents anciens, des procès-verbaux de prééminences composés pour l'essentiel au XVIII^e siècle, alors que commencent à disparaître les premiers bâtiments médiévaux de la ville. Les procès-verbaux ou « descentes » de prééminences dans les églises et chapelles étaient diligentés par des officiers de justice et des notaires accompagnés de notables locaux et d'au moins un érudit en héraldique. Ils dressaient un relevé systématique des armoiries existantes, en prévision de travaux importants à entreprendre, ou dans le cas d'une querelle de droits honorifiques entre des prééminenciers, afin de préserver les droits de ces derniers.

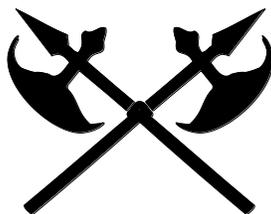
Aujourd'hui, pourquoi étudier ces armoiries et prééminences ? Parce que, outre leur beauté ornementale, elles sont une source de première importance pour l'histoire et l'histoire de l'art, auxquelles elles fournissent des services irremplaçables. Il n'est pas question de traiter ici en détail ce vaste sujet, mais seulement de mettre en lumière les apports les plus saillants de l'héraldique : les armoiries sont un incomparable outil de datation, dont l'étude croisée permet de proposer pour certaines œuvres des fourchettes de datation très réduites. Elles sont souvent plus sûres que les seules analyses stylistiques, imprécises car limitées par définition à l'état des connaissances disponibles au moment où elles sont posées.

L'héraldique est aussi un précieux indicateur de provenance, en déterminant possesseurs et donateurs successifs. L'intérêt est d'autant plus grand que les prééminences montrent des stratégies de représentation car elles ont un contenu signifiant identitaire et social fort. Un autre aspect important, trop souvent négligé, réside dans l'articulation du discours emblématique dans le monument, notamment dans les questions posées par son impact sur le programme iconographique.

Au terme de cette introduction, et avant de découvrir les vestiges armoriés de Saint-Renan, il faut rappeler que les armoiries sont un pan de notre histoire et une part de notre patrimoine. Chercher à mieux les connaître, c'est prendre conscience de leur valeur et assurer leur sauvegarde : à travers elles, c'est une part de mémoire qui doit être préservée et transmise aux générations futures.

PREMIÈRE PARTIE

Écussons et vestiges armoriés subsistants



Les armoiries de la ville de Saint-Renan

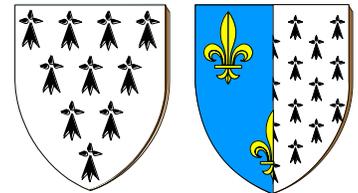


Un arrêté préfectoral du 30 mars 1981 reprenant une décision du conseil municipal du 2 septembre 1980, a officiellement fixé pour Saint-Renan des armes « *d'or au cheval gai de sable* ».

Cette description est malheureusement fautive. Le mot « gai » parfois employé pour qualifier le cheval dans sa position naturelle, c'est-à-dire sans bride ni harnachement et passant, ne peut être utilisé ici car l'animal est figuré « effrayé ». Cet adjectif signifie que le cheval est représenté cabré, au contraire de « passant » où il serait montré avec les deux pattes postérieures et une patte antérieure au sol, la deuxième patte antérieure levée. Il faut espérer que soit une bonne fois pour toutes jetée aux oubliettes l'orthographe « gay », selon une ancienne graphie des XVII^e-XVIII^e siècles qui a été, en dépit de tous les dictionnaires et syntaxes du blason, inexplicablement retenue jusqu'à aujourd'hui. Ce serait d'autant plus souhaitable que le sens de cet homonyme de « gai » a évolué et peut prêter à équivoque.

Ces armoiries, d'une conception simple et esthétique, sont en harmonie avec la sobriété des premiers temps de l'héraldique. Mais elles n'ont aucune réalité historique et sont le résultat d'une confusion qui tire son origine d'une mauvaise lecture de sceaux datant du Moyen-Âge.

Saint-Renan était alors le siège d'une sénéchaussée ducal. Pour ratifier les actes, les officiers qui la desservaient firent emploi de différents sceaux³ montrant, comme pour toutes les autres sénéchaussées ducal, le semé d'hermines des armes du duc, généralement simplifié à six ou dix mouchetures. La plus ancienne empreinte connue date de 1328, mais plusieurs matrices furent utilisées, avec de légères variantes, jusqu'à la fin du XV^e siècle. En 1491, après le mariage d'Anne de Bretagne avec les rois de France Charles VIII, puis Louis XII, le sceau évolua, montrant les armes mi-parties de France et de Bretagne, jusqu'à la suppression de la juridiction de Saint-Renan en 1681. Ces armes seront alors récupérées par la ville de Brest.



Selon Martine Fabre, historienne sigillographe qui a publié un recensement des sceaux médiévaux bretons, le premier sceau connu de la juridiction de Saint-Renan en 1328 montre un sanglier comme ornement extérieur à l'écu d'hermines des ducs de Bretagne. Plus tard, entre 1415 et 1505, les vingt empreintes issues de trois matrices différentes montrent toutes le sanglier, en timbre ou en support de l'écu.

³ Sur les sceaux de la sénéchaussée de Saint-Renan, voir : FABRE Martine, Héraldique médiévale bretonne. Images personnelles (vers 1350-1500). Armoriaux, sceaux, tombeaux, Presses Universitaires du Septentrion, 2 vol., Paris, 1993 ; FABRE Martine, « Représentations emblématiques des évêchés bretons au Moyen Âge », dans Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. CXXXII, Quimper, 2003.

Les sceaux de plusieurs sénéchaussées ducales en Bretagne sont chargés d'un animal distinctif, qui permettait de reconnaître les différentes juridictions. Le sanglier figuré sur les sceaux de la cour de Saint-Renan est aussi partagé par celle de Lesneven. Le contenu symbolique de cet animal n'est peut-être pas anodin : dans l'art sacré, le sanglier est associé à Pol Aurélien, le saint tutélaire de l'évêché de Léon.

Les sceaux de la juridiction de Saint-Renan attestant le sanglier comme ornement extérieur de l'écu dès 1328 jusqu'aux dernières années du Moyen Âge, pourquoi un cheval est-il aujourd'hui la seule et unique figure des armes de la ville ? Il n'apparaît pas dans l'*Armorial Général de 1696*, où la ville n'a pas d'armoiries recensées.



Le cheval n'a en fait aucune réalité historique. Son origine vient d'une confusion qui remonte à 1878 : dans un article sur l'héraldique des villes du Finistère, l'archiviste départemental René-François Le Men donne une mauvaise lecture d'un sceau de 1463, en confondant à tort le sanglier avec un cheval. En outre, il s'enferme dans la description ambiguë qu'il donne de l'empreinte, « *Saint-Renan, 1463 - Ecu de Bretagne plein. Au-dessus un cheval passant (sceau)* »⁴, qui l'amène à formuler une mauvaise interprétation, en redoublant - mal - sa propre identification et en prêtant à Saint-Renan des armes « *d'or au cheval passant de sable, au chef d'hermines* ». L'erreur de Le Men est facile à reconstituer : après avoir confondu le sanglier avec un cheval, et en dépit d'une première analyse correcte du sceau, il transforme l'animal, ornement extérieur de l'écu, en figure principale à l'intérieur de l'écu.

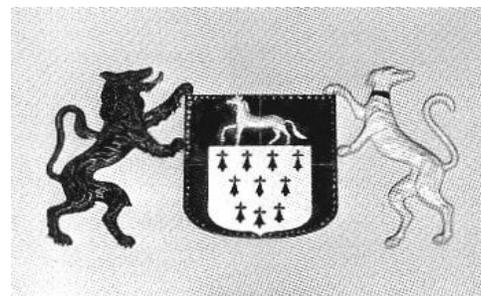


Ces armoiries ont été régulièrement reprises, avec plus ou moins de variantes. Elles ont notamment figuré en première page des numéros de l'ancien bulletin *La voix de saint Ronan*. Sur l'écu supporté par un lion et un lévrier à la tête contournée, la position du cheval a été modifiée, devenant *gai* au lieu de *passant*.



Sur proposition de M^{me} Le Bihan, conseillère municipale, ancienne présidente du musée d'histoire locale de Saint-Renan, et après avoir reçu un avis consultatif favorable émanant de la Commission Départementale d'Héraldique, l'arrêté préfectoral de 1981 a ensuite retenu ces armes, sans le chef d'hermines. Un bel écusson, mais dénué de toute historicité...

Au cours du XX^e siècle, d'autres armoiries ont été composées pour la ville de Saint-Renan : inspirées par les sceaux médiévaux de la sénéchaussée, elles reprennent les armes ducales en ramenant le semis d'hermines à dix mouchetures, « *d'argent à dix mouchetures d'hermines de sable* », et en ajoutant comme timbre un cheval passant au lieu d'un sanglier, reprenant là l'erreur de Le Men dont on a dû consulter l'article. Les sceaux n'ont d'ailleurs pas été correctement compris puisque l'écu d'hermines et le cheval sont plaqués sur un autre écu plus grand, de sinople.



Ces armes étaient notamment figurées sur un relief en céramique autrefois scellé au fronton de l'ancienne mairie. Oeuvre d'Émile Rocher, ce vestige a malheureusement été détruit.

⁴ LE MEN René-François, « Les armoiries des villes du Finistère », dans Bulletin de la Société archéologique du Finistère, t. VI, Quimper, 1878, p. 21.



Les armes apposées autrefois au fronton de la mairie, qui figuraient également sur les anciennes halles, ont inspiré plusieurs enseignes publicitaires, comme celle de l'ancien restaurateur Kermarec.

Enfin, après la réfection d'une ancienne maison de la ville où il tient commerce, la maison dite « du corps de garde », le caviste Henri Jacob a apposé une belle plaque armoriée chargée d'un écu qui concilie subtilement les anciennes armes de la ville avec les attributs de sa profession, un tonneau et une grappe de vigne. Il y a trois ou quatre siècles, en un temps où l'écrit était l'apanage d'une petite minorité, la plupart des enseignes ne devaient guère être différentes : à l'ère de la télévision et d'internet, il ne faut pas oublier que la publicité n'a pas d'âge et est de toutes les époques...

Cette variante a elle-même inspiré d'autres variantes. Cet écusson en bois peint « d'argent à dix mouchetures d'hermines de sable, au chef de sinople chargé d'un cheval passant contourné d'argent », apposé sur les murs de la ville lors des fêtes médiévales estivales, montre une sorte de synthèse de toutes les armoiries précédentes.



Enfin, ce dernier écusson, « tiercé en bande ; au 1 : d'azur à une fleur de lys d'or ; au 2 : d'or au cheval gai de sable ; au 3 : d'hermines plain », est utilisé lui aussi lors des fêtes médiévales. Il propose un véritable condensé symbolique de l'histoire de la ville, en associant la fleur de lys de France aux hermines de Bretagne, et rappelle que Saint-Renan était le siège d'une sénéchaussée ducale puis royale.

Quant au cheval semblant se courroucer tout au centre de l'écu, il n'a pas à rougir d'avoir usurpé, bien malgré lui, la place de son ami le sanglier.



Les armoiries des villes jumelées

Une stèle devant la mairie rappelle les jumelages de Saint-Renan, en portant sur des plaques les noms et armoiries des villes associées, Watchet et La Roche-Sur-Foron.

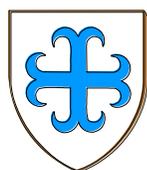
Au Royaume-Uni, au nord du comté de Somerset, Watchet est un petit port de quatre mille quatre cents habitants, niché dans l'estuaire de la rivière Washford. Ses armes « *de gueules au clipper cap-hornier de trois mâts au naturel voguant à dextre sur une mer de sinople chargée d'une bouée nautique du champ* », font allusion à sa longue tradition maritime. Par leur composition et leurs figures, elles ne sont pas sans rappeler celles de certaines villes côtières ou fluviales de Bretagne, qui en portent de semblables, comme Morlaix, Roscoff ou Lorient.

L'une des plus jolies communes du département de Haute-Savoie, La Roche-Sur-Foron, est une petite cité médiévale au riche patrimoine historique. La ville a su mettre en valeur ce bel héritage par un fleurissement magnifique et des restaurations appropriées. Cette cousine de Saint-Renan, dans un beau pays de montagnes, lui ressemble même un peu, avec ses commerces blottis dans son quartier ancien. Ses armes « *d'azur à cinq points équipolés d'argent* » figurent sur un écusson en ovale timbré d'une couronne civique et supporté par deux licornes saillantes aux queues passées entre les jambes, reposant sur une terrasse, l'écu brochant sur un cartouche rocaille à cuirs et à enroulements.



Les armoiries des principales familles locales

Le musée possède une collection d'écussons peints, représentant les armes de certaines des familles nobles locales qui ont comparu à Saint-Renan lors de la montre de 1557. Tenant les principaux manoirs et seigneuries des environs, certaines se sont distinguées durant l'Ancien Régime en occupant diverses fonctions militaires ou administratives.



De Kermorvan



De Kergroadez
Sr dudit lieu



Du Chastel



De Touronce
Sr dudit lieu



Mol



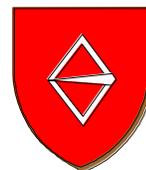
Du Halegoët
Sr dudit lieu
à Plouzané



De Parcevaux
Sr de Penancoët



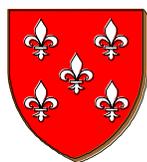
De Kergadiou
Sr de Trégarn



De Kersauzon



De Keroulas
Sr dudit lieu



De Keruzas
Sr du dit-lieu
à Plouzané



Du Garo
de Kerédec



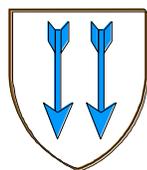
Faramus
du Curru



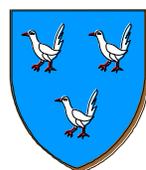
De Kernezne
Vicomte du Curru
et de Penanec'h



Jouan
Sr du Mesgouëz



Le Rodellec
du Porzic



De Poulpiquet
Sr du Halegoët



Gilart
de Keranflec'h



Kerguiziau
de Kervasdoué



De Kerléan
Sr du lieu-dit

Liste des nobles de Saint-Renan présents aux montres

La liste des nobles demeurant à Saint-Renan et représentés aux montres des XV^e et XVI^e siècles est donnée ci-dessous.

Les montres étaient des revues militaires permettant de contrôler l'état de préparation et l'équipement des participants. Leur plus grand intérêt est de fournir une « photographie » de la noblesse locale à une date donnée, et de précieuses indications sur ses revenus. On constate à ce sujet de grandes disparités entre les nobles de Saint-Renan : lors de la montre de 1481, Robert Jouhan a un revenu annuel de soixante-quinze livres, alors que Jehan Le Marheuc n'en touche que six, presque treize fois moins. D'une manière générale, on remarque que les familles les plus riches et les mieux possessionnées font souche plus durablement, comme les Jouhan ou les Kermellec.

Il faut enfin noter que ces noms ne sont pas forcément ceux des officiers de la sénéchaussée, mais plutôt des propriétaires des manoirs voisins, dans un rayon d'une ou deux lieues de la cité.

Réformation des fouages de 1426

Agace **Bohic**
Hervé **Kerasquer**
Yvon **Jouhan**
Amice **Du Boys**

Montre de 1481 tenue à Lesneven

Robert **Jouhan**, archer en brigandine à deux chevaux, a un revenu de 75 livres par an. Son équipement est jugé insuffisant car il est enjoint d'avoir les bras couverts.

Jehan **Fougay**, archer en brigandine, a un revenu de 7 livres par an.

Guillaume **Kermelleuc** (ou Kermellec), archer en brigandine, a un revenu de 30 livres par an.

Jehan **Le Marheuc** (ou Le Marec *alias* Mar'hec), vougier en brigandine, a un revenu de 6 livres par an.

Guillaume **Focart**, archer en brigandine, a un revenu de 100 sols par an.

Yvon **Veillargent**, informé malade par Guillaume son fils, archer en brigandine.

Montre de 1534 tenue à Lesneven

Gabriel **Jouhan** de Pennearch (mineur).

Charles **Jouhan** (neveu du précédent).

Jean **Kerscau**, sieur de Penanhoat.

Robert **de Kermellec**.

Robert **de Saint Do**.

Montre de 1557 tenue à Saint-Renan

Le sieur de Penanhnech (Gabriel **Jouhan**, sieur de Pennanec'h).

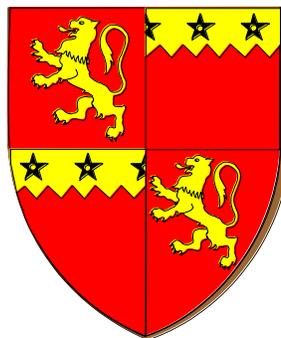
François **de Kermellec**.

Guillaume **de Saint-Do**.

L'héritier Martin **Le Briz**.

L'héritier de Bertranne Trehastel.

Un écusson provenant de l'ancienne chapelle Notre-Dame de Liesse



Face à la médiathèque, au pignon de l'étage du centre multimédia *Ti bihan*, cette pierre armoriée en kersanton, scellée au-dessus d'une fenêtre à meneaux, est l'un des derniers vestiges de l'ancienne chapelle Notre-Dame de Liesse, avant sa reconstruction en 1782. Dans un procès-verbal de prééminences dressé quelques années plus tôt en 1768 (voir p. 39 et suivantes), elle est décrite avec une précision qui ne laisse aucune place au doute :

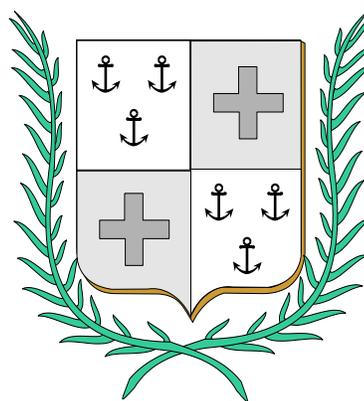
« À la clé de l'arcade de l'enfeu pris dans le vif même du mur avant d'arriver à la petite porte, un écusson en pierre écartelé, aux premier et au quatre : d'un lion, aux deux et trois : d'un chef denché chargé de deux molettes, et deux demye ».

Sous l'écu, la forme particulière de la pierre, taillée en pointe d'accolade d'une d'arcade, suffit à authentifier la provenance de ce vestige, qu'un autre élément vient encore renforcer. Aux quartiers deux et trois de l'écartelé, le chef denché, au lieu d'être normalement chargé de trois molettes pleines, montre deux molettes entières et une demi molette, comme si celle-ci était coupée par le trait de partition vertical. Cette particularité inhabituelle, résultant peut-être d'une mauvaise compréhension de l'armoirie par le sculpteur, permet à coup sûr de reconnaître la clé de l'enfeu, qui se trouvait pris dans le mur méridional de la chapelle dédiée à saint Pierre, au bas-côté sud du chevet.

L'enfeu et sa tombe appartenaient aux Touronce, seigneurs de Kervéatoux, dont les armes *« de gueules au chef endenché d'or chargé de trois étoiles ou molettes de sable »* sont aux quartiers deux et trois. Le lion des quartiers un et quatre est celui des Le Vayer, qui blasonnent *« de gueules au lion d'or »*, et indique l'alliance entre Alain Touronce et son épouse issue de cette famille, ainsi qu'elle est signalée dans un acte de 1544, *« damoiselle Jehanne Le Veyer, femme de Maistre Allain Touronce, seigneur et dame du Les »*. Dans cette partie de la chapelle, les Touronce possédaient encore une verrière, et leurs armes pleines sur le culot d'une statue et à la clé d'un deuxième enfeu.

Ces armes furent encore utilisées un siècle et demi plus tard, enregistrées dans l'*Armorial général de 1696* par Bernard Touronce de Kervéatoux, écuyer, seigneur dudit lieu, avec une légère modification cependant, puisque les quartiers de Touronce sont à la place d'honneur, aux quartiers un et quatre. Au château de Kervéatoux, elles subsistent sur une pierre armoriée, en alliance dans un mi-parti avec les armes des Kersaint-Gilly, *« de sable à six trèfle d'argent »*, symbolisant l'alliance de Jean de Kervéatoux et de Marie de Kersaint-Gilly en 1587.

Au fronton de la chapelle « des voleurs », à Langongar



La chapelle ruinée de Langongar, dite « des Voleurs », dépendait autrefois de la commune de Plouzané, avant d'être rattachée à Saint-Renan en 1970. René Couffon prétend dans son *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et Léon*, que ce petit édifice de plan rectangulaire aurait été édifié avec les matériaux d'une chapelle antérieure datant du XVI^e siècle. D'après les recherches de Jeanne Le Bihan, il s'agirait en réalité d'un pavillon de chasse érigé vers les années 1870, enrichi de quelques pierres provenant de l'ancienne chapelle du manoir de Langongar. La façade est constituée d'éléments de réemploi, assemblés non sans confusion : en guise de baie à l'étage, une autre forme de porte est insérée au-dessus de l'archivolte du portail.

Plus haut, juste sous l'angle du pignon, est scellée une pierre rectangulaire en granit armoriée d'un écusson « écartelé, aux 1 et 4 : trois ancras ; aux 2 et 3 : une croix alésée », posé entre deux palmes. Si les armes des quartiers un et quatre appartiennent probablement aux Mol, qui blasonnent « d'argent à trois ancras de sable », les deux et trois ne peuvent pas montrer celles des Du Dresnay comme l'affirme René Couffon. Ceux-ci portent en effet « d'argent à une croix ancrée de sable accompagnée de trois ou quatre coquilles de gueules », alors que la croix de l'écusson n'est accompagnée d'aucune figure, et est figurée pleine et alésée de surcroît.

Par son style, cet écusson date de la deuxième moitié du XVII^e ou du XVIII^e siècle. Il appartenait probablement à un seigneur du proche manoir de Langolian qui, selon Louis Le Guennec, était détenu en 1752 par Joseph-Gabriel Mol, chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel de dragons.

Les bannières de procession armoriées conservées au musée

Le musée conserve deux magnifiques bannières religieuses de procession datant du début du XX^e siècle dont l'une, dédiée au Sacré-Cœur de Jésus, est armoriée de trois écussons.

Entouré de rinceaux feuillagés, le premier, au-dessus du Christ, montre le *semis d'hermines* de la Bretagne, timbré d'une couronne ducale.

Le second, dans le coin inférieur gauche, appartient à M^{gr} Adolphe-Yves-Marie Duparc, né à Lorient le 5 février 1857, évêque de Quimper et de Léon du 11 février 1908 au 8 mai 1946. L'écu, brochant sur une croix patriarcale tréflée, est surmonté d'un chapeau épiscopal à houppes et à douze glands, et est accompagné en pointe d'un listel portant la devise du prélat, *Meulet ra vezo Jezuz krist* (Que soit loué Jésus-Christ). Les émaux de ses armes, « *parti, au 1 : d'azur à l'agneau d'argent ; au 2 : d'or au lion de sable tenant une crosse de gueules ; au chef d'hermines* », ne sont pas exactement représentés comme il faudrait, ainsi qu'il est fréquent sur les bannières.

Dans le coin inférieur droit, les armes « *d'azur à l'hameçon encordé de sable surmonté d'une étoile à six rais d'or, plongeant dans une mer à trois ondes d'argent, au chef de même chargé d'un lion passant de saint Marc d'or* » appartiennent au pape Pie X, souverain pontife de 1903 à 1914. Elles sont inscrites dans un écu en ovale brochant sur deux clés passées en sautoir et timbré d'une tiare à trois couronnes, qui sont les insignes de la papauté.

Le croisement des dates d'épiscopat de M^{gr} Duparc et de règne de Pie X permettent de déterminer l'époque de la fabrication de la bannière, entre 1908 et 1914.



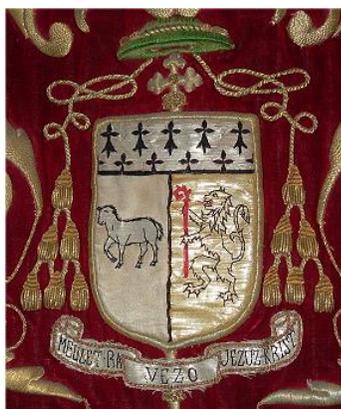
Les armes de Mgr Duparc



Les armes de Bretagne



Les armes du pape Pie X



La deuxième bannière est dédiée à saint Ronan, patron tutélaire de la ville et de l'église paroissiale. Son iconographie est distribuée comme sur la précédente : sur une étoffe rouge pourpre identique, au centre de la composition, saint Ronan, tenant une palme et bénissant, est entouré de rinceaux feuillagés et de lys mariaux, et surmonté des trois mêmes écussons. Au milieu, les armes de Bretagne sont encadrées par celles de M^{gr} Duparc à gauche et celles du pape Pie X à droite.

Les armoiries diffèrent cependant de leur représentation théorique, telles qu'elles sont notamment figurées sur la bannière du Sacré-Cœur, et montrent plusieurs irrégularités.

Tout d'abord, surmontant l'écu de l'évêque, qui est ici timbré d'une mitre et d'une crosse, le chapeau épiscopal de sinople compte deux rangées supplémentaires de quatre glands, portant le total à vingt au lieu de douze. C'est un chapeau d'archevêque, employé à tort.

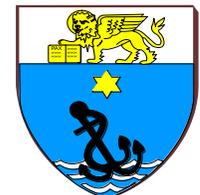
Mais surtout, les figures et les émaux des armoiries ne sont pas respectés : le deuxième quartier du parti, qui devrait normalement être chargé d'un lion tenant une crosse, symbolisant l'évêché de Léon, est de gueules plain. Serait-ce un hommage posthume rendu au dernier évêque de Léon avant la Révolution, M^{gr} Jean-François de La Marche, mort en exil à Londres en 1806, qui blasonnait « *de gueules au chef d'argent* » ? Fervent royaliste, il n'avait jamais accepté de résilier son siège et avait continué avec obstination, jusqu'à ses derniers jours, de soutenir en Angleterre les prêtres de son diocèse, réfractaires à la Constitution Civile du Clergé.



Sur l'écusson de la bannière aux armes de M^{gr} Duparc, le champ de gueules plain du deuxième quartier serait-il alors un rappel symbolique du prélat disparu un siècle plus tôt ? C'est possible, mais cette hypothèse doit rester au rang des conjectures. Il pourrait tout aussi bien s'agir d'une représentation incorrecte des armes de l'évêque, due à l'ignorance des exécutants en matière d'héraldique. La mauvaise position des hermines brodées sur le chef, retournées à l'envers, ou les erreurs de représentation des armes du pape, notamment des émaux, semblent l'attester.



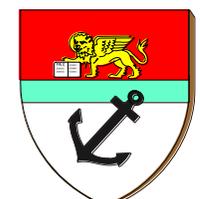
Armes de M^{gr} Duparc



Armes du pape Pie X

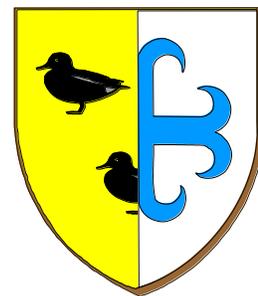
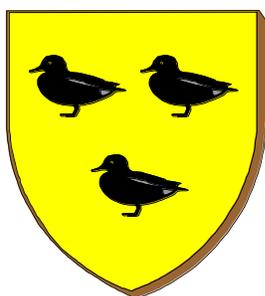


Armes de M^{gr} Duparc sur la bannière



Armes du pape Pie X sur la bannière

Les écussons de la croix de Pont Corff, dite de Kerédec



Au lieu-dit Pontcorff ou Pont-Corff se dresse cette croix haute de deux mètres cinquante. Composée d'un socle cubique chanfreiné surmonté d'une croix octogonale, plusieurs raccords de ciment rappellent qu'en 1975, elle a été brisée lors de travaux de voirie puis remontée, ainsi que l'indique l'*Atlas des croix et calvaires du Finistère* d'Yves-Pascal Castel⁵.

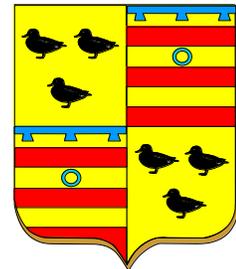
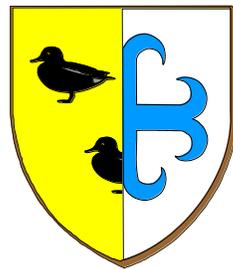
Le nœud du fût, qui semble rapporté en réemploi, est armorié de deux écussons. Le premier montre les armoiries pleines des Le Garo (ou Du Garo), seigneurs du manoir voisin de Kerédec, qui portent « *d'or à trois merlettes ou sarcelles de sable* ». Au revers, leurs armes sont mi-parties de celles des Kermorvan, « *d'argent à la croix ancrée d'azur* », rappelant l'alliance de Sébastien Le Garo et sa seconde épouse Marguerite de Kermorvan, ou d'Hervé Le Garo et Amice de Kermorvan. Sébastien Le Garo était avocat à la cour de Saint-Renan de 1520 à 1526, notaire vers 1531, puis sénéchal de la seigneurie du Chastel jusqu'à sa mort en 1534 ou 1535⁶. Marguerite de Kermorvan, décédée après 1542, serait fille de François, seigneur de Kermorvan, et de Catherine Foucault. Hervé Le Garo, né d'une première union de Sébastien avec Azelice Labbé, a eu un ou deux fils de son épouse Amice de Kermorvan, dont Hervé, continuateur de la filiation. Les armes mi-parties des Le Garo et des Kermorvan se retrouvent également à la porte du manoir voisin de Kerédec.

⁵ CASTEL Yves-Pascal (abbé), *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Société archéologique du Finistère, Quimper, 1980, p. 330-331.

⁶ LULZAC Yves, *Chroniques oubliées des manoirs bretons*, t. II, Nantes, 1996, p. 55-66. La plupart des données biographiques à propos des lignages nobles données dans cette étude sont extraites des savants ouvrages de M. Yves Lulzac sur les manoirs des anciennes sénéchaussées de Brest et Saint-Renan (voir bibliographie).

Le manoir de Kerédec

Kerédec fut possédé par les Keraldanet en 1447, puis par les Du Garo vers la fin du XV^e siècle. Cette lignée jouit pendant plus d'un siècle d'une belle prospérité, plusieurs de ses membres possédant des charges d'officier, d'avocat, de notaire et de sénéchal. En 1627, Marguerite Du Garo, fille unique et héritière de Jehan Du Garo et de Claudine Le Ny de Coatélez, par son mariage avec Jean-Baptiste D'Andigné, transmet Kerédec aux Andigné, originaires d'Iffendic près de Rennes. Délaissé, le manoir fut alors loué en fermage à des métayers, ce qui signifia la fin de l'âge d'or de Kerédec.



L'élément le plus remarquable du manoir subsistant aujourd'hui est son élégant encadrement de porte en kersanton : les voussures intérieures sont portées par de petites colonnettes à pénétration et l'archivolte, surmontée d'un fleuron coiffé d'une tête barbue, repose sur deux colonnettes torsées prolongées de pinacles. L'écoinçon à la base du fleuron porte les armes mi-parties de Sébastien Le Garo et Marguerite de Kermorvan, ou d'Hervé Le Garo et d'Amice de Kermorvan (voir page précédente). Le millésime « année 1550 » gravé au-dessus de la porte fait préférer ces derniers, mais il s'agit d'un ajout moderne, ce qui ne permet pas de trancher de façon certaine.

Deux pierres armoriées de réemploi en kersanton sont scellées au pignon d'une dépendance voisine. La première montre les armes précédentes surmontées d'un curieux personnage au visage mi-parti, peut-être en allégorie des donateurs. Sur la deuxième, deux lions tiennent un écu écartelé des armes d'Hervé Le Garo, fils d'Hervé Le Garo et Amice de Kermorvan, époux entre 1542 et 1560 de Louise ou Catherine de Kerlec'h, « fascé d'or et de gueules de six pièces, la troisième fasce chargée d'un anneau, au lambel d'azur brochant ». Fille de Robert de Kerlec'h et Marguerite de Guernisac, elle était veuve en premières noces de François Bohic, sieur de Kerléan.

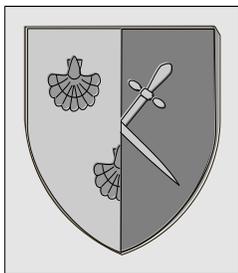
Des vestiges armoriés oubliés...

Aujourd'hui, de rares vestiges héraldiques subsistent sur le territoire de Saint-Renan. Pourtant, quelques autres étaient sortis intacts des décombres de l'église paroissiale ou de la chapelle Notre-Dame de Liesse, et des aléas de la Révolution. Les témoignages des érudits locaux attestent que des écussons de pierre existaient encore, épars dans la ville, jusque peu après la seconde guerre mondiale. Ils ont disparu depuis, réemployés dans des constructions récentes ou victimes de leur valeur ornementale et du goût pour les « vieilles pierres ». Peut-être un jour seront-ils à nouveau localisés, pour le grand intérêt du patrimoine de la commune.



Dans le jardin d'un particulier de Saint-Renan, l'érudit et archiviste Louis Le Guennec relevait autrefois l'existence de fragments d'architecture provenant de l'ancienne église, parmi lesquels il signalait « entre autres un beau saint Fiacre, un saint Pol Aurélien décapité, une vasque ancienne et un écusson de kersanton timbré d'un heaume à visière baissée qui offre les armes des Jouan, *un lion accompagné de trois annelets*, accompagnées de la devise "*En bon espoir*" en caractères gothiques »⁷. Un cliché ancien restitue le souvenir de cet écusson depuis disparu : datant par son style de la deuxième moitié du XV^e ou du tout début du XVI^e siècle, il ressemble beaucoup à deux autres pierres armoriées aux armes des Jouan scellées en réemploi sur les façades du château de Kervéatoux⁸. Le heaume porte le cimier apparemment héréditaire de cette famille, un tortil surmonté d'un pin ou d'un rameau de pin. Derrière son ample lambrequin plissé, la devise est inscrite sur un listel.

Une autre pierre armoriée n'est connue que de cette seule photo (ci-contre à droite), prise en même temps que la précédente. Sa provenance et sa nature sont inconnues, tout comme les armes qu'elle arbore, « *sept annelets ou besants et un franc-quartier chargé d'un lion* ». Cet écu symbolise probablement une alliance entre deux lignages : le lion pourrait appartenir aux Faramus, Jouan ou Halegoet, attestées à Saint-Renan, mais les besants ou annelets ne sont pas identifiés. En Léon, ils pourraient se rapporter aux armes des Brésal ou Le Dourguy, mais ces familles semblent n'avoir entretenu aucun rapport avec les lignages précités. Le mystère reste donc entier.



Enfin, une dernière pierre armoriée portait un écu « *mi-parti de trois coquilles et de deux épées posées en sautoir, pointes en bas* », indiquant l'alliance en 1629 de Charles de Kernezne, seigneur du Curru, et de Robine de Marbeuf. Ces armes se voyaient en 1761 dans la maîtresse-vitre et sur un banc dans l'église paroissiale (voir p. 31-33).

Il ne nous reste aujourd'hui que le souvenir de ces trois écussons disparus, plus une petite poignée de survivants, bien peu de choses au total. Mais heureusement, d'anciens actes d'archives conservent la mémoire héraldique de Saint-Renan, la mémoire d'un patrimoine éclatant...

⁷ LE GUENNEC Louis, Le Finistère monumental. Brest et sa région, t. II, Les amis de Louis Le Guennec, Quimper, 1981, p. 133.

⁸ DUJARDIN Louis, Histoire de Kervéatoux, rééd. Musée d'histoire de Saint-Renan, Saint-Renan, 2008, p. 8.



DEUXIÈME PARTIE

Armoiries et prééminences dans les églises disparues de Saint-Renan

1) L'ancienne église paroissiale Saint-Ronan



Les procès-verbaux de prééminences

La plupart des armoiries existant dans les églises furent détruites, parfois de façon brutale et violente, durant la Révolution ou les guerres de la Ligue, parfois par accident, lors d'incendies notamment, et surtout par disparition naturelle à l'occasion de travaux de restauration, de reconstruction, ou plus simplement par vétusté.

Cette perte de la plus grande part du patrimoine héraldique est d'autant plus regrettable que les armoiries constituaient autrefois un élément souvent essentiel du décor, à l'intérieur et à l'extérieur des monuments. Appliquées à d'innombrables supports de l'architecture ou du mobilier (pignons, voûtes, sablières, piliers, bénitiers, vitraux, tombes, statues, etc.), elles possèdent un important contenu signifiant qui renseigne sur la hiérarchie sociale et féodale au sein de la paroisse. La succession des écus dans les verrières, aux voûtes ou en façade, et l'emplacement des tombes armoriées dans l'espace liturgique, permettent en outre de déduire le rang et le rôle des différents prééminenciers.

Pour ces raisons, les prééminences héraldiques étaient des droits honorifiques hautement recherchés. Leur possession jalouse donnant fréquemment lieu à d'âpres compétitions et à de violentes querelles, certains prééminenciers soucieux de prémunir leurs intérêts et le clergé, toujours inquiet de cette pomme de discorde, veillaient à reconnaître régulièrement l'état des prééminences en les faisant enregistrer par voie de justice. Cette procédure, appelée « descente d'église », était effectuée avant toute modification importante du bâti (agrandissement, destruction, reconstruction) afin de garantir les droits existants et de prévenir toute contestation. Réalisée en compagnie des autorités de la paroisse - le recteur, le conseil de fabrique, les marguilliers - ainsi que des prééminenciers désireux d'y participer, ces derniers généralement représentés par leurs procureurs, elle donnait lieu à la rédaction d'un « procès-verbal de prééminences » par un notaire au fait des questions héraldiques. Ce document, en dressant un état des lieux exhaustif des écussons dans l'édifice, avait valeur juridique et pouvait être ensuite utilisé comme référence en cas de conflit. Mais lors de l'expertise, il n'était pas rare que des prééminences soient prétendues par plusieurs parties, ce qui ne manquait pas d'engendrer de vives protestations et donc, de nouvelles descentes et de nouveaux procès-verbaux...

Nombre de ces actes de descente nous sont parvenus, conservés dans les dépôts d'archives publics et privés. Ils sont encore largement sous-exploités, malgré les nombreux apports de l'étude des prééminences. Grâce au jeu des alliances sur les écus, les prééminences sont d'un grand intérêt pour l'héraldique et la généalogie nobiliaire, mais leur contribution la plus déterminante va au service de l'histoire de l'art, de l'architecture et du vitrail. Dans ces domaines, les procès-verbaux de descente d'église, en décrivant avec une précision souvent remarquable les éléments armoriés, sont des documents d'une importance capitale. Ils permettent de reconstituer le souvenir de verrières, bancs et tombeaux disparus, voire de recréer en plan des édifices entiers, à propos desquels aucune autre information n'est disponible. Certains écussons, notamment ceux qui montrent des armes en alliance, sont en outre des marqueurs chronologiques irremplaçables fournissant des dates fiables et précises. Les fourchettes de datation obtenues contribuent à préciser les différentes campagnes de construction de l'église, ainsi éventuellement que la chronologie du voûtement et du vitrage. Dans les cas les mieux documentés, il est même parfois possible de suspecter certaines réfections anciennes et d'en déduire en filigrane des étapes de construction antérieures, rigoureusement effacées depuis des siècles. Les prééminences fournissent enfin d'utiles renseignements sur l'occupation de l'espace liturgique.

À travers les armoiries qui y subsistent, et les prééminences disparues évoquées dans les procès-verbaux, un pan entier de notre patrimoine religieux, de la modeste chapelle à la fière cathédrale, peut être ressuscité. C'est l'exemple, longuement détaillé dans les pages suivantes, de l'ancienne église paroissiale de Saint-Renan, depuis longtemps détruite, mais à laquelle le souvenir des anciens écussons s'apprête aujourd'hui à rendre vie.

L'ancienne église paroissiale Saint-Ronan et le procès-verbal de prééminences de 1761

L'église paroissiale Saint-Ronan, dont le cadastre de 1840 situe l'emplacement au bas de la rue de Saint-Renan, n'existe plus aujourd'hui. Endommagée par un incendie en 1760, elle est restaurée l'année suivante et le culte y est célébré jusqu'au début de la Révolution, comme l'atteste un inventaire du mobilier de 1790. Sous l'Empire, la situation se dégrade lorsque l'église est convertie en hospice : un plan de 1808 apprend qu'à cette date, elle est en mauvais état. En 1812, malgré le bon état des boiseries, l'église est vétuste et menace ruine. En drainant l'essentiel des ressources disponibles, la reconstruction de la chapelle Notre-Dame de Liesse, gravement endommagée par la foudre en 1768, est sans doute cause de l'abandon de l'église paroissiale qui est finalement détruite, le porche seul demeurant jusque 1860 avant d'être démonté. Unique élément subsistant aujourd'hui, réemployé dans l'église Notre-Dame de Liesse, l'antependium du maître-autel, décoré d'un cortège d'apôtres, et datant du XVIe ou du XVIIe siècle. Dans le porche nord, un bénitier ou une cuve baptismale en granit rose, datable du XIIIe ou du XIVe siècle, pourrait également provenir de l'ancienne église Saint-Ronan.

Quelques mois après l'incendie, alors qu'un projet de restauration et d'agrandissement est en vue, il est décidé de procéder à l'inventaire des prééminences et sépultures contenues dans l'église. A la demande du corps politique et de la fabrique, une requête est présentée à cet effet aux juges royaux de Brest par le marguillier en charge. Le 21 juillet 1761, une commission est dépêchée sur place, réunissant le recteur, le marguillier, le sénéchal et plusieurs notables de la ville, ainsi que l'abbé Jacques Béchennec, prêtre brestois réputé pour ses compétences en matière de prééminences. Un procès-verbal détaillé de la descente fut alors rédigé, qui est parvenu jusqu'à nous et est aujourd'hui conservé aux Archives départementales du Finistère, à la cote B 1849.

Ce document a été transcrit par Louis Dujardin, ancien érudit de Saint-Renan, qui lui a consacré au cours des années 1930 dans le quotidien « Le courrier du Finistère » une série d'articles, malheureusement devenus inaccessibles et confidentiels. L'auteur y saisit tout l'intérêt de sa matière, mais contraint par les limites éditoriales imposées par le journal, il ne peut guère s'étendre à l'analyse et n'ajoute à sa transcription que quelques commentaires d'ordre général. L'interprétation du procès verbal permet pourtant d'aller beaucoup plus loin et il faut maintenant revoir entièrement l'état des connaissances à propos de l'église disparue.

Tout d'abord, il apparaît clairement qu'une année après l'incendie de 1760, l'ampleur du sinistre est limitée, les dommages peu importants et l'état de l'édifice relativement satisfaisant : le bâti semble intact, toutes les tombes, les bancs et la majeure partie des vitraux sont encore en place, ainsi que plusieurs peintures. Le culte y est toujours pratiqué et l'église n'a donc pas été entièrement ravagée comme cela a été souvent écrit par la suite. Dans ce contexte, « en démolissant la muraille costière et le pignon au nord (...) », le projet de reconstruction de l'église apparaît plus cohérent : la fabrique souhaite reconstruire le nord de l'église mais n'envisage pas de toucher à la nef et à l'aile sud, bien préservées. Quant à la volonté, « *pour plus de décence, [de] niveller et aplanir ladite église, depuis le maître autel jusqu'à la porte d'entrée* », elle révèle peut-être des contraintes d'ordre topographique, soit que le sol était de terre battue et sans dallage, soit qu'il existait plusieurs niveaux de sol et des marches, par exemple entre la nef et le chevet. Ces renseignements sont précieux, mais la description détaillée des prééminences l'est bien plus encore : en suivant une progression logique aisée à retrouver, elle offre en filigrane un véritable plan au sol de l'édifice et de son mobilier, qui peuvent dès lors être reconstitués avec une grande minutie, et une faible marge d'erreur. L'église Saint-Ronan, disparue depuis plus de deux siècles, peut maintenant être ressuscitée.

L'église était flanquée au nord et au sud d'un cimetière qui, d'après des plans de 1808 et 1840, devait se prolonger à l'est derrière le chevet. A l'ouest, à proximité d'un calvaire également disparu, la façade occidentale donnait sur la rue de Saint-Renan, face à la chapelle et à l'hôpital Saint-Yves. Elle s'ouvrait d'un portail précédé de quelques marches.

A l'intérieur, la nef comptait quatre travées et un bas-côté au nord. Une cinquième travée, plus large, faisait office de chœur. Au sud, une chapelle faisait saillie sur les trois dernières travées : le nombre de tombes qu'elle renfermait indique que ses volumes et sa largeur étaient peut-être plus importants que ceux du bas-côté nord. Cette aile méridionale était éclairée par trois fenêtres, une par travée, et était percée d'une porte donnant sur le cimetière, probablement située au bas de la chapelle, sur son petit pignon ouest. Sa localisation indique que l'église ne comportait pas de bas-côté aux deux premières travées au sud. Le procès-verbal n'en fait jamais mention, alors même qu'il décrit avec précision chacune des travées de la nef, du bas-côté nord et de l'aile sud. Quant à imaginer que ce bas-côté ait pu ne pas être investi de monuments funéraires alors même que les deux premières travées de la nef étaient précisément les plus encombrées de l'église avec vingt-quatre tombes, c'est improbable. Son absence n'indique cependant pas qu'il n'y ait eu aucune construction, et un ossuaire a pu être plaqué à l'extérieur, selon un schéma assez répandu sur les églises paroissiales de Basse Bretagne, qui se remarque par exemple à La Martyre ou à Dirinon.

Le chevet, séparé du chœur par une clôture, était à trois pans, peut-être selon le modèle dérivé du type « Beaumanoir ». Il comportait une maîtresse-vitre axiale et deux verrières secondaires, une au nord et une au sud, et renfermait le maître-autel.

L'église, avec six autres autels, cinquante-sept tombes, un gisant à deux statues tumulaires, un enfeu et dix bancs privatifs, était investie d'un abondant mobilier, qui occupait une grande part de l'espace disponible. De l'ouest à l'est, la première travée de la nef était chargée sur deux rangs de sept tombes plates sans marque, et le bas-côté nord était occupé par les fonts baptismaux, qu'éclairait une petite fenêtre en oculus, sans qu'il soit possible de la situer dans le mur ouest ou nord.

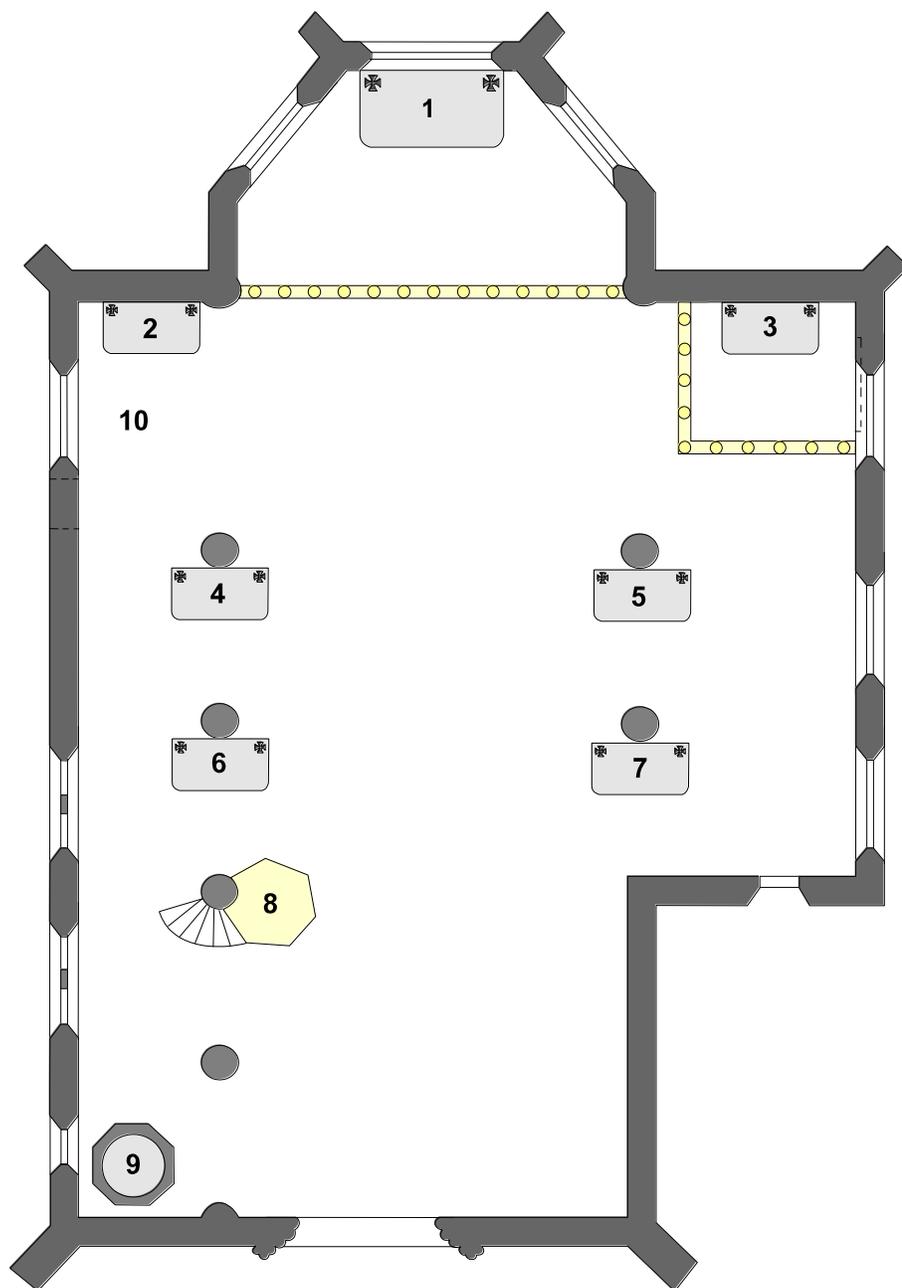
La deuxième travée comptait dix-sept pierres tombales sur deux rangées. Trois étaient décorées d'une initiale ou d'un insigne (marteau, balance), trois autres d'un écusson, dont un seul, l'avant-dernier au quatrième rang, n'était pas effacé et présentait les armes de la famille Bohic. La chaire à prêcher était adossée au second pilier, et le bas-côté était éclairé d'une fenêtre sans armoirie.

La troisième travée était chargée de dix tombes sur deux niveaux, dont certaines armoriées. Le bas-côté nord formait la chapelle de la maison de Coatmanac'h, dédiée à sainte Marguerite, à laquelle un autel était adossé au troisième pilier. Les seigneurs de Coatmanac'h Bihan y avaient un banc face à l'autel, et une tombe sous une fenêtre au pignon nord, qui portait leurs armes au tympan et deux lancettes figurant saint Louis et saint Jean. Au pilier sud, séparant la troisième travée de la nef de la première de la chapelle du Rosaire, était adossé un autel dédié à saint Goulven. Cinq tombes occupaient cette travée, ainsi qu'un banc aux armes des seigneurs de Gouzillon.

La quatrième travée était occupée par deux rangées de trois tombes dont deux étaient armoriées et l'une appartenait à un prêtre. Contre le quatrième pilier au nord était adossé un autel dit de l'Ange gardien, en vis-à-vis duquel se trouvait un banc. Le procès-verbal n'indique pas si le bas-côté était éclairé d'une fenêtre. Le quatrième pilier au sud était précédé d'un autel de l'Ecce Homo, vis-à-vis duquel existait un banc revendiqué par les Kerléan de Kerhuon. Une tombe décorée d'une ancre se trouvait dans la travée méridionale correspondante.

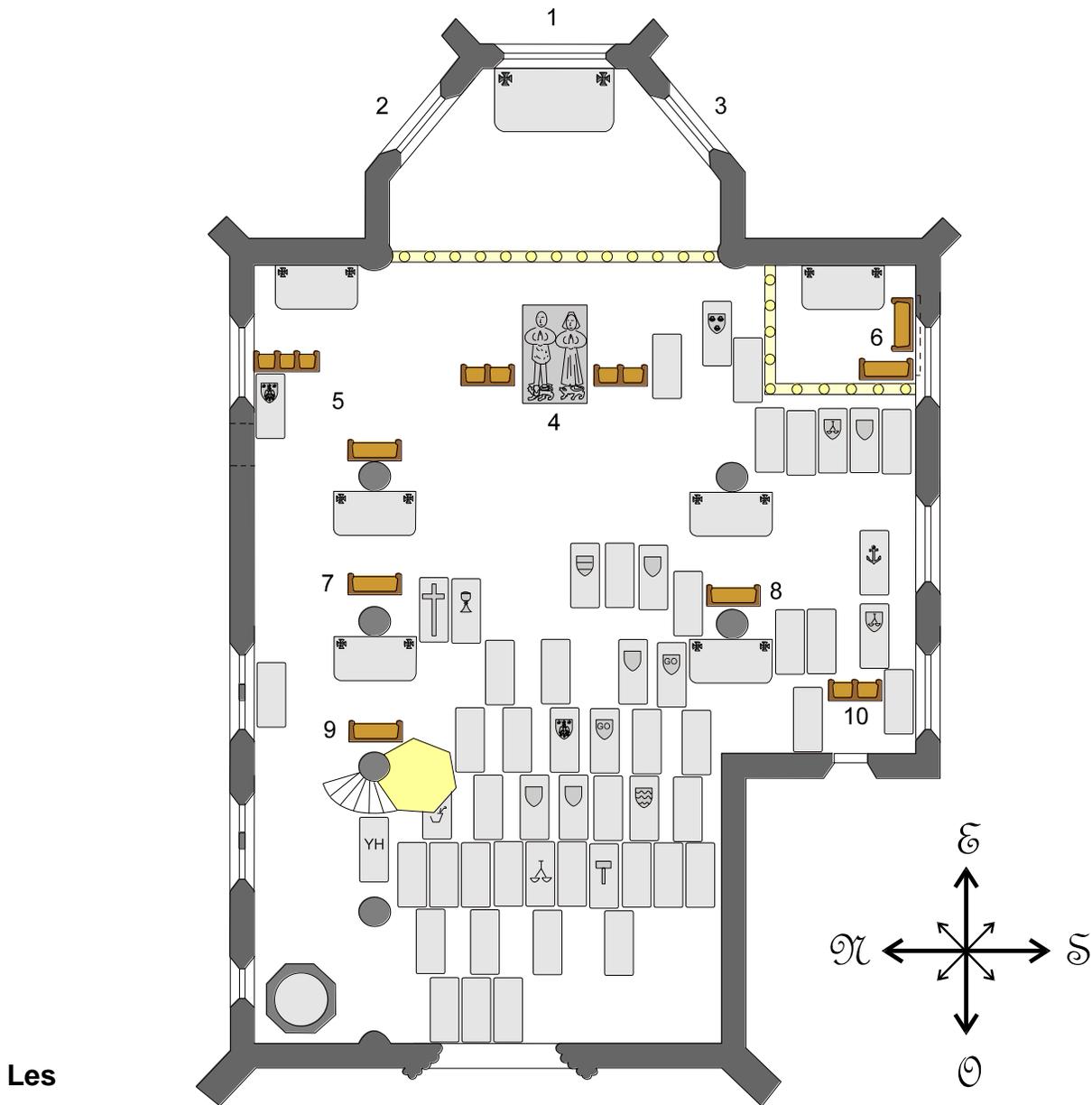
La cinquième travée était vraisemblablement plus profonde et marquait l'emplacement du chœur, au centre duquel se trouvait, proche de la clôture du chevet, les gisants de Charles de Kernezne et de son épouse Anne de Coëtanezre, respectivement décédés en 1605 et 1646. Deux bancs aux armes des seigneurs du Curru flanquaient le tombeau ainsi qu'une plate tombe. La chapelle au nord était prohibitive aux seigneurs de Penancoët (ou Chef-Du-Bois) qui y avaient leurs armes en lisière sur une litre au-dessus d'un autel dédié au saint Nom de Jésus, et sur deux bancs fermés à accoudoirs, l'un placé sous une fenêtre au nord, le second appuyé au cinquième pilier. Une tombe portant d'autres armoiries se trouvait contre le mur près d'une porte murée, au-dessus de laquelle, à l'extérieur, étaient sculptées les armes de Tronjoly. Il est impossible de déterminer si cette chapelle était dans le prolongement du mur nord ou si elle faisait légèrement ressaut. Au sud, l'autel de la chapelle du Rosaire était séparé par une clôture d'une rangée de cinq tombes, dont deux armoriées. Un enfeu appartenant aux Kernezne du Curru était pris dans le mur méridional, en partie sous la dernière fenêtre. A son pied, deux bancs appartenaient aux seigneurs du Curru. Enfin, sous la cinquième arcade séparant le Rosaire du chœur, étaient deux tombes dont l'une aux armes des Kernezne.

**Saint-Renan : essai de reconstitution en plan de
l'ancienne église paroissiale Saint-Ronan, disparue au XIX^e siècle.**



- | | |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| 1. Maître-autel | 6. Autel de sainte Marguerite |
| 2. Autel du saint Nom de Jésus | 7. Autel de saint Goulven |
| 3. Autel du Rosaire | 8. Chaire à prêcher |
| 4. Autel de l'Ange Gardien | 9. Fonts baptismaux |
| 5. Autel de l'Ecce Homo | 10. Chapelle prohibitive de Penancoat |

Essai de reconstitution de l'emplacement des tombes et bancs de l'ancienne église paroissiale de Saint-Renan, d'après le procès-verbal de prééminences de 1761



1. Maîtresse-vitre
 2. Vitre du chevet à l'évangile (nord)
 3. Vitre du chevet à l'épître (sud)
 4. Gisants et bancs des Kernezne
 5. Bancs des Kergoët de Penancoët

6. Enfeu et bancs des Kernezne
 7. Banc non revendiqué
 8. Banc des Touronce-Kerléan
 9. Banc de Coatmanach'Bihan
 10. Banc des Gouzillon de Langongar

prééminences de l'ancienne église au fil du procès-verbal de 1761...

Le procès-verbal de la descente de prééminences du 21 juillet 1761 dans l'église paroissiale de Saint-Renan est ici entièrement reproduit, à l'exception des formules préliminaires et de conclusion, d'un faible intérêt. Le contenu de l'acte original est donné en italiques et entre guillemets, les abréviations ont été supprimées. Le reste, comprenant les commentaires d'analyse, le dessin des écussons, et les titres qui facilitent le repérage dans l'édifice, a été ajouté par nos soins. Enfin, les numéros entre parenthèses renvoient aux deux plans de la page précédente.

La nef

« De la dernière marche au chœur il y a huit rangées de tombes dans la nef. Et commençant par les pierres tombales posées dans la nef lesdits experts nous ont fait comme en effet nous avons vu, contre la dernière marche à l'entrée de l'église trois pierres tombales de front, sans armoiries.

Au second rang, cinq pierres tombales, une en ardoise aussi sans armoiries.

Sous la seconde arcade du bas côté du côté nord à gauche en entrant une pierre tombale marquée d'un Y. et d'un H. liés ensemble et à côté un vitrail sans armoiries.

Au quatrième rang dans la nef, dix pierres dont la cinquième marquée d'une balance, la sixième en ardoise, la septième marquée d'un marteau, les autres non marquées ni armoriées.

Au quatrième rang dans la nef, sept pierres tombales, la première à gauche sous la chaire marquée d'un pot de fleurs renfermé dans un ovale en relief, réclamée avec la seconde par le sieur Duval Ulfien présent. La troisième et quatrième marquées d'un écusson sans armoiries, la sixième marquée d'un écusson chargé de fascés ondées effacées par vétusté »



Ce sont là les armes de l'une des familles Bohic ou Kerléan, qui blasonnent toutes deux « fascé-ondé d'or et d'azur de six pièces ». Les Kerléan, sieurs de Kerhuon, possédaient des prééminences dans l'aile du Rosaire. Quant aux Bohic, du manoir de la Motte, Yves Lulzac, citant un aveu de 1679, signale qu'ils avaient des tombes près du chœur⁹.

« Au cinquième rang dans la même nef, six pierres tombales, la troisième à gauche marquée d'un écusson chargé d'un aigle et de trois quintefeuilles en chef, qui a été réclamé en l'endroit par Jeanne Petton, propriétaire de la Grande Maison. La quatrième, marquée d'un écusson chargé d'un G et d'un O, les autres tombes de ce rang, non marquées ».



Cet écu n'est pas formellement identifié, mais se rattache probablement à l'une des familles Kermelegan, Mesnoalet ou Tanguy, qui seules ont porté une aigle dans leurs armes et possédé une terre proche de Saint-Renan. Les trois quintefeuilles pourraient appartenir aux Le Maucazre, qui blasonnaient « d'or à trois roses ou quintefeuilles ou tourteaux de gueules » : Valentin Mesnoalet avait épousé en secondes noces Marguerite Le Maucazre, mais n'ont eu qu'une fille¹⁰. Dans la chapelle prohibitive de Tronjoly, à la cinquième travée au nord, une autre tombe, près d'une porte murée, montrait un écusson assez similaire.

« Au sixième rang dans la nef, quatre pierres tombales, la première contre l'autel de saint Goulven, marquée d'un écusson chargé d'un G et d'un O, la suivante marquée d'un écusson non armorié et les autres sans aucune marque ».

⁹ LULZAC Yves, Chroniques oubliées des manoirs bretons, t. III, Nantes, 2001, p. 182.

¹⁰ Id., Chroniques oubliées des manoirs bretons, t. I, Nantes, 1994, p. 110.

« Au septième rang de la nef, trois pierres tombales : l'une attenante à la chapelle Saint Goulven sans aucune marque, réclamée par le sieur Fiot (ndt : certainement un membre de la famille Fyot, installée en Léon au XVII^e s.) ; les deux autres attenantes à la chapelle de sainte Marguerite sont marquées l'une d'une croix, l'autre d'un calice en relief, les deux réclamées par le sieur Amalric. Au huitième rang attendant le chœur, trois pierres tombales entre la chapelle et l'Ecce Homo et celle de Saint Goulven, celle du milieu non armoriée, celle à droite chargée d'un écusson dont les armes sont effacées par vétusté, celle de gauche un écusson chargé d'une fasce, le reste est détruit par vétusté ».

La description des quatre travées de la nef laisse songeur : en concentrant l'essentiel des tombes de l'église avec quarante-et-une dalles funéraires sur cinquante-sept, l'espace au sol y était densément occupé, ce qui ne manquait sans doute pas de contrarier la circulation des fidèles. D'inévitables différences de niveau devaient également exister, accentuées par le tassement des sols et les fréquentes inhumations. Dans ce contexte, le souhait du corps politique de la paroisse qui voulait « pour plus de décence, [de] niveller et aplanir ladite église », apparaît bien compréhensible...

Il faut ici rappeler que l'espace liturgique disponible, au moins jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, avait avant tout une fonction funéraire, les inhumations dans l'église, coûteuses, assurant un important revenu à l'Église et à la fabrique. Au cours du XVIII^e siècle, la monarchie prit des mesures répétées pour interdire cette pratique qui engendrait, au fur et à mesure que le bâtiment s'emplissait de tombeaux, de graves problèmes de salubrité. Mais la Révolution seule mit définitivement fin aux inhumations. Les réfections et reconstructions du XIX^e et des premières années du XX^e siècle ont ensuite radicalement transformé l'intérieur des édifices en supprimant les anciennes dalles, détruites ou réemployées dans le dallage après avoir été préalablement retournées. Aujourd'hui, le visiteur contemporain d'une église qui souhaiterait imaginer l'apparence de celle-ci il y a deux ou trois cents ans, doit donc, mentalement, la remplir de tombes : en effet, l'église n'était pas seulement le lieu de culte des paroissiens, elle était aussi le cimetière des plus fortunés d'entre eux.

Le chœur

« Au milieu du chœur sur une tombe élevée à trois pieds de distance de la balustrade du sanctuaire, deux statues couchées, l'une d'homme couvert de sa cotte de maille, les pieds appuyés sur un léopard, l'autre de femme coiffée à l'antique, les pieds appuyés sur un chien, le tout de mêmes pierres et aux pieds desdites statues, un écusson écartelé aux premier et quatrième de Kernezne qui sont d'or à trois coquilles de gueules et aux deux et trois de gueules à trois épées rangées en trois barres, d'argent, les gardes en haut, et sur le tout d'azur à l'épervier perché sur un écot d'argent grilleté et lié d'or ».



C'était la sépulture (4) de Charles I^{er} de Kernezne¹¹, seigneur du Curru, qui naquit vers 1537 et décéda en 1605. Son épouse Anne de Coëtanezre, encore jeune, convola en secondes noces avec Jean de Carné, seigneur de Coëtcanton, veuf d'une première union avec Françoise de Goulaine. Anne décéda en février 1646 à Scaër, où elle fut probablement inhumée. Ce tombeau, qui montre la statue tumulaire d'Anne de Coëtanezre, aurait donc été commandité du vivant de Charles, ou peu de temps après son décès. Cette datation basse, à la fin du XVI^e ou dans les premières années du XVII^e siècle, ne manque pas de surprendre un peu, alors que la facture des gisants semble ancienne : l'écusson au pied de la dalle aurait-il été retailé ? C'est possible, mais son identification ne pose aucune autre difficulté : il montre les armes du couple en alliance dans un écartelé. L'écusson brochant de La Roche Helgoumarc'h rappelle que cette seigneurie, érigée en marquisat en 1576, avait été transmise par Anne de Coëtanezre aux seigneurs du Curru. Ces derniers mirent en avant ce bel héritage en se parant du titre de marquis.

¹¹ Éléments biographiques : LULZAC Yves, Chroniques oubliées des manoirs bretons, t. V, Nantes, 2005, p.54-57

« A côté de ladite tombe élevée, il y a deux bancs fermés, celui de droite portant sur l'accoudoir un écusson à l'antique en relief sur bois, écartelé au un et au quatre de Kernezne, au deux et trois de gueule au lion d'or accompagné de trois annelets d'argent, deux en chef et l'autre en pointe ».



Ce banc (4) portait les armes en alliance de Jean de Kernezne, seigneur du Curru, né vers 1502 et mort en 1561, époux vers 1526 de Marie Jouhan, fille probable d'Yves Jouhan et Marie Du Beaudiez. Ils étaient les parents de Charles I^{er} de Kernezne.

« Celui de gauche portant aussi sur l'accoudoir un écusson en relief sur bois aux armes pleines de Kernezne et l'écu accolé de deux palmes et orné d'une couronne de marquis. À côté du premier de ce banc à la droite, une tombe plate sans armoiries ».



Le tombeau et les deux bancs qui le flanquaient constituaient les prééminences les plus éminentes de l'église (4). Leur position privilégiée s'explique par le statut des seigneurs du Curru, qui étaient fondateurs de l'église paroissiale, c'est-à-dire qu'ils en étaient les premiers prééminenciers et y disposaient de droits supérieurs à ceux des autres seigneurs. A ce titre, ils avaient leur mobilier et armes aux places les plus honorifiques. Leur mainmise s'étendait à la chapelle du Rosaire au sud, dans le sanctuaire de laquelle ils possédaient le seul enfeu de l'édifice, ainsi que deux autres bancs.

Le bas-côté nord

« Dans le bas côté à gauche en entrant dans ladite église vis-à-vis des fonds, une fenêtre ovale sans armoiries. Sous la troisième arcade vis-à-vis la chapelle Sainte-Marguerite, joignant et au dessus du pilier où est la chaire, un banc couvert sans armoiries quelconques, réclamé par le sieur Le Blanc comme propriétaire du lieu noble de Coatmanac'h Bihan. À côté dudit autel, une fenêtre à trois panels : dans le premier en haut, un écusson d'or au lion de sable armé et lampassé de gueule, une cotise de gueule brochante sur le tout qui est Coatmanach-Bihan ; sous ladite fenêtre une tombe plate, sur laquelle il y a un écusson non armorié. Dans le vif du mur, à un pied et demi de l'angle croisé un petit bénitier réclamé comme ladite tombe par ledit sieur Le Blanc, propriétaire du lieu Coatmanach Bihan ».



Ce passage atteste que les deux premières travées du bas-côté nord étaient les seules à ne pas accueillir d'autel, car elles contenaient déjà des éléments importants du mobilier liturgique : la première était occupée par les fonts baptismaux, qu'éclairait une petite fenêtre en oculus, et la seconde par la chaire à prêcher, fixée au second pilier.

La troisième travée constituait la chapelle de sainte Marguerite, à laquelle un autel était dédié contre le troisième pilier, et était prohibitive à la seigneurie de Coatmanac'h Bihan. Le manoir, situé autrefois sur la paroisse de Plouzané, ne doit pas être confondu avec celui voisin de Coatmanac'h Braz, possédé successivement par les Touronce, Kerléan, Le Mercier et Fontaine de M'Hervé.

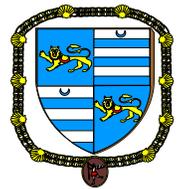
Les droits honorifiques, modestes, consistaient en un banc sous l'arcade (9) et une tombe sans écu sous la fenêtre au nord. Les armes qui en ornaient le tympan, « d'or au lion de sable, une cotice de gueules brochante » étaient celles des anciens seigneurs de Coatmanac'h Bihan, les Kerbescat, également seigneurs de Roudouziel, dont le berceau se situait en Ploumoguer.

Un acte de 1723, établi suite à la vente de la terre de Coatmanac'h Bihan à Gabriel Le Blanc, chirurgien à Brest, donne une description identique des prééminences et signale que la verrière contenait une représentation de saint Jean et de saint Louis aux lancettes inférieures. Ce document signale en outre l'existence de deux tableaux figurant saint Jean-Baptiste, surmontés d'une statue d'ange portant les armes de Coatmanac'h (probablement celles des Kerbescat). D'autres tombes y sont revendiquées ailleurs dans l'église, sans plus de précision. L'absence de mention de ces éléments dans le procès-verbal de prééminences de 1761, et particulièrement de l'ange porteur d'un écu armorié, indique peut-être qu'ils ont pu périr dans l'incendie.

« Sous la quatrième arcade vis-à-vis la chapelle de l'Ange Gardien attenante et au-dessus de la chapelle Sainte Marguerite, un banc couvert, sur l'accoudoir duquel est un écusson dont il ne paraît dans l'état actuel aucun vestige d'armoiries ».

La quatrième travée, dédiée à l'Ange Gardien, est la moins bien documentée. Elle ne semble contenir aucune prééminence, à l'exception sous l'arcade d'un banc qui n'est pas revendiqué (7). Dépendait-elle des droits honorifiques des Penancoët, seuls prééminenciers de la cinquième travée voisine, ou d'une autre famille ? À moins qu'elle n'ait été endommagée par l'incendie de 1760 ? Et existait-il une fenêtre dans le pignon nord ? Ces questions resteront probablement sans réponse.

« Sous la cinquième arcade attenante et au-dessus du pilier de la chapelle de l'Ange Gardien, un banc couvert, sur l'accoudoir duquel est un écusson fascé d'argent et d'azur de six pièces, la première fasce d'argent est chargée d'un croissant d'azur. Devant l'autel du Saint Nom de Jésus, chapelle prohibitive appartenant à la maison de Tronjoly Chef-du-Bois, est une lisière peinte sur le mur, chargée de deux grands écussons qui portent : écartelé aux premier et quatrième, d'azur au léopard d'or brisé sur l'épaule d'un croissant de gueule, aux deux et trois, fascé d'argent et d'azur de six pièces, la première fasce d'argent chargée d'un croissant d'azur, lesdits écussons sont ornés d'un cordon de Saint-Michel.



Au bas de ladite chapelle, est une porte ci-devant ouvrant sur le cimetière et qui est aujourd'hui maçonnée, près que devant ladite porte il y a une tombe plate portant un écusson chargé d'un aigle avec un chef chargé de trois étoiles.

Dans ladite chapelle sous la fenêtre contre le mur du nord, un banc avec trois accoudoirs fermés dans le haut, le premier accoudoir portant un écu en relief sur bois fascé d'argent et d'azur la première fasce chargée d'un croissant d'azur ».

A la cinquième travée du bas-côté, la chapelle du Saint Nom de Jésus, dont l'arcade correspondait avec le chœur, formait peut-être, à la manière d'un bras de transept, un ressaut saillant par rapport au pignon nord, sans qu'il soit possible de déterminer ou non cette caractéristique. Elle formait la chapelle particulière de la seigneurie de Penancoët (ou Penancoat), détenue en 1761 par les Kergoët de Tronjoly. La lisière peinte au mur devant l'autel montrait leurs armes en alliance dans un écartelé aux quartiers un et quatre de Kergoët, et aux deux et trois de Penancoët, brisé d'un croissant d'azur sur la première fasce. Les seigneurs de Penancoët arrivaient en deuxième position dans le rang des prééminenciers, loin derrière les seigneurs du Curru.

La chapelle du Rosaire, à l'aile sud

« Du côté du midy au bas de la chapelle du Rosaire, au pied du mur à gauche en entrant par la petite porte, une pierre tombale sans armoiries.

Au second rang dans ladite chapelle du Rosaire trois pierres tombales, les deux premières contre l'autel de Saint Goulven, sans armoiries, l'autre chargée d'un écusson sur lequel on a gravé à rebours une balance.



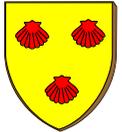
Au troisième rang dans ladite chapelle au dessus de la dernière tombe, une pierre tombale portant un écusson chargé d'une ancre.

Au quatrième rang de ladite chapelle, cinq pierres tombales, la troisième en venant du chœur portant un écusson chargé d'une balance, la quatrième, portant un écusson dont les armoiries sont effacées ».



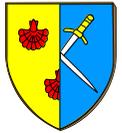
Une bonne part des tombes contenues dans la chapelle du Rosaire, au bas-côté sud des deux dernières travées de la nef et du chœur, devait appartenir à des roturiers, comme semble l'indiquer ces insignes professionnels ou corporatifs gravés sur les écussons : notables, bourgeois et marchands imitaient la noblesse dans son goût pour les prééminences.

« Sous la dernière arcade entre le grand autel et la chapelle du Rosaire, une tombe plate aux armes de Kernezne et un peu plus bas entre cette tombe et la balustrade de ladite chapelle une autre tombe plate sans armoiries.



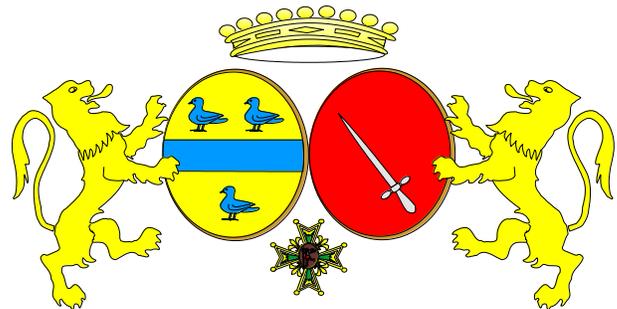
Dans le sanctuaire de ladite chapelle attendant et devant l'enfeu qui est dans le vif du mur, au midy, un banc au dossier duquel est un écusson aux armes de Kernezne, l'écu accolé de deux palmes et sommé d'une couronne de marquis.

Au pied de l'enfeu contre le mur de ladite chapelle, un autre banc fermé, sur l'accoudoir duquel est un écusson my-party de Kernezne et d'azur à deux épées d'argent, les gardes d'or passées en sautoir, la pointe en bas ».



Les seigneurs du Curru, seuls prééminenciers du chœur, détenaient également les principaux droits honorifiques au sanctuaire de l'aile du Rosaire, notamment le seul enfeu attesté dans l'église (6). Le deuxième banc portait les armes en alliance dans un mi-parti de Charles II de Kernezne, né vers 1595 et décédé en 1677, époux en 1629 de Robine de Marbeuf, fille de Claude de Marbeuf, conseiller au Parlement de Bretagne, et de sa première épouse Roberte Le Febvre.

« Dans ladite chapelle du Rosaire devant la porte du cimetière à cinq pieds du mur, un banc à deux accoudoirs fermant à clef dont le fond et les sièges paraissent anciens et les contours d'accoudoir et supports des sièges paraissent neufs. Le premier accoudoir portant une plaque de cuivre rouge chargé de deux écussons ovales accolés, le premier d'or à la fasce d'azur accompagné de trois pigeons de même qui est Gouzillon, le second est de gueule à une épée d'argent posé en bande la garde en bas qui est Le Sparler, lesquels écussons surmontés d'une couronne de comte et orné en bas de la croix de l'ordre royal militaire de Saint-Louis et pour support deux lions. Entre ledit banc et le mur, une pierre tombale sans armoiries ».



Dans la première travée de la chapelle du Rosaire, ce banc à accoudoirs (10) dépendant des prééminences de la seigneurie de Kermorvan montrait les armes en alliance de Michel de Gouzillon, enseigne des vaisseaux du roi, gouverneur de l'île d'Ouessant, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de son épouse Marie-Josèphe Le Sparler de Coatcaric, héritière de la terre de Langongar. Il était l'objet d'une querelle entre son propriétaire et Renée-Françoise de Kerléan, demoiselle de Kerhuon, qui l'avait évacué de son emplacement d'origine, sous la seconde arcade de l'aile du Rosaire, face à l'autel de l'Ecce Homo, pour lui substituer un autre banc (voir ci-dessous et pages 37-38).

« Sous la quatrième arcade vis-à-vis l'autel de l'Ecce Homo et attendant le pilier de la chapelle Saint-Goulven, un banc de sapin neuf fermant à clef, sur l'accoudoir duquel est une plaque de cuivre jaune chargée de deux écussons ovales accolés ; le premier fascé ondé d'or et d'azur de six pièces qui est Kerléan, le second de gueule plein au chef denché d'or chargé de trois étoiles de sable qui est Touronce, lesdits écussons surmontés d'une couronne de comte ».



Ce banc, situé ici sous la quatrième arcade, est localisé plus loin sous l'arcade suivante, sans qu'il soit possible de trancher son emplacement exact (8). Il portait les armes de Jacques de Kerléan, sieur de Kerhuon, époux vers 1610 de Geneviève de Touronce, héritière de Coatmanac'h Braz. Cette terre, située sur l'ancienne paroisse de Plouzané, n'est pas la même que celle de Coatmanac'h Bihan, dont les prééminences à la seconde travée du bas-côté nord ont déjà été évoquées plus haut.

Les trois verrières du chevet : la maîtresse-vitre (1)

« En l'endroit ledit Sieur Desforges, marguillier requière que messieurs les experts procèdent à l'état des armoiries existantes dans les trois vitraux composant le maître autel de ladite église, attendu que le Général se propose de faire dans la suite un agrandissement derrière le maître autel et a signé avec son dit Général ».

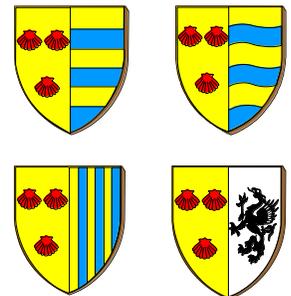
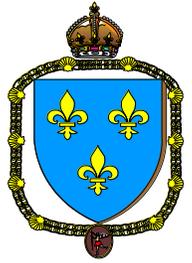
Ce passage atteste qu'en 1761, la fabrique prévoyait d'agrandir le chevet de l'église. Ce projet a probablement été abandonné, faute de moyens suffisants, après l'effondrement du clocher de Notre-Dame de Liesse en 1768, et la décision de reconstruire entièrement la chapelle.

« Dans le vitrail du rond-point derrière le maître autel, huit écussons à savoir, Le premier en supériorité portant les armes du Roy d'azur à trois fleurs de lys d'or l'écu orné du cordon de Saint-Michel et de la couronne royale.

Au-dessous : un grand écusson party de trois et coupé de deux faisant douze quartiers ; au premier : d'azur à l'épervier posé sur un écot d'argent grilleté et lié d'or ; au deux : d'azur au léopard d'or ; au trois : d'hermines à trois fascés de gueule ; au quatre : de gueule au lion d'or accompagné de trois annelets de même ; au cinq : d'argent à neuf annelets de gueule, trois, trois, trois ; au six : d'argent à trois chevrons de gueule ; au sept : de gueule à cinq fleurs de lys d'argent rangées en sautoir ; au huit : fascé ondé d'or et d'azur au chef de gueule ; au neuf : d'or à trois trèfles de gueule ; au dix : de gueule à trois têtes d'épervier arrachées d'argent becquetées d'or ; au onze : écartelé : aux un et quatre : fascé ondé d'or et d'azur, aux deux et trois : de gueule à la fasce d'or chargée de trois roses de gueule ; au douze : d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois étoiles, le tout d'or ; et sur le tout du grand écusson, d'or à trois coquilles de gueule parti d'azur à deux épées d'argent et gardes d'or posées en sautoir les pointes en bas.

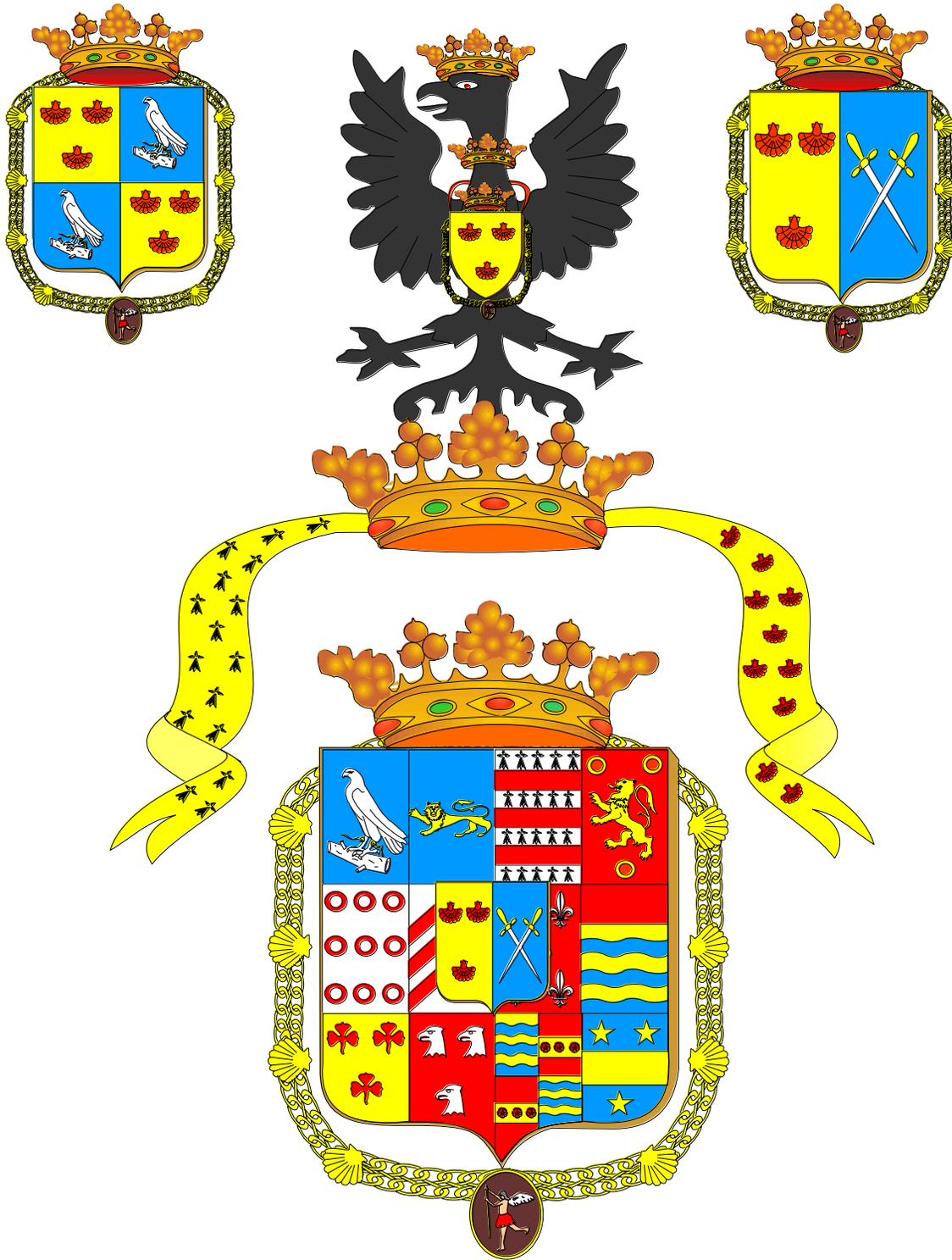
Ledit grand écusson orné du collier de l'ordre de Saint-Michel et d'une couronne de marquis colletée d'une couronne d'or d'où pendent deux bandes d'or, l'une d'hermines, l'autre semée de coquilles de gueule, pour cimier une aigle éployée de sable becquetée d'or, couronnée et colletée d'une couronne de marquis, d'or, chargée sur l'estomac d'un écusson d'or à trois coquilles de gueule, orné du collier de Saint-Michel d'une et couronne de marquis ; ledit cimier est accosté de deux écussons celui à gauche ; écartelé , aux un et quatre d'or à trois coquilles de gueules, aux deux et trois d'azur à l'épervier perché sur un écot d'argent grilleté et lié d'or ; celui à droite d'or à trois coquilles de gueule, parti d'azur à deux épées d'argent, les gardes d'or posées en sautoir, les pointes en bas, les deux écussons ornés de colliers de Saint-Michel et de la couronne de marquis.

Au dessous du grand écusson, quatre autres, le premier à gauche my-party de Kernezne et fascé d'or et d'azur à six pièces ; le second à droite aussi my-party de Kernezne et d'or à trois fascés ondées d'azur. Le troisième au dessous du premier est aussi my-party de Kernezne palé d'or et d'azur de six pièces ; le quatrième sous le second my-party de Kernezne et d'argent au griffon de sable ».



Plus qu'un vitrail, la maîtresse-vitre était une vraie parade emblématique : dans une savante mise en scène, elle dressait un tableau généalogique et féodal des Kernezne, sires du Curru, et relevait d'éclatantes couleurs leurs prétentions de fondateurs et premiers prééminenciers de l'église paroissiale de Saint-Renan. Leurs écussons ne cédaient la place qu'à celui du roi, apposé au soufflet le plus éminent, comme il était d'usage à partir du XVI^e siècle sur toutes les verrières de quelque importance.

Le grand écusson au centre de la verrière, reproduit ci-contre, faisait état, en un subtil condensé héraldique, des principales alliances et seigneuries des Kernezne. Ses différents quartiers se lisaient comme un livre, de gauche à droite et de haut en bas : le premier quartier aux armes de La Roche.



Le grand écusson de la maîtresse-vitre

Dessin : P.-F. Broucke & Michel Mauguin

Helgoumarc'h rappelle que cette terre, érigée en marquisat en 1576, avait été transmise par Anne de Coëtanezre aux seigneurs du Curru, par son mariage vers 1585 avec Charles I^{er} de Kernezne.

Le second quartier porte les armes des Kergoët de Tronjoly, qui étaient en outre les seconds prééminenciers de l'église à l'aile nord, comme seigneurs de Penancoët.

Le troisième quartier est un rappel honorifique des armes des Rostrenen. Ce puissant lignage n'a eu aucun lien avec les seigneurs du Curru, mais posséda longtemps la terre de La Roche Helgoumarc'h érigée en marquisat en 1576 et transmise peu après aux Kernezne par Anne de Coëtanezre.

Le quatrième quartier montre les armes de Marie Jouhan, épouse en 1526 de Jean de Kernezne.

Les armes du cinquième quartier ne sont pas identifiées. Le Nobiliaire et armorial de Bretagne de Pol Potier de Courcy recense une famille Vieuxpont portant « *d'argent à dix annelets de gueules posés trois, trois, trois et un* », mais sans relation avec les Kernezne.

Au sixième quartier, les trois chevrons de gueules des Trévalot rappellent que cette terre sise en Scaër, dans l'évêché de Cornouaille, avait été transmise aux Curru par Anne de Coëtanezre.

Les septième et huitième quartiers portent les armes des seigneuries de Keruzas, en Plouzané, et de Languoeuz, en Tréouergat, acquises en 1578 par Charles I^{er} de Kernezne.

L'identification du neuvième quartier est incertaine : en Léon, seule la famille Du Lec'h (dont le nom est aussi orthographié Leheuc ou Le Heuc), originaire de Landerneau, porte « *d'or à trois trèfles de gueules* », mais elle ne semble avoir entretenu aucun rapport avec les Kernezne. Malgré l'omission du chevron, ces armes appartiennent aux Mesgouëz, « *d'or au chevron d'azur accompagné de trois trèfles de gueules* » : cette lignée s'est fondue dans les Coëtanezre par le mariage de la dernière héritière, Anne de Mesgouëz, avec Vincent de Coëtanezre, d'où leur fille Anne de Coëtanezre, par son mariage avec Charles I^{er} de Kernezne, a transmis l'héritage des Mesgouëz aux seigneurs du Curru.

Les armoiries du dixième quartier posent problème car elles n'appartiennent à aucune famille connue. En revanche, certains lignages des environs en portaient de très semblables, notamment les Kerguziau, qui blasonnaient « *d'azur à trois têtes d'épervier ou de faucon d'or* », ainsi que les Mescaradec et les Mescam, qui portaient « *d'azur à trois têtes d'aigle arrachées d'argent* ». Le onzième quartier porte, contre-écartelé aux quartiers un et quatre, un « *fascé-ondé d'or et d'azur* », probable rappel de l'alliance de Robert de Kernezne avec Marguerite Bohic vers la moitié du XV^e siècle. Les armes aux quartiers deux et trois, référencées d'aucun armorial, ne sont pas sans rappeler celles des Calvez, qui portaient une fasce (ou une bande) chargée de trois molettes (ou étoiles).

Le douzième quartier n'est pas formellement identifié, mais pourrait se rapporter à la famille Prigent, attestée à Plourin, Lanildut et Porspoder lors de la Réformation de 1426, qui a produit un évêque de Saint-Pol-de-Léon puis de Saint-Brieuc au XV^e siècle, et qui portait « *d'azur à la fasce d'or accompagné de trois molettes (ou roses) de même* ».

L'écusson brochant sur le tout porte les armes en alliance dans un mi-parti de Charles II de Kernezne et de son épouse Robine de Marbeuf, fille de Claude de Marbeuf et Roberte Le Febvre.

On le voit, les armes des multiples quartiers de ce pennon ne sont pas toutes identifiées ou le sont de manière approximative. Cela tient à ce que certaines des alliances présentées par cet « étalage héraldique » sont anciennes ou purement honorifiques, et donc peu explicites.

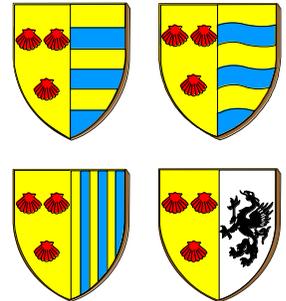
Les ornements extérieurs de l'écu contribuaient d'autant plus à le mettre en valeur qu'ils n'étaient pas usurpés : le collier de l'ordre de Saint-Michel avait été conféré à Charles I^{er} de Kernezne vers 1600 environ et à Charles II en 1653. Quant aux deux couronnes de marquis qui le timbraient, dont l'une ornée de deux lambrequins le premier d'hermines et le second aux armes, elles étaient justifiées par le titre de marquis de La Roche-Helgoumarc'h et par celui de vicomte du Curru. Le cimier lui-même, une aigle, répétait complaisamment et à l'excès ces attributs, que les Kernezne aimaient à afficher toutes les fois qu'ils le pouvaient, non sans quelque vanité. Ainsi, au château de Kervéatoux, sur un beau fronton héraldique de réemploi provenant du manoir du Curru, l'écu, surmonté entre autres d'une couronne de marquis, est supporté par deux lions pareillement couronnés¹².

¹² Une reproduction commentée de cet écusson est donnée dans : DUJARDIN Louis, op. cit. note 7, p. 8.

Les deux écussons flanquant le cimier, eux-mêmes couronnés et entourés du collier, donnaient encore plus de poids à la composition. Le premier à gauche, écartelait les armes des deux terres titrées détenues par les Kernezne, Le Curru et La Roche-Helgoumarc'h. Le second reprenant l'écusson brochant sur le tout du pennon, montrait les armes en alliance dans un mi-parti des donateurs, Charles II de Kernezne et Robine de Marbeuf.

Gageons qu'il était difficile pour les paroissiens de Saint-Renan d'ignorer qui était le fondateur et premier prééminencier de leur église, lorsqu'ils voyaient tous les jours à la messe, dans la maîtresse-vitre, cette impressionnante démonstration héraldique qui répétait quatre fois le collier de l'ordre de Saint-Michel et sept fois la couronne de marquis !

Les quatre écussons au bas du tympan de la verrière justifiaient l'ancienneté de la fondation des Kernezne en établissant une généalogie héraldique des anciens seigneurs du Curru remontant le temps jusqu'au lointain XIV^e siècle. Le dernier écusson à droite montre en effet les armes en alliance de Gestin de Kernezne et de Marie Faramus, dernière héritière de sa maison, qui a apporté Le Curru à son époux. Yves Lulzac situe leur union entre 1360 et 1385¹³. Le griffon de la description est une mauvaise interprétation du *lion de sable* des Faramus, et ne doit pas pour cette raison être attribué trop hâtivement aux Tréléon, qui blasonnent « *d'argent au griffon de sable* ».



L'écu voisin porte les armes de leur fils Jehan et de son épouse Alice de Kerlozrec, dont la tradition fixe l'union vers 1415.

Au-dessus, le premier écusson à gauche arbore l'alliance vers 1440 de leur fils aîné Robert de Kernezne et de Marguerite (parfois aussi Jeanne¹⁴) Bohic de Kerléan. Le fascé-ondé des armoiries de ces derniers est donné à tort comme un fascé simple, mais il est certain que cette confusion résulte simplement d'une mauvaise interprétation : les armes des Bohic apparaissaient en effet, correctement blasonnées, dans une verrière de la chapelle Notre-Dame de Liesse (voir p. 72).

Le dernier écusson en haut à droite clôturait cette généalogie en donnant les armoiries en alliance de Jean de Kernezne, fils des précédents, et de Jehanne de Kergadiou, leur alliance remontant à 1470 environ. Suivant les précédents, cet écu établissait un trait d'union entre les premiers Kernezne du Curru et avant eux les Faramus, et le plus récent seigneur du Curru, donateur de la maîtresse-vitre, Charles II de Kernezne, décédé en 1677, dont Jean de Kernezne et Jehanne de Kergadiou étaient les arrière-grands-parents. A noter que le *franc-quartier d'hermines brochant* sur le *fascé-ondé d'or et d'azur* des armes des Kergadiou semble ne pas avoir été représenté, mais figurait bien sur la vitre des Kernezne à Notre-Dame de Liesse (voir p. 72).

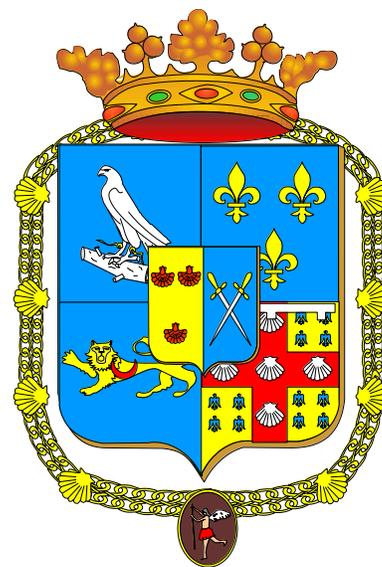
Les trois verrières du chevet : les vitres du côté de l'évangile (nord) et de l'épître (sud)

« *Secundo, au vitrail côté de l'évangile, un écusson écartelé au premier : d'azur à l'épervier perché sur un écot d'argent grilleté et lié d'or ; au deux, d'azur à trois fleurs de lys d'or ; au trois, d'azur au léopard chargé sur l'épaule d'un croissant de gueule ; au quatre : d'or à la croix de gueule chargée de cinq coquilles d'argent accompagnée de cinq (sic pour "seize") alérions d'azur, quatre à chaque canton, deux à deux, ledit quatrième quartier brisé en chef d'un lambel à trois pendants d'argent ; et sur le tout my-party de Kernezne et d'azur à deux épées passées en sautoir d'argent ; le grand écusson orné de l'ordre de Saint-Michel et d'une couronne de marquis* ».

¹³ LULZAC Yves, op. cit. note 10, p. 43-44.

¹⁴ TORCHET Hervé, Réformations des fouages de 1426. Diocèse ou évêché de Léon, éd. de La Pérenne, Paris, 2010, p. 219.

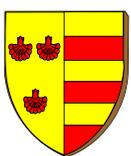
Comme ceux de la maîtresse-vitre, cet écusson a été posé à l'époque de Charles II de Kernezne (1595-1677), ainsi que l'indiquent ses armes alliées à celles de son épouse Robine de Marbeuf, brochantes sur le tout. Au premier et au troisième quartiers se reconnaissent l'épervier de La Roche Helgoumarc'h et le léopard de Kergoët. Les deux derniers quartiers, qui montrent les armes pleines de France et celles des Montmorency brisées d'un lambel, paraissent des plus fantaisistes, les Kernezne du Curru ne pouvant en effet se targuer d'alliances aussi prestigieuses. Charles II était gouverneur de Quimper et fut fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1653.



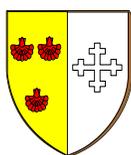
« Dans la fenêtre côté de l'épître trois écussons, le supérieur, my-party de Kernezne et de gueule à trois épées d'argent rangées en trois barres, les gardes en haut ; le second, au dessous, aussi my-party Kernezne et fascé d'or et de gueule de six pièces qui est Du Chastel ; le troisième qui est à droite à côté du second, est my-parti de Kernezne et d'argent à la croix croisetée d'argent ».



La vitre au sud du maître-autel (3) montrait des alliances plus anciennes que les deux précédentes, mais non moins prestigieuses : le premier écusson portait les armes de Charles I^{er} de Kernezne (vers 1537-1605) et d'Anne de Coëtanezre, dont l'union datait de 1595 environ. Rappelons que peu après le décès de son époux, Anne de Coëtanezre s'était remariée à Jean de Carné, sire de Coetcanton.



Le deuxième écu montrait, mi-parti aux *trois coquilles* des Kernezne, le « *fascé d'or et de gueules de six pièces* » des Du Chastel ou des Kerlec'h, mais le souvenir exact de cette union est perdu : s'agit-il des armes de Claudine de Kernezne, née vers 1631 et épouse vers 1659 de Ignace-François Du Chastel, seigneur de Coatangars, ou de Jehan de Kernezne, petit-neveu de Charles I^{er} de Kernezne, époux vers 1643 de Julienne de Kerlec'h Du Chastel ? A moins qu'il ne s'agisse d'une alliance ancienne et oubliée ?



Sur le troisième écu, le deuxième quartier du mi-parti offrait une *croix recroisetée*, de Calamaingn de Pontarblez. Elle semblait déjà poser problème dès 1761 aux rédacteurs du procès-verbal, qui la donnent d'argent sur fond d'argent, ce qui est impossible. Cette même croix recroisetée est visible sur une pierre armoriée de réemploi au château de Kervéatoux, où elle orne un lambrequin du heaume qui timbre l'écu. Elle est également attestée à Notre-Dame de Liesse en 1768 en alliance avec les armes de Jouan.

Extérieur de la chapelle de Penancoët

« Et procédant ensuite à l'apurement des droits honorifiques qui peuvent exister dans le contour extérieur de ladite chapelle de Tronjoly et du maître autel sujet à la démolition, lesdits experts nous ont fait voir comme en effet nous avons vu au dessus de la porte masquée et de la fenêtre de ladite chapelle de Tronjoly il y a un écusson en relief sur pierre my-parti au un, de Tronjoly et au deux, fascés d'argent et d'azur de six pièces, la première fasce chargée d'un croissant d'azur ».



La commission continuant dehors son inventaire des prééminences de l'église fit une bien maigre récolte et ne releva qu'un seul écusson au-dessus de la porte murée de la chapelle de Penancoët, au niveau de la cinquième travée au nord. Il montrait les armoiries des Kergoët de Tronjoly mi-parties de celles de Penancoët. À l'intérieur, la lisière proche de l'autel du Saint-Nom de Jésus en portait de semblables, mais en alliance dans un écartelé (voir ci-dessus p. 30). Il faut enfin noter que les parties extérieures du chevet semblent n'avoir comporté aucune armoirie.

Une querelle de banc

« A comparu Messire Michel de Gouzillon sieur dudit lieu, lieutenant des troupes du Roy, chevalier de Saint-Louis, demeurant au château de Langongar, pour se plaindre que samedi dernier dix-huit, madame de Kerléan-Kerhuon a fait enlever par voie de fait le banc que le sieur de Gouzillon et ses ancêtres ont toujours eu en cette église paroissiale de Saint-Renan dans et sous l'arc suzain ou du côté du sud entre le chœur et la chapelle de Saint-Even et Saint-Blaise étant au midi du chœur par la concession du seigneur du Curru et de Keruzas et des paroissiens de Saint-Renan suivant acte du six septembre 1616 pour y placer un banc neuf à elle dans la chapelle, à présent nommée du Rosaire, qui est prohibitive à la maison et au seigneur de Keruzas et du Curru. Il demande donc à être remis à son endroit d'origine.

En l'endroit s'est aussi présentée dame Renée Françoise de Kerléan demoiselle de Kerhuon, juvéniaire fait tant pour elle que pour le seigneur et dame de Mervé, propriétaires de la terre et de la seigneurie de Coatmanach Bras, laquelle oppose que le banc du seigneur du Gouzillon soit placé dans l'endroit où se trouve présentement le banc de la maison de Kerhuon, laquelle a fait placer son banc au quatrième pilier de cette église, déclare qu'elle n'a fait qu'user de ses droits, attendu que l'ancien banc qui y était précédemment et que le dit sieur de Gouzillon a fait clore depuis les dix mois et celui qu'il réclame aujourd'hui est le même dont la maison de Touronce a joui de temps immémorial à cause de sa terre et seigneurie de Coatmanach requérant au surplus acte de ce qui audit quatrième pilier il y a ou il y avait autrefois un bénitier de pierre, lequel bénitier a été enlevé aussi depuis les dix mois derniers, pour qui elle fait toutes les réservations et protestations. Ce qui en pareil cas requérant pareillement qu'on lui donne pour apuré que les armes de la maison de Kerléan sont à la vitre de la muraille côtière et vis-à-vis de son banc, le tout à valoir et servir de droit, et a signé : Renée Françoise de Kerléan-Kerhuon.

Le sieur de Gouzillon répondant au plaide de demoiselle de Kerhuon conteste de ce que le banc qu'il a fait reconnaître et qui était sous l'arc vis-à-vis du côté du midy du chœur ait jamais appartenu à Coatmanach ou de Touronce mais c'était l'arrière banc que le sieur de Kermorvan avait fait faire et placer dans les anciennes prééminences du sieur du Curru, et a signé : De Gouzillon ».

Selon les formes en usage dans ces circonstances, la commission a consigné les dépositions des plaignants sans prendre position. Nous ignorons si ce différend de prééminences entre les seigneurs de Coatmanac'h et de Langongar a donné lieu à un procès, ou si Michel Gouzillon s'est s'incliné en acceptant que son banc soit laissé à cette nouvelle place.

« Au troisième vitrail de l'autel du Rosaire, ainsi qu'au vitrail de la muraille costière près de la porte d'entrée, du côté dudit autel du Rosaire, il y a trois écussons, à savoir deux dans le principal vitrail, et le troisième dans celui de la muraille costière. Le premier : my-party de gueule au chef denché d'or, my coupé d'azur à trois bandes d'or, le second parti fascé d'or et de gueule. Le second écusson du même vitrail : my-party de Kerléan qui est fascé ondé d'or et d'azur de six pièces, le second party coupé, au premier : d'azur à trois bandes d'or soutenu de gueule au chef d'azur (sic pour "denché") d'or chargé de trois étoiles de sable. Et le troisième écusson est chargé des mêmes armes que celles dernièrement blasonnées et qui sont uniques au dit vitrail ».



Le premier écu montre les armes en alliance de Jehan de Touronce, notaire et procureur à Saint-Renan, seigneur de Coatmanac'h Braz en Plouzané, époux vers 1560 d'Anne Du Guermeur, fille de Guillaume Du Guermeur de son deuxième mariage avec Françoise Du Coum. Les sires du Guermeur, en Plourin, sont issus des Du Chastel, dont ils portent les armes brisées par l'adjonction d'une molette d'or sur la première fasce de gueules. L'absence de cette brisure s'explique sans doute ici par une exécution simplifiée, les molettes manquant déjà sur le chef denché des Touronce.

Le deuxième écu porte les armes mi-parties de Jacques de Kerléan, sire de Kerhuon en Guipavas, et de Geneviève de Touronce, petite-fille des précédents et héritière de Coatmanac'h Braz, dont l'union date de 1610 environ.

« Donnons également pour apuré à ladite demoiselle de Kerhuon qu'au quatrième pilier et la quatrième arcade attenante la chapelle de Saint-Goulven, il y a un tronc auquel il paraît qu'il y avait un bénitier en pierre ancienne adapté au dit pilier comme il y en a un actuellement dans le pilier de l'arcade supérieure mais sans armoiries ».

À l'issue de ce dernier relevé, la commission achève son inventaire le 21 juillet à cinq heures du soir. Faisant suite aux formules de conclusion en usage, le document est paraphé de dix-huit signatures parmi lesquelles se distinguent les noms de Berthou, recteur, Labbé de Lezingant, sénéchal, et Bergevin, procureur. Le coût de l'opération est de sept livres quatre sols.

En complément, Louis Dujardin, dans l'un de ses articles consacré aux prééminences de l'église paroissiale et parus dans le *Courrier du Finistère*, a retranscrit une mention de prééminences contenue dans un aveu au roi du 20 juillet 1763 rédigé par Joseph-Marie Desloges de Kergonstintin pour le manoir de La Feuillée. Les prééminences afférentes à cette terre comptaient un droit de vitre et de bénitier dans la deuxième travée du bas-côté nord :

« Et finalement en l'église paroissiale de Saint-Renan, une fenêtre de deux pannelles consistant en trois soufflets vitrés de vitre blanche étant en la muraille septentrionale donnant sur le simmitierre ayant au-dessous un petit bénitier en ladite muraille qu'on a nouvellement soustrait et que ledit avouant réserve de faire replacer en son ancien état, ladite fenestre étant vis à vis de l'arcade joignant le pillier où était anciennement attaché la chaire du prédicateur de ladite église de Saint-Renan ».

Commentaires

Arrivé à son terme, l'inventaire de 1761 appelle quelques commentaires, en premier lieu sur sa valeur. Parmi les nombreux actes subsistants du même type, celui-ci, qui a le double mérite d'être complet et très clairement formulé, est d'une qualité remarquable. Si les procès-verbaux de descente restituent généralement avec précision tout ou partie des prééminences héraldiques, rares en effet sont ceux exhaustifs à tout l'édifice et qui intègrent l'ensemble du mobilier, y compris les éléments non armoriés (gisants, tombes, bancs, vitraux, bénitiers, etc.).

Plus rares encore ceux qui suivent une progression logique facile à retrouver et sans ambiguïté. Alliant ces qualités, le procès-verbal de 1761 est d'autant plus précieux qu'il est pratiquement le dernier témoin d'un édifice dont il ne reste plus la moindre pierre depuis près de deux siècles. Le document est assez fiable pour avancer une reconstitution en plan de l'église, qui a été proposée plus haut. Mais ses mérites ne s'arrêtent pas là : l'analyse des prééminences et du plan restitué (en prenant les précautions qui s'imposent envers ce qui ne reste qu'une tentative), permettent de dégager les principaux caractères de l'architecture de l'église et d'avancer quelques hypothèses sur son histoire.

Tout d'abord, avec une nef à cinq arcades abritant huit rangées de tombes, un chevet à trois pans peut-être du modèle « Beaumanoir », un bas-côté au nord et une grande chapelle au sud, et quoiqu'aucune information ne subsiste sur le clocher (clocher-tour ou pignon ?), l'église présentait des volumes bien articulés, mais de dimensions raisonnables : l'ensemble ne devait pas excéder vingt-cinq à trente mètres de longueur. L'absence de porche au sud, disposition assez inhabituelle en Bretagne, s'explique par la situation du monument qui donnait à l'ouest sur la rue de Saint-Renan, ce qui laisse supposer que la façade occidentale s'ouvrait par un portail assez soigné.

Sur l'époque de construction de l'église, il est certain qu'elle n'était pas très ancienne : à l'exception des gisants dans le chœur qui semblent de facture médiévale, rien dans les prééminences, le mobilier ou les formes architecturales n'apparaît antérieur au XVI^e siècle. L'église était donc soit une construction récente soit, ce qui est tout aussi vraisemblable, la reconstruction entière ou partielle d'un édifice plus ancien, dont elle intégrait peut-être des parties. Les maisons nobles disputaient les prééminences aux notables de Saint-Renan, qui possédaient la plus grande part des tombes. Mais le monument devait surtout aux seigneurs du Curru, dont le mécénat est resté actif jusqu'au milieu du XVII^e siècle, ainsi que l'attestent les vitres du chevet financées par Charles II de Kernezne.

C'est tout. Pour le reste, il faut laisser libre cours à la plus belle des facultés, l'imagination...



**Armoiries et prééminences dans les églises
disparues de Saint-Renan**

**2) La chapelle disparue de Notre-Dame de Liesse,
un joyau du XV^e siècle**



Notre-Dame de Liesse, de l'ancienne chapelle à l'église actuelle, ou... de l'église actuelle à l'ancienne chapelle !

L'église paroissiale Notre-Dame de Liesse domine fièrement les maisons anciennes de la ville, qui semblent lui adresser une révérence. Elles ne lui doivent pourtant aucune préséance, car l'église est en fait de construction récente. À l'exception de l'antependium du maître-autel et peut-être du bénitier réemployé dans le porche nord, déjà évoqués (voir p. 23), rien n'y est antérieur au dernier quart du XVIII^e siècle : l'édifice actuel, qui remplace une chapelle primitive de même vocable sinistrée en 1768, a été reconstruit intégralement à partir de 1771.

De cette époque datent la nef de six travées à trois vaisseaux ainsi que le haut clocher à dôme coiffé d'un lanternon et flanqué de deux tourelles, comme l'atteste une inscription au-dessus de la grande porte, montrant le millésime de 1772 associé aux noms du recteur et du marguillier d'alors. Le chevet néo-roman à trois chapelles rayonnantes est plus récent : il résulte d'une ambitieuse campagne d'agrandissement entreprise par l'architecte diocésain Joseph Bigot en 1869, en remplacement du chevet plus modeste des dernières années du règne de Louis XV.

Dans cette église qui juxtapose l'éclectisme du Second Empire à la solide sobriété du néo-classicisme, les armoiries n'ont, sans surprise, droit à aucune place : le monument synthétise les goûts de son temps, qui ne sont plus aux fastes héraldiques. À l'exception des bannières de procession armoriées évoquées plus haut et conservées au musée de la ville, seul un vitrail de la chapelle absidale, dû au verrier Payan, sur le thème de la consécration de la France au Sacré-Cœur, est décoré d'un modeste écusson ovale aux armes de France, *d'azur à trois fleurs de lys d'or*, encadré de palmes et timbré d'une couronne royale tenue par un ange agenouillé. C'est peu de choses, mais il n'en fut pas toujours ainsi...



L'ancienne chapelle Notre-Dame ne fut vouée à Notre-Dame de Liesse que tardivement, dans la première moitié du XVIII^e siècle. L'édifice qui précéda l'église actuelle disparut complètement lors de la reconstruction de 1772. Ancien, vétuste, fragilisé par les intempéries, son vieux clocher n'avait pas résisté à la violente tempête qui l'avait vaincu dans les derniers jours de novembre 1768. Le sinistre avait été complet, la tour écroulée éventrant la toiture de la nef et fragilisant tout l'ensemble.

Contrainte, vu l'ampleur des dégâts, de rebâtir entièrement l'édifice devenu irrécupérable, et devant s'assurer que de récents travaux dans le bas-côté nord de la nef n'avaient pu accélérer l'effondrement, la fabrique avait alors requis une commission pour dresser un état des lieux avant démolition. Composée de quatorze membres parmi lesquels le sénéchal de Brest Labbé de Lezengant, un greffier, un procureur, un substitut, le recteur, le marguillier et quelques entrepreneurs, elle effectua une minutieuse descente d'expertise du 11 au 17 décembre 1768, et en rédigea un procès-verbal circonstancié. Sollicité pour ses connaissances en matière d'armoiries, le prêtre brestois Jean Béchenec, déjà présent lors de la visite de l'église paroissiale Saint-Ronan sept ans plus tôt, y participait afin de recenser les prééminences.

Le procès-verbal de descente de Notre-Dame de Liesse, dont l'original est conservé et consultable aux Archives Départementales du Finistère à la cote B 1849, est un document d'une qualité telle qu'il n'est pas excessif de le qualifier du superlatif d'exceptionnel. Il fournit à propos du monument disparu des informations inestimables et inconnues d'autres sources, qui permettent avec une précision rare de se faire une idée presque parfaite de ce qu'il était et ce à quoi il ressemblait.

Seul l'érudit Louis Dujardin en avait publié un court extrait touchant aux prééminences dans un article paru en 1930 dans le quotidien *Le courrier du Finistère*, désormais introuvable. Aujourd'hui, la relecture attentive et commentée du document complet, permet, en croisant données architecturales et héraldiques, de reconstituer et ressusciter la chapelle disparue depuis plus de deux siècles...

L'ancienne chapelle Notre-Dame de Liesse, un joyau de l'architecture gothique à la fin du XV^e siècle

Huit jours. Il a fallu huit jours entiers aux membres de la commission d'expertise pour visiter, arpenter et mesurer les ruines agonisantes de la chapelle Notre-Dame de Liesse. Huit jours durant lesquels ils ont évolué au milieu d'un monceau de décombres provoqué par la chute du clocher sinistré. Dans des conditions aussi peu favorables, sous les intempéries du mois de décembre, environnés de nombreux ouvriers charriant matériaux et pierres de démolition, ils n'ont pas pu suivre une progression logique et fluide. Ils n'ont pas pu adopter un ordre de visite méticuleux ni effectuer toutes les mesures nécessaires. Ils ne s'en sont pas moins acquittés de leur mission avec une grande précision et une circonspection qui permettent de dégager non pas des suppositions, mais des certitudes.

Notre-Dame de Liesse était l'une des plus grandes chapelles de l'évêché de Léon. Large au chevet d'un peu plus de vingt et un mètres - une trentaine dans son extension maximale -, longue d'environ trente-quatre à trente-cinq mètres sans compter un clocher profond de près de six mètres, elle offrait des dimensions impressionnantes pour un édifice de sa catégorie.

Son plan était simple, se composant d'une large nef centrale épaulée sur toute la longueur au nord comme au sud par un bas-côté. D'est en ouest, l'ensemble comportait huit travées profondes de trois mètres quatre-vingt à un peu plus de quatre mètres. Un arc diaphragme séparait la nef du chœur, probablement entre la quatrième et la cinquième travée. Au niveau de cette dernière, un porche ouvrait au sud tandis qu'une petite chapelle seigneuriale formait une excroissance au nord. Hormis l'entrée principale de la nef à l'ouest et le porche sud donnant sur le chœur, l'avant-dernière travée au sud était ouverte d'une petite porte secondaire, mais d'autres ouvertures ont pu exister et ne pas être mentionnées par le procès-verbal.

En élévation, les volumes intérieurs étaient amples et généreusement développés, les grandes arcades étant hautes de près de neuf mètres et les murs latéraux des bas-côtés de six mètres et demi. Selon une formule classique en Bretagne, le chevet plat était soutenu par quatre contreforts et percé d'une importante maîtresse-vitre encadrée par deux verrières de dimensions plus restreintes. Les parois latérales étaient ajourées de baies à toutes les travées, moins la première semble-t-il, et scandées à l'extérieur de petits contreforts. L'édifice était entièrement couvert par une charpente lambrissée en berceau comme l'atteste, gisant parmi les décombres, la mention de pièces de bois dont certaines courbées en demi-cercle, jambettes ou aisseliers.

Les parties occidentales, quoique considérablement endommagées par la chute du clocher, peuvent être restituées avec précision. Il est certain que le pignon, percé de vitres aux bas-côtés, était précédé par une tour portée sur une base large de plus de cinq mètres quatre-vingts, sans compter les murs porteurs. La hauteur du clocher avant sa chute est évidemment inconnue. Mais au vu de la largeur de ses murs de fondation (environ 1,8 mètre), de la puissance des contreforts et de la quantité très conséquente de gravats que les ouvriers ont dû dégager au pied de la tour après le sinistre, il ne paraît pas excessif d'avancer que la flèche devait compter parmi les plus élevées du Léon.

Le mobilier était riche, encore n'est-il connu que pour le chœur seulement, celui de la nef ayant totalement péri dans l'effondrement de la tour. Le maître-autel, l'autel de la chapelle de Saint-Jean au nord, celui de la chapelle de Saint-Pierre au sud, étaient ornés de riches retables rehaussés de peintures et dorures, que complétaient des ornements plus modestes, crucifix et tableaux. Une mention dans un devis d'entrepreneur atteste l'existence d'un jubé qu'il faut probablement situer sous l'arc diaphragme, entre la quatrième et la cinquième travée. Le sanctuaire et les chapelles des bas-côtés étaient délimités par une clôture comportant des stalles attenantes.

La statuaire, au complet, avait dû être conséquente : après l'accident, près de deux douzaines de pièces de toutes époques et de toutes dimensions étaient encore dénombrées. Les statues les plus importantes étaient contenues dans des niches fermant à deux battants posées sur des culots de pierre encadrant les autels : la statue de Notre-Dame de Liesse, protégée par une vitre, occupait la

meilleure place, au nord du maître-autel. Au sud lui répondait un saint Michel dans une niche décorée sur le thème de la Passion. Les autels de Saint-Jean et de Saint-Pierre étaient encadrés au nord par leur saint éponyme, et au sud respectivement par une sainte Anne Trinitaire et un saint Nicolas. De nombreuses autres statues ornaient des niches secondaires ou étaient déposées à terre, parmi lesquelles plusieurs Vierges, un Ecce Homo, des saints Paul, André, Lévite, Sébastien, Côme, François, Corentin, quelques Saints Évêques, ainsi qu'une sainte Catherine.

Du mobilier funéraire ne subsistaient que six tombeaux, dont quatre tombes enlevées situées sous les grandes arcades entre le sanctuaire et les bas-côtés des deux dernières travées. Dix enfeus percés dans les parois, dont la moitié dans les travées du bas-côté sud du chœur, prouvent qu'il y en avait probablement davantage. Il est à signaler que des plates tombes de la nef ont été réemployées dans la construction de la nouvelle église, comme en témoigne aujourd'hui dans le parvis du clocher une dalle où se distingue à peine le contour d'un écu. Enfin, trois bancs seigneuriaux demeuraient, le reste des sièges ayant disparu dans l'accident, ainsi que la tribune d'orgue située au pied de la tour.

De quand datait l'ancienne chapelle Notre-Dame de Liesse dans son dernier état connu ? Sans hésitation, de la deuxième moitié, peut-être du dernier tiers du XV^e siècle. Tout dans le plan du monument porte la marque de cette époque, à commencer par le grand chevet plat percé d'une maîtresse-vitre accostée de deux baies auxiliaires et scandé par quatre puissants contreforts, une formule architecturale alors abondamment utilisée dans le duché breton. Vers 1450-1460, le chevet de l'église de Notre-Dame de Kernascléden (Morbihan)¹⁵ constitue l'un des plus parfaits exemples de ce parti qui ne commença tout juste à se démoder que dans les dernières années du XV^e siècle au profit du chevet à pans, persistant toutefois de longues décennies encore. Le plan général de l'édifice, large, vaste et unifié, est également caractéristique des préoccupations spatiales un peu avant et après 1500. Ce moment est enfin celui où s'élèvent en Léon de hauts clochers élancés, dans la lignée de Notre-Dame du Kreisker à Saint-Pol-de-Léon et Notre-Dame du Mûr en Morlaix (disparue).

Ce sont cependant les textes et l'héraldique, mieux que le style, qui fournissent les plus sûrs repères chronologiques. Au tympan de trois verrières, dont la maîtresse-vitre, des écussons aux armes pleines de Bretagne fournissent une excellente borne de temps, car elles n'ont plus été employées dans cette utilisation après la mort en 1514 de leur dernière propriétaire, Anne de Bretagne. L'analyse héraldique de plusieurs verrières dont la maîtresse-vitre atteste une campagne de vitrage très probable vers 1500-1502, qui se situerait donc à la fin du chantier.

Dans un testament en latin du 8 septembre 1495, dont l'original est conservé et consultable aux Archives Départementales du Morbihan, à la cote 35 J 20, Jean de Kernezne stipule qu'à sa mort, « *son corps soit enseveli dans sa chapelle en l'église Notre-Dame de Saint-Renan, qu'une messe grégorienne et six messes simples soient dites, dans la même église, au jour anniversaire de son décès, dont quatre "ad notam" et deux "sine notam", plus quatre autres durant l'année* ». Ces dispositions prouvent que les Kernezne étaient d'importants prééminenciers, mais plus encore que l'église était terminée avant 1495.

Enfin, le globe sommital de la flèche, relevé dans les décombres et gravé du millésime de 1720, ainsi qu'une inscription datée de 1615 dans le vitrail de l'autel Saint-Jean, prouvent que l'édifice avait été régulièrement entretenu au cours des XVII^e et XVIII^e siècles.

À la fin du XV^e siècle, de telles dimensions et un tel plan hissent Notre-Dame de Liesse au rang déjà honorable d'un petit chantier gothique secondaire à l'échelle de la Bretagne. Pour la comprendre pleinement, il faut envisager sa construction dans un contexte large, durant une sorte d'âge d'or de l'édification des grandes églises urbaines gothiques à la toute fin du Moyen Âge, alors que les villes et les bourgs qui formaient le tissu urbain du duché connaissaient un développement économique et une expansion démographique jusque là inégalés.

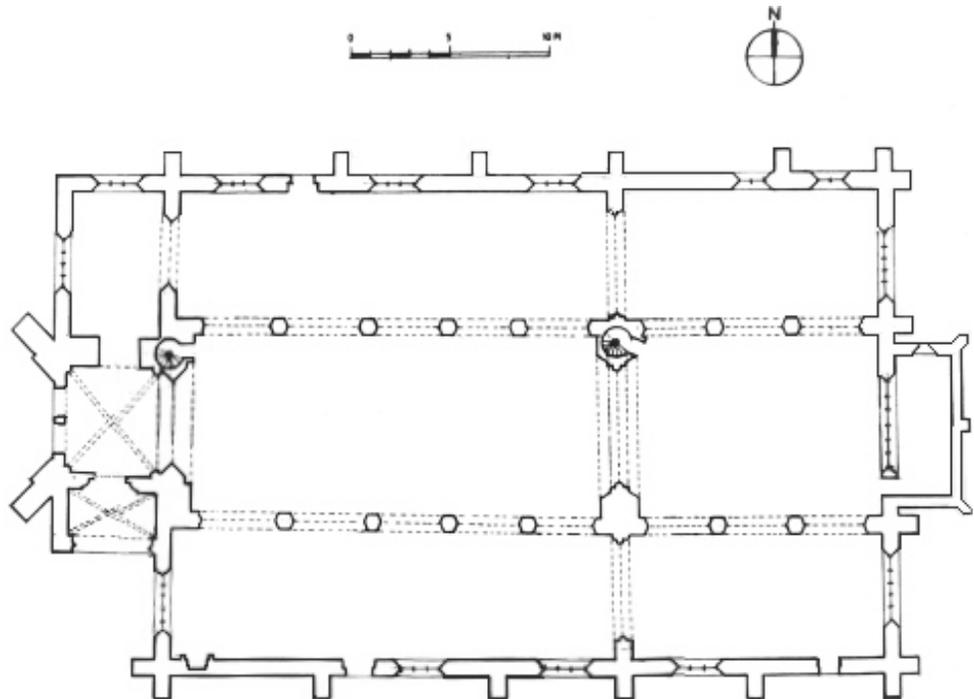
¹⁵ Sur ce monument : SOTIN Aziliz, L'église Notre-Dame de Kernascléden, mémoire de première année de master sous la direction de M. Yves Gallet, Université de Bretagne Occidentale, Brest, 2010.

Dans les évêchés de Léon et de Cornouaille, Notre-Dame de Liesse devait figurer honorablement parmi les meilleures réalisations de son temps. Il n'est pas question bien sûr de la comparer avec la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, la chapelle Notre-Dame du Kreisker, la collégiale du Folgoët ou encore la toute proche abbatale de Saint-Mathieu en Plougonvelin : ces édifices, à des titres divers, sont localement d'une importance autrement supérieure pour l'histoire des formes architecturales gothiques en Basse Bretagne, et sont de toute façon plus anciens.

En revanche, par ses proportions et son clocher plus que respectables, Notre-Dame de Liesse égalait et même par certains aspects dépassait des monuments contemporains d'aussi belle qualité que les chapelles Notre-Dame de Lambader à Plouvorn, et Saint-Herbot à Plonévez-du-Faou. Elle avait même, dans le sud du Finistère, une sœur jumelle identique presque en tous points : l'église Saint-Nonna de Penmarc'h¹⁶. Commencée aux alentours de 1500 et achevée en peu de temps, elle est aujourd'hui en Bretagne l'une des plus grandes églises paroissiales conservées de cette époque.

Ci-contre, l'église Saint-Nonna de Penmarc'h, est une sœur jumelle de la chapelle disparue de Notre-Dame de Liesse.

Plan extrait de : BONNET Philippe, RIOULT Jean-Jacques, *Bretagne gothique*, Picard, Paris, 2010, p. 278.

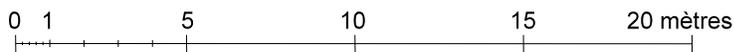
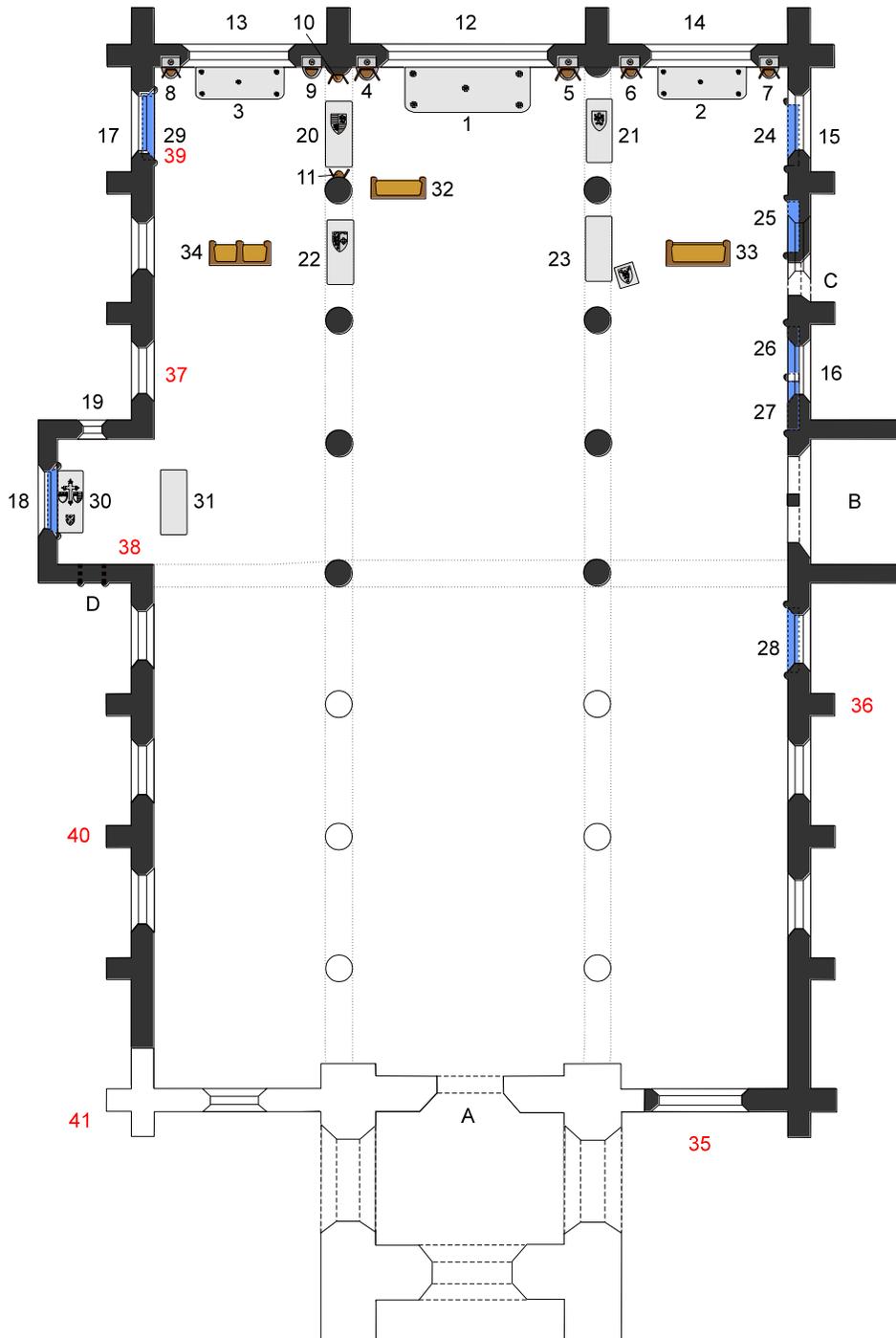


En longueur comme en largeur - et en hauteur ? -, Notre-Dame de Liesse ne lui cédait que de quelques petits mètres. Bâties presque simultanément, Notre-Dame de Liesse paraissant toutefois antérieure de quelques années, les deux églises présentaient des similitudes si frappantes qu'il n'est pas exagéré de suspecter entre elles une réelle parenté. Au-delà d'un simple artifice de langage, Saint-Nonna de Penmarc'h serait-elle vraiment la jumelle de Notre-Dame de Liesse ? L'un de ces deux édifices ayant complètement disparu, trop d'éléments manquent pour argumenter scientifiquement cette question. Mais en guise de réponse, il suffit d'écrire que les paroissiens de Saint-Renan qui, pour quelque raison que ce soit, se rendaient à l'église de Penmarc'h, ne devaient pas se sentir dépaysés...

Alors qu'à travers ces lignes, le monument reprend tout juste vie, il est temps maintenant de le visiter en détail, en chacune de ses parties. En les commentant et en les corrigeant un peu, il n'est qu'à suivre les meilleurs guides de Notre-Dame de Liesse : ses derniers visiteurs de décembre 1768...

¹⁶ Sur ce monument, voir : BONNET Philippe, RIOULT Jean-Jacques, *Bretagne gothique*, Picard, Paris, 2010, p. 277-284. Sur Saint-Herbot : *ibid.*, p. 388-398 ; RIOULT Jean-Jacques, « Plonévez-Du-Faou, chapelle Saint Herbot », dans : *Congrès Archéologique de France, Société Française d'Archéologie, 165e session de 2007, Paris, 2009, p. 203 208.*

Reconstitution en plan de l'ancienne chapelle Notre-Dame de Liesse en
 Saint-Renan d'après le rapport d'expertise qui a suivi le sinistre de 1768
 (à l'échelle 1 / 200°)



Réalisation : P.-F. Broucke, juin 2011

Légende

Les architectures en noir sont celles subsistantes après le sinistre, celles en blanc ont été détruites ou très endommagées. Les numéros en rouge indiquent l'emplacement de fissures ou de détails architecturaux relevés par la commission d'expertise et signalés entre parenthèses dans la transcription du procès-verbal.

Portes et ouvertures

- A. Entrée principale
- B. Porche sud
- C. Petite porte au sud
- D. Porte (murée) de la chapelle dite « de Keroulas »

Le mobilier : les autels

- 1. Maître-autel et ses deux crédences
- 2. Autel de saint Pierre et ses deux crédences
- 3. Autel de saint Jean et deux crédences

Le mobilier : la statuaire

- 4. Statue de Notre-Dame de Liesse dans une grande niche historiée fermant à deux battants
- 5. Statue de saint Michel dans une niche peinte fermant à deux battants
- 6. Statue de saint Pierre dans une niche peinte fermant à deux battants
- 7. Statue de saint Nicolas dans une petite niche peinte fermant à deux battants
- 8. Statue de saint Jean dans une niche fermant à deux battants
- 9. Statue de sainte Anne trinitaire dans une niche
- 10. Statue de saint Paul dans une niche fermant à deux battants
- 11. Statue de saint Corentin dans une niche dorée fermant à deux battants

Vitres et verrières

- 12. Maîtresse-vitre
- 13. Verrière principale de la chapelle Saint-Jean
- 14. Verrière principale de la chapelle Saint-Pierre
- 15. Verrière des Kermellec
- 16. Verrière des Kernezne du Curru
- 17. Verrière des Taillart (?)
- 18. Petite rose
- 19. Petit ajour « en soufflet »

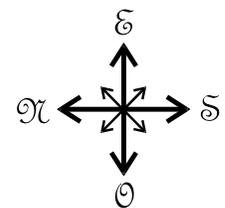
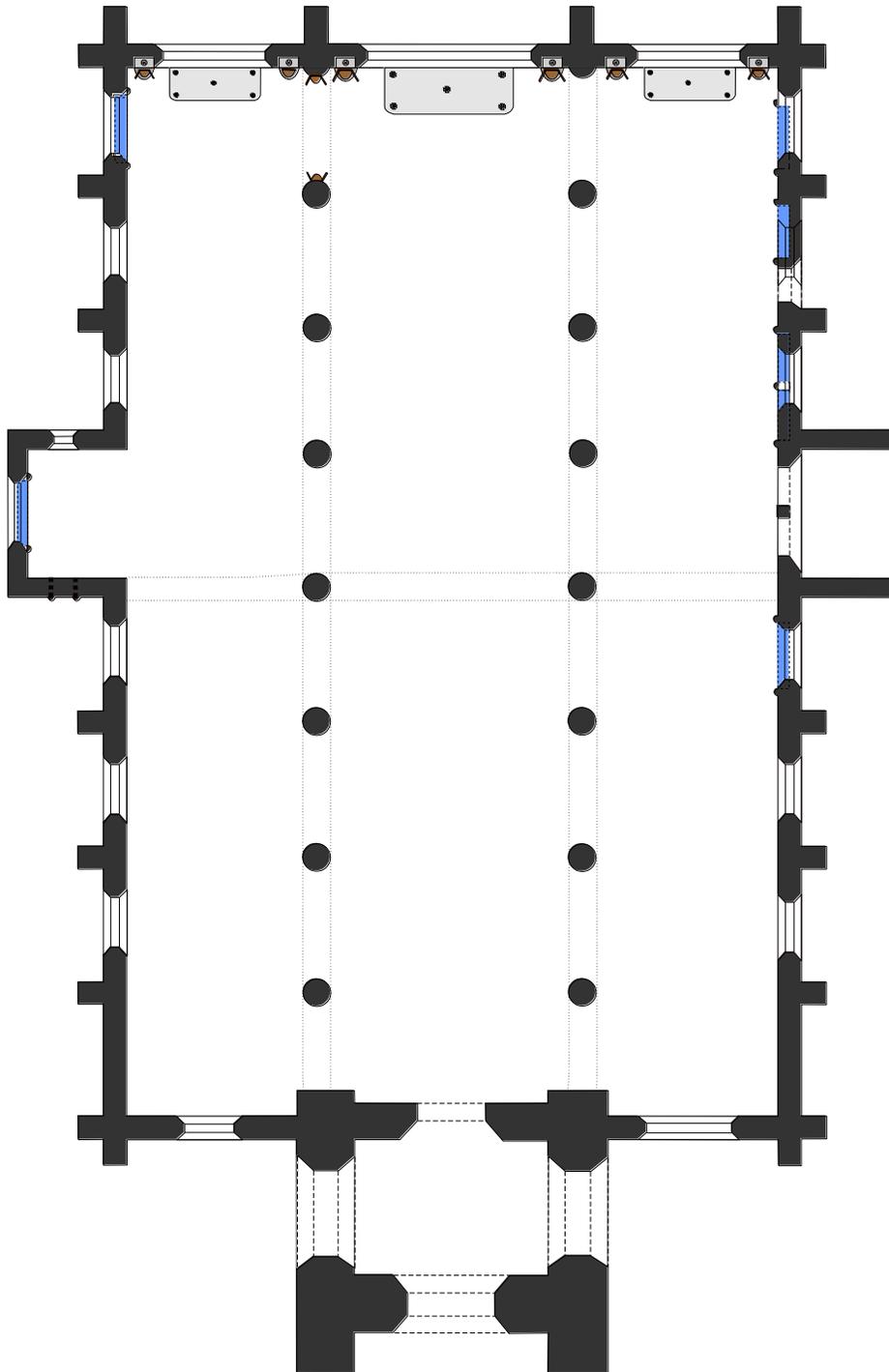
Tombes et enfeus

- 20. Tombe enlevée revendiquée par les Du Chastel
- 21. Tombe enlevée armoriée d'un écu au lion
- 22. Tombe enlevée aux armes en alliance des Jouhan
- 23. Débris d'une tombe enlevée aux armes des Jouhan
- 24. Enfeu aux armes des Touronce
- 25. Enfeu aux armes écartelées des Le Veyer et Touronce
- 26. Enfeu sans armoirie, aux propriétaires inconnus
- 27. Enfeu aux armes des Kernezne
- 28. Enfeu aux armes des Meastrius, Maucazre ou Crémeur (probablement)
- 29. Enfeu des Taillart
- 30. Enfeu avec tombe aux armes des Touronce en alliance avec un "fascé"
- 31. Tombe enlevée aux armes de Touronce en alliance avec un "fascé"

Bancs

- 32. Banc à accoudoirs aux armes des Poulpiquet ou Du Garo
- 33. Banc aux armes des Kerret
- 34. Banc aux armes des Kernezne du Curru

Reconstitution en plan de l'ancienne chapelle Notre-Dame de Liesse en
Saint-Renan d'après le rapport d'expertise qui a suivi le sinistre de 1768
(à l'échelle 1 / 200°)



0 1 5 10 15 20 mètres

Réalisation : P.-F. Broucke, juin 2011

Notre-Dame de Liesse, pas à pas et point par point...

Avertissement : Pour décrire l'ancienne chapelle Notre-Dame de Liesse, il aurait été possible de retranscrire littéralement le procès-verbal de 1768. Cette option, simple en apparence, n'a pas été retenue car elle se serait en fait révélée très inconvenue : les longueurs des formules d'usage, certaines redites, et surtout la fragmentation du propos dans l'ensemble du texte en auraient beaucoup perturbé la lisibilité. Le choix s'est plutôt porté sur une présentation thématique s'intéressant aux différentes parties de l'édifice. Cette solution a l'avantage de regrouper de façon cohérente les éléments intéressants un même sujet et de commenter le document. Afin de privilégier l'étude du monument, l'essentiel des formules préliminaires et de clôture ont été éliminées. Seules sont mentionnées les dates de rédaction des passages. Concernant l'apparat adopté dans la transcription, le texte original est donné entre guillemets. Les chiffres entre parenthèses renvoient au plan à l'échelle de la page 42, et à sa légende à la page 43. Les mesures anciennes ont été converties et indiquées entre parenthèses dans le système métrique, arrondies au millimètre. Les passages de faible intérêt qui n'ont pas été transcrits dans l'extrait sont signalés par trois points de suspension entre parenthèses.

1. Le chevet

Si les verrières, prééminences et éléments de mobilier sont abondamment décrits, l'architecture générale du chevet n'est que sommairement évoquée. Heureusement, le texte donne les mesures précises de sa largeur, à l'intérieur comme à l'extérieur. Atteignant un peu plus de vingt et un mètres du nord au sud, Notre-Dame de Liesse était une chapelle des plus larges, digne d'édifices comme l'église Saint-Nonna de Penmarc'h.

17 décembre 1768. Mesures intérieure et extérieure du chevet.

« [...] Et nous a aussi ledit Jaouen rapporté et fait remarquer que les pignons du maître-autel et de ceux de saint Jean et de saint Pierre sont très bien et bon appuyé par quatre contreforts ayant leurs taluts proportionnés et en très bon état, ce qui lui fait estimer que cette partie pourra subsister quelques tems, mais comme on voit qu'il est d'une nécessité indispensable de démolir les deux murs latéraux de ladite église, les pilliers et arcades formant les deux nefs, il déclare qu'en cas de réédification, il serait très dangereux tant de la fabrice que l'entrepreneur de vouloir faire subsister lesdits pignons vu même que cela formerait de fort mauvaise liaison, et a de plus pris (...) la largeur aussi en dedans du midy au nort en dix toises six pouces (ndt : 19,652 mètres) et de dehors en dehors en dix toises cinq pieds (ndt : 21,074 mètres) [...] ».

Ci-contre : Le chevet de la chapelle Notre-Dame de Kernascléden, construit vers 1450-1460 et mesurant dix-sept mètres et demi de largeur, était un précurseur de celui de Notre-Dame de Liesse, qui lui ressemblait beaucoup.
cliché : Aziliz Sotin



2. La façade occidentale, le clocher et leur effondrement

Parce que son effondrement a scellé la ruine de la chapelle, le clocher est une des parties les plus intéressantes du monument disparu. En raison de sa totale destruction, il est aussi, sans surprise, l'élément d'architecture le plus imparfaitement décrit dans le procès-verbal. Les extraits suivants n'en permettent pas moins, par un recoupement serré des mesures qui y sont indiquées, de se faire une idée exacte du plan du clocher et de la façade occidentale. Des témoignages retracent également le récit précis de son effondrement qui, contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, n'était ni soudain ni imprévisible : ce mauvais drame s'est en fait joué en plusieurs actes. Mais avant d'analyser ces points en détail, rien mieux que le texte original ne rend compte, en ce triste mois de décembre 1768, de la consternation de tous devant la violence de l'accident et l'ampleur du désastre :

11 décembre 1768. Découverte de la chapelle et premières impressions à propos du sinistre : une véritable catastrophe.

« [...] Et avenu ce jour de dimanche onzième décembre mil sept cents soixante huit, sept heures du matin, nous dit sénéchal, substitut du pr(ocureur) du roy, ajoint et huissier en compagnie desdits sieurs recteur et Quenquis assistés dudit Le Gléau son procureur (...), nous sommes rendus de notre auberge jusques et en ladite église de Notre-Dame de Liesse, ensembles lesdits experts et tiers experts (...), nous avons vû la partie basse de ladite église surchargée d'un amas considérable de pierres de taille, de bois de charpente et autres démolitions provenant (...) de la chute et assollement de la tour du clocher de ladite chapelle de Notre-Dame, ensemble une partie considérable du pignon y attenant, et des arcades et piliers de ladite chapelle aboutissants à ladite tour et avec elle tombés à près d'une moitié de ladite église, que lesdites démolitions se sont étendues et dans leur chute ont rejailly jusqu'au pieds des autels étants placés et adossés au haut bout de ladite église, que l'effort d'une chute aussi considérable a écrasé non seulement les horgues avec leur suite mais même les bancs et balustrades qui existaient dans ladite chapelle, ce que nous avons dès à présent et sur les mêmes requisitions et adhésions desdits Quenquis et sieur substitut, donné pour appuré et averé, sauf un détail plus circonstancié et spécifique dans la suite passé le dénombrement, relèvement et arrangement des matériaux affessés et et (sic) entassés, à quoy il a été travaillé volontairement par un grand nombre des paroissiens et habitants circonvoisins de l'un et l'autre sexe sans autre discontinuation que du temps employé aux offices divins depuis le matin de ce jour jusque six heures du soir à l'exhortation pronalle du sieur recteur [...] ».

12 décembre 1768, dans la fin de l'après-midi. Découverte parmi les décombres, de la pierre sommitale de la flèche portant date et inscriptions.

« [...] l'abbé Béchennec a de sa part vacqué à la visite des armoiries, écussons, prééminences et autres marques visibles des droits honorifiques de ladite chapelle de Notre-Dame de Liesse, et lesdits décombres et transport des bois, pierres et matériaux confus et entassé ont aussi été continués par nombre de personnes ainsy qu'il est cy-devant expliqué, le tout en notre présence, celle desdits sieurs recteur de Saint-Renan, substitut du sieur procureur, marguillier et procureur, dans le transport desquelles ruines nous avons reconnu et fait rellever et placer sur la rue de Notre-Dame proche la même chapelle, le globe et pierre coronalle qui portait la croix de ladite tour, dans laquelle pierre portant date de 1720 et gravée des saints noms de Jésus et Marie, il n'est resté que la barre de fer qui formait la ruine de ladite croix, et attendu qu'il est très tard et que lesdits travailleurs volontaires se sont retiré, nous avons sur les mêmes conclusions et requisitions renvoyé à demain matin la suite de la commission [...] »

13 décembre 1768. Mention d'un rapport d'expertise de réception de travaux effectués sur le bas-côté nord au cours de 1768, extrait concernant le pignon occidental au nord de la tour.

« [...] L'éguille du pignon côté du ouest de ladite chapelle au bous côté du nort consiste en trois toises de longueur (ndt, conversion en mesure métrique : 5,835 mètres) [...] ».

17 décembre 1768. Redécouverte de la base de la tour et conclusions sur l'origine du sinistre.

« [...] En l'endroit ledit Quenquis audit nom par son dit procureur a dit que par les différents ouvriers et manœuvres qu'il a employé à enlever les terres et pierres et autres matériaux qui encombraient et ôtaient la connaissance de l'état de la fondation du nouveau mur dont lesdits entrepreneurs ont requis l'estimation pour parvenir à avoir payement de leur ouvrage, il est enfin parvenu lui-même à faire découvrir suffisamment lesdites parties non seulement pour mettre ledit expert en état d'estimer mais même d'appurer si lesdits ouvrages neufs par eux-mêmes et par leur établissement ont en aucun façon contribué à l'assollement de ladite tour. Bien plus, par le secours des mêmes ouvriers et manœuvres, il est parvenu à découvrir ladite tour dans sa naissance, il est encore parvenu à débarasser la porte principale qui servait d'entrée dans ladite église, ce qui donne une inspection assez parfaite pour reconnaître autant qu'il est possible les vrais principes de la chute de ladite tour. Ces appurements étants de la dernière conséquence et paraissant unanimement les plus désirés, il interpelle lesdits Quelennec père et fils, Lesleven et Jourden de convenir des décombrements et déblais, même d'adhérer à l'appurement qu'il requiert en cet instant sous l'adhésion dudit sieur substitut du procureur du roy (...).

(...) Lesdits experts et tiers experts (...) nous ont rapporté et fait voir que la base de ladite tour de niveau avec le seuil de la porte d'entrée de ladite église sous la même tour ceintrée de plein, est en entier construite en pierres de taille dont les liaisons sont bien garnies de chaux, que ladite tour était soutenüe de deux contreforts pareillement en pierre de taille du côté du cimetière ainsi qu'il résulte des pierres saillantes du même côté et ressortissantes de ladite tour dont la masse intérieure était de niveau et d'alignement avec le pignon de ladite église, que de largeur comprise celle de ladite porte, la base de ladite tour avait environ dix-huit pieds (ndt : 5,847 mètres) du côté du cimetière et de profondeur ou enfoncement dans ladite église compris l'épaisseur des deux pilliers du même côté qui formaient la naissance de la base de ladite tour aussi environ dix-huit pieds (ndt : 5,847 mètres), que les pierres fondamentales d'icelles ne se sont déplacées que par l'effort de la masse en s'écroulant. De toutes les pierres parvenues de la flèche et corps supérieur, il n'est pas une pierre qui ne soit attendrie par vétusté et desquelles ont puisse se servir sans les pulverizer, d'où il résulte que quelque précaution qu'on eût voulu prendre pour maintenir ladite tour, elle ne pouvait se soutenir par l'épuisement de la consommation de pierres qui la composaient, que l'écroulement de la sonnerie était par elle-même plus que suffisante pour entraîner la chute de ladite tour à en juger par la grosseur des cloches qui ont été retirées de ses décombrements ; par la délicatesse des ornements en pierre qui surchargeaient le haut de ladite tour.

(...) Lesdits experts et tiers experts après avoir fait découvrir par lesdits journaliers mannoeuvres les ouvrages de maçonnerie établis par lesdits Quélenec près ladite tour de côté de l'autel de saint Jean dans l'intérieur de ladite église nous ont aussi donné pour appuré que dans l'établissement de la muraille neuve en pierres de moilon à chaux et sable de l'épaisseur de deux pieds six pouces (ndt : 81,21 centimètres) ayant de longueur treize pieds (ndt : 4,223 mètres) compris la liaison avec le pignon sur quatre toises trois pieds six pouces (ndt : 8,917 mètres) de hauteur fondations comprises, ne pouvait être qu'un nouveau renfort à ladite tour que cette (sic) ayant pris ses fondations à deux pieds et demy (ndt : 81, 21 centimètres) de distance de celles de la tour pour s'élever et servir de support au canal qui devait recevoir les eaux des couvertures de ladite église, il n'est point possible de supposer que l'établissement dudit mur ait en aucune façon contribué à la chute de ladite tour, étants certains au contraire que c'est la chute de ladite tour qui a occasionné celle dudit mur. Tel est pour le regard de la chute de la tour et les causes qui l'ont entraîné et lesdits experts en la présence de toutes les parties, ce que lesdits experts et tiers experts ont donné pour appuré affirment que ledit rapport est juste et véritable et que par vétusté elle est ainsi tombée et assollée (...).

17 décembre 1768. Dépôts de témoins concernant l'état du clocher juste avant l'accident.

« [...] En l'endroit ledit sieur substitut (...) a fait signifier le jour d'hui à cinq témoins de cette ville, et attendu leur présence il a requis que soit sur le champ procédé à leur juré et audition et a signé (...).

Duquel dépôt et requisitoire nous avons décerné et de ce qu'en effet les témoins cy après dénommés se sont en conséquence présentés devant nous, scavoir :

Guillaume K'ouanton, horloger de ladite chapelle et (?) de profession âgé d'environ trente un ans demeurant en cette dite ville et paroisse de Saint-Renan en une maison appartenant à la fabrice de ladite chapelle de Liesse (...) dépose n'avoir eu aucune connoissance qu'il y eût vice ni défectuosité dans ladite tour avant l'accident survenu si ce n'est une espèce d'anguille dans l'endroit où il a pris par tradition et bruit commun que le tonnerre tomba il y a environ cinquante ans mais que depuis les derniers ourages et coups de tonnerre qui se sont fait sentir dans le mois de novembre il a bien vû que ladite tour en avait souffert, qu'elle en étoit lézardée et crevée en divers endroits, qu'il en avait tombé des pierres pendant deux jours de distance en distance et qu'il s'apèrent que l'horloge avait été dérangée très peu de tems avant la chute totale de ladite tour (...)

Ledit K'ouanton retiré s'est présenté François Le Menn, charpentier âgé d'environ quarante ans demeurant en la ville et paroisse de Saint-Renan (...), dépose en Breton par l'organe d'Ive Guillaume Jacques Guesnet, procureur de plusieurs juridictions pris pour interprète de la langue bretonne attendu qu'il est depuis plusieurs jours à la suite de la présente commission (...), que plusieurs jours avant l'écroulement de la tour de ladite chapelle, il a vu et bien remarqué que la tour s'était détachée et séparée du corps de l'église où il reste actuellement une partie du mur donnant sur le cimetièrre et qu'au-dessous des orgues il s'y était ouvert une lézarde considérable, ce qui lui croyait avec le public n'être provenu que de gros tems ou de tonnerre et vents du mois de novembre et avoir de beaucoup contribué à l'assollement de la tour (...)

Ledit Le Men retiré s'est présenté Ollivier La Volée, cordonnier âgé d'environ trente-huit ans (...), dépose en Français qu'il a vû une ouverture et ancienne anguille dans ladite tour du côté de la nouvelle batisse ainsi qu'une séparation ou disjonction de l'autre côté de la même tour où il reste encore encore (sic) une partie de mur donnant sur le cimetièrre, plus une lezarde considérable dessous les orgues qui subsistent même avant les derniers coups de vents et houragans, qui se sont augmentées et ouvertes de plus en plus depuis les coups de tonnerre du mois de novembre dernier, et qui ont sans doute avairé l'écroulement de la tour (...)

Ledit La Volée retiré, s'est présenté Vincent K'huel, couvreur en ardoise âgé d'environ cinquante ans demeurant en la ville et paroisse de Saint-Renan (...) dépose en Breton par l'organe de notre interprète que le premier dimanche d'Avent vingt-septième du mois de novembre, il fut, à la prière de Guillaume K'ouanton, examiner la tour de Notre-Dame de Liesse, qu'il remarqua que ladite tour était lézardée depuis la chambre des cloches jusqu'à la porte en-dessous de ladite tour, que le contrefort joignant en-dedans de l'église était également lézardé depuis le sol de ladite chapelle jusqu'au plancher de la chambre des orgues, que dans l'arcade la plus proche de la rue qui soutenait ladite tour il y avait du dérangement et de la secousse et que même depuis la voûte jusques au coin de la même tour directement au-dessus était ouverte et anguillée, ce qui paraissait menacer la corniche au-dessus du canal d'une chute prochaine (...)

Ledit K'huel retiré, s'est présenté Nicolas Lesteven, couvreur en en (sic) ardoise âgé d'environ trente-trois ans (...), dépose en Français que du côté de la nouvelle batisse entreprise par les Quélenec et consorts, ladite tour était anguillée depuis plusieurs années et que de l'autre côté, ladite tour était ouverte et lézardée tirant vers la partie de l'ancien mur qui subsiste encore devers la rue, laquelle ayant d'ailleurs reçu dans le mois dernier plusieurs coups de vent et de tonnerre aurait de plus en plus empiré comme le déposant l'a observé à plusieurs marques visibles avant la chute totale qui n'a pu être cause que par les anciennes défectuosités et nouvelles secousses, ayant d'ailleurs appris que ses fondations avaient beaucoup souffert par résultante [...] ».

En effectuant le recouplement des mesures indiquées dans les extraits ci-dessus, il est possible de reconstituer avec une parfaite exactitude le plan de la façade occidentale et du clocher de Notre-Dame de Liesse dans leur dernier état avant l'accident, alors même qu'ils viennent d'être quasiment « assollés ».

En arrondissant toutes les mesures au centimètre, la largeur de la façade occidentale est déjà connue, grâce au relevé effectué à l'extérieur du chevet : vingt-et-un mètres et quelques centimètres (voir p. 47). À cette certitude s'en ajoute une autre : « *L'éguille du pignon côté du ouest de ladite*

chapelle au bous côté du nort », c'est-à-dire le pignon occidental du bas-côté nord au pied du clocher, est large d'environ cinq mètres quatre-vingt quatre. Ce chiffre correspond très précisément aux quatre mètres vingt-deux de « *la muraille neuve en pierres de moilon à chaux et sable* » réédifiée par les entrepreneurs Quélenec quelques mois auparavant, ajoutés des quatre-vingt un centimètres qui la sépare de « *ladite tour (...) ayant pris ses fondations à deux pieds et demy de distance* », et à la même autre longueur de quatre-vingt un centimètre correspondant à la largeur du coin de rencontre du pignon occidental et du mur nord de la nef, calculée sur la base de celle de « *la muraille neuve en pierres de moilon à chaux et sable de l'épaisseur de deux pieds six pouces* ».

Comme tout indique que le clocher était calé dans l'axe central de la nef et distribuait la façade en la précédant en son centre, il y a lieu de conclure que le pignon ouest du bas-côté sud était symétrique à son homologue au nord et mesurait également cinq mètres quatre-vingt quatre environ. La somme des largeurs des pignons des deux bas-côtés, soit onze mètres soixante huit, déduite de celle de la façade, vingt-et-un mètres et sept centimètres, donne la largeur du clocher, soit neuf mètres trente-deux. Cette mesure comprend elle-même la largeur de dix-huit pieds soit cinq mètres quatre-vingt cinq environ entre les murs porteurs nord et sud de la base, et le cumul des largeurs de ces derniers, soit trois mètres quarante-sept, ce qui donne pour un mur porteur une épaisseur d'environ un mètre soixante-quatorze.

Cette épaisseur est la même que celle des murs porteurs nord et sud du clocher de la chapelle Saint-Herbot en Plonévez-Du-Faou, dont la construction, qui est réputée commencée en 1516 à l'issue du reste du chantier, est sensiblement contemporaine. En ayant à l'esprit que la tour de Saint-Herbot, haute de trente-et-un mètres, s'élevait à l'origine à plus de cinquante-deux mètres avant la disparition de sa flèche en charpente à revêtement de plomb, comment ne pas se prendre à rêver la hauteur du clocher de Notre-Dame de Liesse, dont les fondations étaient plus massives encore ? Quitte à se répéter en le réécrivant, le clocher de Notre-Dame de Liesse devait être en Léon l'une des plus fières réalisations de son temps.

Les dimensions imposantes du clocher de Notre-Dame de Liesse expliquent d'autant mieux comment son effondrement a provoqué la ruine de la chapelle toute entière. Sur ce point, le récit de l'accident est tout à fait clair : la façade occidentale et les premières travées de la nef ont été complètement ruinées par l'écroulement de la tour, la secousse et le choc des débris rejaillissant de la chute lézardant le reste de l'édifice jusqu'au chevet.

S'il est inutile de revenir sur le déroulement de l'accident, il faut en revanche se pencher sur ses causes. Contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, elles furent multiples, et le drame était prévisible. Le témoignage de l'horloger Guillaume Kerouanton assure « *par tradition et bruit commun* » que la foudre avait déjà frappé « *il y a environ cinquante ans* », soit vers 1718 environ. Or, pendant leur enquête, les membres de la commission ont relevé et mis à part le globe sommital de la flèche, portant le millésime de 1720. Le rapprochement entre les deux dates est évident : la foudre avait déjà fragilisé le clocher au début du XVIII^e siècle, lui occasionnant des dégâts suffisants pour qu'il faille en restaurer la pointe et la croix de girouette. Pendant près de cinquante ans, les intempéries et les vents d'ouest, qu'aucun obstacle n'arrêtait depuis l'océan, ont continué à le mettre à mal. Le granit qui le composait, mis à rude épreuve par ces attaques incessantes, s'est lentement, irrémédiablement et sournoisement dégradé, comme en témoigne la mention de ces pierres « *attendries par vétusté et desquelles ont puisse se servir sans les pulverizer* », où le verbe pulvériser doit être compris dans son sens premier de réduire en poudre.

Les violents orages de l'automne 1768 ont fait le reste. Après avoir essuyé « *dans le mois* (de novembre) *plusieurs coups de vent et de tonnerre* », la vaillante tour résista pourtant plusieurs jours encore. La tour se crevassa d'heure en heure et des pierres commencèrent à tomber, annonçant la catastrophe toute proche. Alors que son destin était déjà scellé, elle eut l'orgueil de passer les premiers temps de l'Avent. Mais, en cette année 1768, il ne lui fut pas permis, comme elle l'avait déjà fait plus de deux-cent cinquante fois sans doute, de carillonner un dernier Noël.

3. Le bas-côté sud de la nef et le porche

16 décembre 1768. Les pignons ouest et sud du bas-côté sud de la nef et le porche.

« [...] Et reprenant le rapport desdits experts et tiers experts interrompu en la journée du quinze de ce mois par celui du sieur abbé Béchennec et les autres opérations reportées cy dessus, ils nous ont déclaré et fait remarquer et comme en effet nous avons vû conjointement avec les parties cy devant dénommées que le pignon côté du ouest au bout du sud est resté debout en grande partie dans toute sa hauteur, lequel pignon percé d'un grand vitrail, il y a nécessité de démolir jusqu'à sept pieds au-dessus des terres du cimetière paroissant être dans le cas d'assoller incessamment de lui-même et cela pour prévenir les fâcheux événements qui pourraient résulter de sa chute vû qu'il y a des déblais considérable de matériaux du clocher à faire au pied dudit pignon, qu'il y a également une autre partie à démolir dans le mur côtier de la nef de la chapelle de Saint-Pierre tenant au même pignon du sud, à prendre ladite partie jusqu'au dehors du mur de portique qu'il faudra raser à la même hauteur de sept pieds, au moyen de quoy il restera un côté de vitrail d'alignement et pour le soutient du portique jusqu'à la démolition du tout si elle est dans la suite requise estimant toutefois que ledit portique peut subsister bien du temps dans sa forme si le reste de la massonnerie qui est la continuation du même mur conduisant de la partie du ouest à l'est était de bonne qualité, mais comme cette partie (ndt : un mot indéchiffrable) tombe sur sa hauteur de cinq pouces (ndt : 13,53 centimètres), nonobstant l'apuy du contrefort donnant sur la rüe et n'est plus propre à soutenir la charpenterie et couverture, laquelle partie du mur a de longueur à prendre du côté droit du portique jusques au milieu dudit contrefort onze pieds six pouces (ndt : 3,735 mètres), que la couverture d'ardoize sur lattes et sur chevrons couvrant ledit portique côté du sud a été en partie détruit par l'assollement dudit clocher et que pour prévenir un plus grand dommage dans ladite couverture, il seroit à propos de démolir trois assises de pierre de taille qui menacent d'assoller par elles-même, que dudit contrefort jusques à l'encoignure saillante de la chapelle de Saint-Pierre, le même mur a la longueur de trente neuff pieds (ndt : 12,737 mètres) sur la hauteur de vingt-trois (ndt : 7,512 mètres) à prendre du sol du pavé et sa corniche, laquelle partie du mur surplombe par le haut dans toute sa longueur et sa hauteur et forme une cavité par le bas [...] ».

Cet extrait donne une description assez précise des parois du bas-côté sud de la nef, relativement préservées malgré la chute du clocher. Il est intéressant de remarquer que le pignon ouest, miraculeusement debout après l'accident, était percé d'un « grand vitrail » (n° 35 sur le plan), sans qu'il soit possible de dire si celui-ci se retrouvait symétriquement au nord.

Plus intéressante est la description du mur sud du bas-côté sud, car elle fournit des mesures importantes pour établir le plan de l'édifice. La longueur de 3,735 mètres, prise entre le mur extérieur du « portique » et le centre d'un contrefort (n° 36) correspond sensiblement à la profondeur d'une travée. Pour obtenir plus précisément l'entraxe de cette travée, c'est-à-dire la distance d'axe en axe entre ses deux supports dans la nef, il convient d'ajouter à la mesure précédente une grosse trentaine de centimètres, correspondant à la moitié de la largeur du deuxième support ou de son organe de contrebutement à l'est du contrefort mentionné dans le texte, c'est-à-dire le mur ouest du « portique ». La profondeur réelle de la travée était donc d'environ quatre mètres à quatre mètres dix, en comptant du centre d'une colonne (ou d'un contrefort à l'extérieur de l'édifice) au centre de la colonne (ou du contrefort) suivant. En tenant compte qu'il pouvait y avoir de légères variations de taille entre les travées, la distance de 12,737 mètres qui sépare le centre du contrefort (n° 36) de l'angle sud-ouest de la façade correspond sensiblement à la profondeur de trois travées, les trois premières de la nef.

La description du « portique », c'est-à-dire du porche sud, est décevante car elle ne renseigne guère sur ses dimensions exactes, son décor ou son style. Seules certitudes : le portail, que les experts estiment pouvoir « subsister bien du temps dans sa forme », n'a guère souffert de l'accident. Sa toiture autonome, une « couverture d'ardoize sur lattes et sur chevrons », prouve qu'il s'agissait bien d'un porche couvert formant excroissance au sud et occupant la profondeur d'une travée, la cinquième compte tenu des conclusions précédentes. Enfin, il semble qu'il n'était décoré d'aucune armoirie, car il n'en est pas fait mention lors de l'examen ultérieur des prééminences.

4. Le bas-côté nord de la nef et sa reconstruction

Juste avant l'accident, le bas-côté nord de la nef et une partie de la chapelle Saint-Jean au nord du chœur venaient de faire l'objet d'une reconstruction complète, qui était sur le point de s'achever. Leur mortier à peine sec, les murs de la nouvelle construction furent, comme le reste de l'édifice, mis à bas ou irrémédiablement fissurés par l'effondrement du clocher. Les entrepreneurs Quelennec et fils, maîtres-d'œuvre du chantier, possédaient encore des matériaux entreposés sur place, notamment des bois de charpente, des planches et de la chaux, dont l'essentiel périt sous les décombres. Leurs travaux furent un temps suspectés d'avoir accéléré ou même provoqué la ruine de la tour, mais l'examen de la base de cette dernière et les dépositions des témoins levèrent tout soupçon, et ils ne furent plus inquiétés. Comme les Quelennec n'avaient touché qu'un faible acompte de six cents livres, la commission d'expertise, en accord avec les deux parties, dressa l'inventaire détaillé de ce que la fabrique leur devait encore en paiement de leur ouvrage. Les extraits suivants issus de ce rapport ne rapportent que les éléments les plus saillants permettant de comprendre l'architecture du bas-côté nord. Certaines estimations de faible intérêt n'ont pas été retranscrites.

13 décembre 1768. Estimation du marché de reconstruction du bas-côté nord de la chapelle.

« [...] la réception du rapport desdits experts et tiers experts concernant les ouvrages neufs et entreprise desdits Quelennec et consorts comme ensuite : savoir que la massonnerie consiste premièrement en un mur latéral côté du nord et un retour de pignon côté du ouest ayant de longueur développée onze toises cinq pieds (ndt : 23,019 mètres) et de hauteur fondation comprise quatre toises deux pieds trois pouces (ndt : 8,511 mètres) (...) mais attendû les deffectuosités de ladite massonnerie causés par le défaut de chaux suffisante pour le liage et les autres deffectuosités de cette partie qui se trouve même lézardée par la mauvaise confection desdits entrepreneurs du moins pour la plus grande partie et avant l'accident survenû (...)

Les fosses de deux enfeus côté du nord réduits ensembles à deux toises (...) les entrepreneurs ont fait des voûtes sur lesdites tombes et enfeus (...)

Pierres de taille qui existent présentement dans la massonnerie neuve de ladite chapelle y compris cinq morceaux de gargouille qui étaient posées sur le mur nord de la nef pour recevoir les eaux des deux couvertures ainsi qu'il est expliqué dans l'article douze de leur devis, lesquels cinq derniers morceaux sont en dedans de ladite chapelle (...)

Savoir : le prochain vitral de la chapelle de M. de Keroullas hauteur développée parements vû trois toises (ndt : 5,847 mètres) épaisseur aussi développée quatre pieds (ndt : 1,299 mètre), idem pour deux autres vitraux du même côté produisant quatre toises (...) un contrefort même côté (n° 41) servant et donnant contre le mur cottier de ladite chapelle à prendre depuis le sol jusques à son chaperon longueur développée quatre pieds six pouces (ndt : 1,461 mètres) et de hauteur trois toises trois pieds huit pouces (ndt : 7,027 mètres), que pour trois autres contreforts même côté produisant ensemble huit toises neuf pouces (ndt : 18,484 mètres), le tout suivant l'indication qui nous en a été faite tant par ledit Quenquis que par Quelennec et consorts (...)

Entablement ou corniches aux termes du devis tant en dedans qu'au dehors de la même chapelle, longueur ensemble quinze toises cinq pieds six pouces (ndt : 30,096 mètres) hauteur développée un pied (ndt : 32,48 centimètres) [...] ».

17 décembre 1768. Dégâts constatés au deuxième contrefort du bas-côté nord de la nef.

« [...] comme aussi que le second contrefort dudit mur latéral du côté du nord au bout du ouest (n° 40) est aussi sans liaison de maçonnerie sur la pierre de taille, et qu'il y a une lézarde considérable formée depuis la corniche jusque six pieds (ndt : 1,95 mètres) au-dessus du sol du cimetière [...] ».

Sans surprise, le pignon du bas-côté nord de la nef n'était guère différent de celui au sud. Assis sur des fondations de plus d'un mètre, il était probablement aussi haut, même si la mesure prise au contrefort de l'angle nord-ouest (n° 41) est légèrement inférieure d'une quarantaine de centimètres.

Le mur courait sur quatre travées, au bout de la dernière desquelles il s'interrompait au niveau du quatrième contrefort pour créer l'angle « *de la chapelle de M. de Keroullas* », qui formait au nord une excroissance symétrique au porche sud. Trois autres contreforts le contrebutaient au droit des piliers de la nef. Le second fut sévèrement lézardé après l'accident. Chaque travée, à l'exception peut-être de la première, était percée d'une baie. La quatrième était un peu plus grande que ses homologues. Ses dimensions, connues, donnent une idée juste des proportions des verrières. Elle était large à la base de quatre pieds, soit 1,3 mètre. Son parement vertical, comprenant l'angle supérieur en tiers point, mesurait 5,847 mètres, soit environ 2,92 mètres par côté, ce qui, en tenant compte de la courbure de l'arc, donnait une hauteur d'environ 2,6 mètres. Le mur était encore percé de deux petits enfeus, dont la position n'est pas précisée davantage.

Enfin, il est à remarquer que si la bonne foi et l'innocence des entrepreneurs fut pleinement établie, la qualité de leur ouvrage laissait semble-t-il, quelque peu à désirer : l'estimation des murs fut dépréciée d'un quart de sa valeur en raison d'insuffisances dans le dosage de la chaux et des liants.

5. La chapelle saillante du bas-côté nord de la nef

Au niveau de la cinquième travée du bas-côté nord, une chapelle particulière faisait saillie le long du mur latéral, symétriquement au porche sud. Peut-être fut-elle greffée tardivement au corps de l'édifice, comme semble l'indiquer son pignon occidental « *battis en pierre de moilon* » manifestement mal raccordé à « *l'encoignure en pierre de taille servant de contrefort audit pignon détachés du mur cottier latéral côté du nord* » (n° 38). L'examen des prééminences qui y étaient contenues, un enfeu et deux tombes armoriées, indique qu'elle était prohibitive à la seigneurie de Touronce, échue par alliance aux Keroulas (voir p. 59-71 et p. 75). En décembre 1768, elle appartenait à Yves Alain Joseph Le Borgne, qui venait tout juste de l'hériter, ainsi que les terres de Keroulas, Névent et Pratmeur, de son grand-oncle Jean Guillaume de Keroulas, décédé le vingt-trois septembre précédent¹⁷.

16 décembre 1768, après-midi. Visite de la chapelle dite de Keroullas.

« [...] que la massonnerie de la dicte chapelle de K'oullas étant comme dit est dans cette partie du mur est toute crevassée et surplombée dans son mur cottier côté du ouest sur la hauteur de dix pieds (ndt : 3,248 mètres) en dedans du cimetière de trois pouces (ndt : 8,12 centimètres), laquelle chapelle a de longueur du dedans en dedans douze pieds (ndt : 3,898 mètres) et de proffondeur neuf pieds trois pouces (ndt : 3,005 mètres) ayant son pignon au nord où il y a un enfeu enfoncé à demy mur, ayant son equille de pignon la longueur de douze pieds (ndt : 3,898 mètres), sur la hauteur de trois pieds six pouces (ndt : 1,143 mètre) une rosette dans ledit pignon pour l'éclairer (n° 18), que dans l'angle dudit pignon côté du ouest, il y a une lézarde du haut en bas, que dans son mur cottier côté de l'est est placé une ouverture en soufflet (n° 19), lequel mur a la même longueur que ladite chapelle est entièrement en découvert, que dans son mur cottier du côté du ouest est une petite porte condamnée qui paraissait servir cy-devant à la fréquentation par le cimetière (ndt : indiquée par la lettre D sur le plan), qu'il n'y a uniquement déposé sur les murs de la même chapelle que quatre fillières deux sablières et un fettage le tout vermoulû et hors d'état de servir. Et attendû la pressente nécessité qu'il y a d'abattre le pignon neuf de ladite chapelle côté du ouest battis en pierre de moilon surplombant sur toute sa hauteur d'un pied (ndt : 32,48 centimètres) de l'encoignure en pierre de taille servant de contrefort audit pignon (n° 38) détachés du mur cottier latéral côté du nord de huit pouces (ndt : 21,66 centimètres) depuis la hauteur des sablières jusqu'au sol dudit cimetière, ledit pignon entrenné par la force de l'assollement dudit clocher quoyque cependant (...) nous avons de l'avis desdits sieurs experts

¹⁷ Informations biographiques extraites de : LULZAC Yves, op. cit. note 10, p. 231-232.

et tiers experts et sur les instances répétées desdits sieurs substitut et marguillier adhérent dudit sieur recteur fait travailler à l'abatie et démolition dudit mur et encoignure du même mur par le moyen d'un (ndt : un mot indéchiffrable) de palan posé dans un trou de boulin aux deux tiers de la hauteur du pignon et arrêté au dedans dudit pignon d'une forte traverse de bois de chêne et à l'aide de divers ouvriers assemblés sur les lieux fait tirer, choir et tomber lesdits pignons et encoignures en-dedans du cimetière qui au moyen, se trouvent rasés à la hauteur d'environ trois pieds du sol de terre du même cimetière tout accompli, et les ouvriers et travailleurs ayant continué leurs travaux fort tard, nous avons (...) clos et arrêté la présente vacation [...] »

6. Le chœur et les dernières travées orientales

16 décembre 1768. Examen des dégâts aux piliers des travées du chœur.

« [...] Ensuite lesdits experts et tiers experts rentrés en ladite église ont en notre présence et celle de tous les susnommés, vû et visité un grand pilastre formant naissance de quatre arcades en tiers points dont trois desdites arcades ont été démolies pour remplir le marché de six cents livres desdits entrepreneurs, l'une desquelles arcades qui existe présentement ne peut subsister longtemps attendu la chute du clocher qui a dérangé une partie de ses claveaux ainsi que la dernière assise de pierres de tailles, lesquelles sont déplacées de dessus de leur lit par l'effet de la même chute ainsi que les mêmes experts nous l'ont démontré et que nous l'avons donné pour appuré ; comme aussi que la prochaine arcade du maître-autel côté de celui de Saint-Pierre marque dans les joints des claveaux la secousse qu'ils ont eu de la chute dudit clocher et ne peut par conséquent non plus subsister longtemps, que les deux autres arcades parallèles aux précédentes entre lesdits maître-autel et la chapelle de Saint-Jean ont aussi souffert par vétusté, le pillier de la seconde arcade est aussi en tiers point, que sur la hauteur de vingt pieds (ndt : 6,497 mètres) à prendre du sol de ladite chapelle jusques à l'arase des sablières et la voûte des deux couvertures surplombent à dedans de la dite chapelle de saint Jean de dix pouces (ndt : 27,07 centimètres) et qu'il y a le même surplomb dans la partie du nord conduisant à l'angle qui sépare le maître-autel de celui de Saint-Jean, ce que lesdits experts nous ont dit leur en paraître provenir comme de la vétusté dudit mur qui sont appareu, et nous ont fait remarquer qu'au-dessous la troisième poutre de ferme de ladite chapelle de Saint-Jean au haut bout du mur latéral cotté du nord où est située la chapelle de M. de K/oullas, il se trouve une lézarde (n° 37) aplomb à prendre depuis le dessous de ladite poutre de ferme jusqu'à la clef d'un vitral à trois pieds (ndt : 97,45 centimètres) surbaissé de trois quarts de pouce (ndt : 2,03 centimètres) occasionnée par l'assollement de la tour et qu'en outre la massonnerie du même mur tirant vers l'autel de saint Jean est également lézardée en surplomb en différens endroits, que ledit mur a de longueur à compter de l'angle dudit autel de saint Jean jusqu'à la massonnerie une longueur de trente deux pieds six pouces (ndt : 10,55 mètres) et de hauteur du sol du pavé de l'église (ndt : manque la mesure de la hauteur) [...] »

17 décembre 1768. Pose de deux étauçons dans la chapelle Saint-Jean, au bas-côté nord.

« [...] Et advenu ce jour dix septième décembre mil sept soixante huit (sic), nous avons (...) fait placer deux grands étauçons, savoir l'un appuyé par le pied contre le mur latéral contre l'enfeu qui est dans le coin de l'autel de Saint-Jean (n° 39) et le pilastre côté droit de ladite chapelle de K/oullas, tenu par le haut contre une lézarde formée par l'assollement de la tour dans le trumeau entre les deux premiers pilliers du maître-autel de ladite chapelle de Saint-Jean et comme lesdits pilliers et arcades menacent une chute prochaine et qu'il était d'une nécessité indispensable de les bien étayer pour en prévenir l'assollement par lui-même, il y a été travaillé sur le champ (...), et le second étauçon écarté par le pied du côté gauche de ladite chapelle de K/oullas d'un pied six pouces et portant sur le sol de ladite église, aboutissant par le haut à soutenir la troisième poutre de ferme, auxquels étauçons on a fait mettre quatre écharpes pour leur donner plus de force (n° 37) [...] »

17 décembre 1768. Mesure de la profondeur du chœur.

« [...] Ledit Jaouen (...) a de plus pris les dimensions du grand corps de ladite chapelle du dedans qu'il nous a rapporté consister, scavoir la longueur du maître-autel et jusqu'au bas de ladite chapelle de trois toises un pied six pouces (ndt : 6,334 mètres) [...] ».

La mention « d'un grand pilastre formant naissance de quatre arcades en tiers points » atteste que le chœur comptait quatre travées comme la nef, dont il était séparé par un arc-diaphragme. Ces travées, identiques aux précédentes, étaient profondes d'environ quatre mètres : à la longueur de 10,55 mètres « à compter de l'angle dudit autel de saint Jean jusqu'à la massonnerie (de la chapelle de Keroulas) », il faut ajouter un bon mètre correspondant à la pierre d'autel servant de départ à la mesure mais ne s'y trouvant pas incluse, ainsi que la largeur de l'angle de rencontre entre le mur latéral du bas-côté nord et le pignon est de la chapelle de Keroulas, ce qui aboutit à un total approximatif de douze mètres qui, divisé par trois travées, donne bien un entraxe d'à peu près quatre mètres.

Malgré la nef et l'arc diaphragme qui le séparaient des parties occidentales, le chœur avait beaucoup souffert de la chute du clocher, ainsi que l'attestent les nombreuses fissures relevées par la commission d'expertise. Mais avant cela, il devait déjà manquer d'entretien, comme l'indiquent plusieurs de ses murs souffrant d'un surplomb qui paraissait « provenir comme de la vétusté ».

Il est à remarquer que la réfection du bas-côté nord par les Quelennec s'étendit aux premières travées de la chapelle Saint-Jean « dont trois desdites arcades ont été démolies pour remplir le marché de six cents livres desdits entrepreneurs ».

7. Mobilier et statuaire du chœur et des chapelles Saint-Jean et Saint-Pierre

16 décembre 1768. Visite du mobilier du chœur et des chapelles Saint-Jean et Saint-Pierre.

« [...] Et ce jour seizième décembre mil sept cent soixante huit (...) ledit sieur abbé Béchenec en notre présence et celle des susnommés vacqué à la visite et état du sanctuaire composé ainsi que nous l'avons jointement reconnu du maître-autel consistant en son coffre et ses crédences (n° 1), ledit coffre supportant trois rangs de gradins proprement peints et arcatures, que sur ces gradins des cartouches ronds renfermant l'un le buste de Jésus Christ côté de l'évangile, l'autre le buste de la Sainte Vierge, les figures de carnation et la draperie dorée, lesdits cartouches supportés chacun par deux anges et accompagnés d'autres ornemens enrichis de peinture et de dorures. Au milieu de ces gradins et entre les deux cartouches, un tabernacle doré aux coins duquel s'élèvent quatre colonnes de marbre supportant un couvrement en forme de comble de pavillon et orné de dorures.

À côté dudit maître-autel du côté de l'évangile une haute niche antique élevée en pyramide proprement sculptée et enrichie de peintures et de dorures renfermant la statue de Notre-Dame de Liesse très bien dorée et bien garrantie par un vitrage, ladite niche se fermant à deux batans ornés de sculptures, peintures, dorures relatifs aux histoires de la Sainte Vierge (n° 4). De l'autre côté du maître-autel, une autre niche antique élevée en pyramide très proprement décorée de neuf renfermant la statue de saint Michel qui est dorée, cette niche se fermant aussi à deux battans avec des peintures qui représentent des anges tenants des instruments de la Passion du Sauveur (n° 5).

Dans le sanctuaire et près du coffre du maître-autel, six statues descendues à terre, savoir celle de la sainte Vierge portant l'enfant Jésus, celles de saint Pierre, de saint André, de saint Sébastien, de saint Côme, de sainte Catherine.

Contre le premier pillier du chœur côté de l'évangile, une niche contenant la statue de saint Paul avec dorure et se fermant à deux battans (n° 10). Vis à vis et contre le pillier de l'autre côté faisant face une autre niche contenant la statue de Corentin, la niche fermant à deux battants (n° 11).

L'autel de la chapelle de saint Jean consistant en son coffre et deux crédences ornés de

peintures (n° 3), le coffre surmonté de trois rangs de gradins proprement peints qui soutiennent une espèce de petit retable formé de petits dais s'étendant au-dessus de la statue du Père Éternel représenté assis au milieu de l'autel et enrichis de dorures. Du côté de l'évangile dudit autel de saint Jean, une niche ornée de dorures et contenant la statue de saint Jean avec dorures, la niche se fermant à deux battans (n° 8). Du côté de l'épître du même autel, une autre niche renfermant la statue de sainte Anne assise tenant la Sainte Vierge qui porte l'enfant Jésus, le tout orné de peintures et dorures (n° 9). Au-dessous de la niche de saint Jean, un ancien tableau en bois portant sur la crédence et représentant saint Jean avec l'enfant Jésus. Au-dessous de la niche de sainte Anne et sur l'autre crédence, un grand tableau en bois peint en 1654 et bien conservé représentant la Visitation de la Vierge. Sur le coffre de l'autel de saint Jean, un petit Christ en bois peint avec les bras détachés.

Du côté de l'évangile dans ladite chapelle de saint Jean, une niche descendüe à terre près de l'autel renfermant une statue de la sainte Vierge debout et tenant l'enfant Jésus, ladite statue ornée de dorures. Tout contre et dans le même endroit la statue d'un saint évêque proprement peint et doré, celle de saint Lévitte enrichie de dorures et renfermé dans une petite niche et la statue de saint François. À terre du côté de l'épître de la même chapelle de saint Jean, neuf petites statues de bois la plus part brisées et ruinées de vétusté, scavoir un Ecce Homo, deux statues de saints évêques, celles de quatre autres saints et celles de deux saints, une niche brisée qui a renfermé une Notre-Dame de Consolation et les deux battans d'une plus grande niche ornés de peintures et posés contre le grillage du chœur.

L'autel de la chapelle de saint Pierre consistant en un coffre et deux crédences ornés de peintures (n° 2), ledit coffre supportant trois rangs de gradins soutenant une espèce de petit retable aussi décoré de peintures. Du côté de l'évangile dudit autel de saint Pierre, une niche antique en pyramide contenant la statue de saint Pierre avec dorures, ladite niche fermant à deux battans peints (n° 6). Du côté de l'épître, une petite niche contenant la statue de saint Nicolas enrichie de dorures, ladite niche se fermant à deux battans ornés de peintures (n° 7).

À terre dans ladite chapelle de saint Pierre, un grand Christe attaché sur la Croix, le précieux sang des playes tenu par trois anges attendant le Christe, le tout en bois ; deux petites niches l'une se fermant à deux battans et l'autre sans fermeture contenant l'une et l'autre une statue de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus et une statue de Notre-Dame de Pitié à moitié vermoulüe, le tout descendü à terre. Sur la crédence au-dessous de la niche de saint Nicolas, un tableau en bois peint représentant la fuite de Marie en Égypte.

Lequel rapport ledit sieur abbé Béchenec a affirmé véritable et n'avoir trouvé ni découvert dans sa visite desdits autels et dépendances aucune trace ni autres marques de droits honorifiques et prééminences [...] ».

Cette longue énumération révèle que Notre-Dame de Liesse était richement ornée et comptait une abondante statuaire dont les pièces étaient pour la plupart récentes et « *proprement peintes et dorées* ». Seul le mobilier du sanctuaire et des chapelles Saint-Jean et Saint-Pierre est évoqué, celui de la nef ayant entièrement péri dans l'accident. Quelques éléments en sont néanmoins connus grâce à une description contenue dans un autre document coté à la même liasse B 1849 des Archives Départementales du Finistère.

En juin 1760, huit ans avant le fatal accident qui causa sa ruine définitive, la chapelle avait déjà souffert quelques tourments, causés non par la foudre ou la violence des éléments, mais par la négligence des hommes. Ayant provisoirement servi de dépôt aux vivres pour un contingent de troupes royales cantonné dans les environs, les ouvriers munitionnaires qui en avaient la charge stockèrent les provisions dans l'édifice sans le moindre égard pour la nature du lieu qu'ils occupaient. Ils commirent d'innombrables dégradations, démontant une porte, brisant un vitrail, malmenant les orgues, n'hésitant pas à prélever du bois au mobilier dans le dessein de préserver les denrées de l'humidité. La fabrique et la population excédées firent appel à Brest au sénéchal du roi Labbé de Lézengant afin qu'il vienne sur place - déjà ! - constater les dégâts. Le procès-verbal de descente d'expertise, en date des trois et quatre octobre 1760, décrit le mobilier endommagé et consigne les devis d'artisans en vue de chiffrer le préjudice et de procéder à une éventuelle remise en état.

On y apprend notamment l'existence à côté d'une chaire, d'un autel dédié à saint Éloi, patron des bêtes à cornes, tous deux accolés au second ou au troisième pilier nord au bas de la nef. Il apparaît également que certaines des statues mentionnées dans le procès-verbal de 1768 déposées à terre près de l'autel de la chapelle Saint-Jean, provenaient en fait de boiseries malmenées en 1760, qui n'avaient pas été restaurées. Il y est également précisé que les orgues étaient installées sur une tribune en bois accessible par un petit escalier, et située sous la tour dans la première travée de la nef. L'instrument, de taille raisonnable, bien accordé avant l'arrivée des munitionnaires, avait été vandalisé et dépourvu de plusieurs de ses tuyaux.

Au final, durant l'été 1760, si les abus peu excusables des commis aux vivres des armées poussèrent à bout les Renanais, en définitive ils rendirent service à l'Histoire en ficelant un peu plus solidement le dossier documentaire de la chapelle disparue...

3 et 4 octobre 1760. Extraits du procès-verbal de descente d'expertise dans la chapelle Notre-Dame de Liesse dressé suite à des exactions commises par des munitionnaires.

« [...] Et advenu ce jour quatrième octobre 1760 à huit heures du matin, nous dit sieur Labbé de Lezengant nous nous sommes nous, ledit sieur substitut notre adjoint, interprète et huissier, lesdites parties assistées dudit Martret leur procureur et avec lesdits experts rendus jusques en ladite chapelle de Notre-Dame dont ledit Quenquis saisi des clefs d'icelle nous a fait ouverture, et y étants tous entrés ledit Martret nous a dit que les ouvriers dudit munitionnaire ont causé de grands dommages en ladicte chapelle, ils (ont) défaits et enlevés les marchepieds des autels, enlevés et rompus les panneaux des niches des saints, savoir deux panneaux en la niche de la Vierge de l'autel de Saint-Jean, démontés et enlevés la porte du bas du chœur à laquelle il manque une peinture, rompu, brisé et démonté un petit autel et son marchepied qui au bas de l'église est dédié à saint Eloy. Dans une chapelle étante au bas de la même église, ils ont aussi enlevés, rompu et brisé le coffre et marchepied de l'autel qui a six pieds de long (ndt : 1,949 mètres) et démonté et déplacé la porte d'entrée de ladicte chapelle, lesquelles ruptures et dégâts il paraît que les ouvriers dudit munitionnaire ont fait pour avoir des planches et du bois pour mettre dans les endroits humides de ladicte chapelle sous les sacs de farine, ce qui est d'autant plus vraisemblable que les planches et bois sont dispersés en différents endroits de ladite chapelle (...)

Comme aussi que dans une grande fenêtre du côté de l'épître au bas de ladicte église on a enlevé deux panneaux de vitre de quinze poulces de largeur (ndt : 40,6 centimètres) et deux pieds et demy de hauteur (ndt : 81,21 centimètres) (...)

Et (...) que tel après que ladicte chapelle fut prise pour magasin, les ouvriers et munitionnaire ont par le moyen de quelque échelle autrement monté dans les orgues, ont rompus et brisé le lambris servant de couverture au-dessus des soufflets des orgues qui a neuf pieds de longueur (ndt : 2,924 mètres) sur six de largeur (ndt : 1,949 mètres) (...) il y a plusieurs tuyaux rompus, pris et enlevés (...)

Le petit autel dédié à saint Eloy qui est à côté de la chaire est tout dégradé, rompu et perdu, ne restant que deux petits morceaux de planches hors d'état de servir [...] »

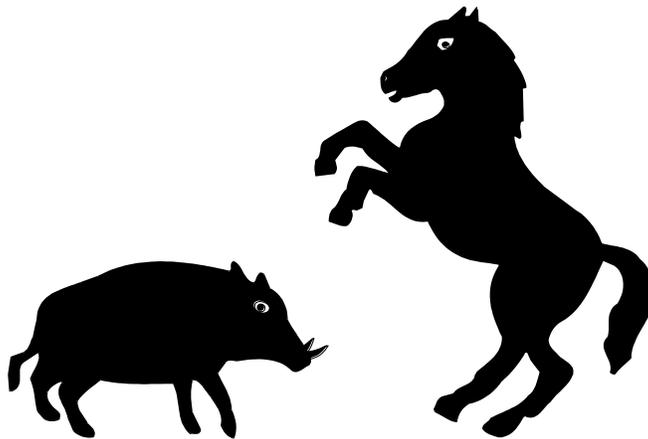
8. Les cloches

Après l'effondrement du clocher, les quatre cloches de Notre-Dame de Liesse, dont trois étaient par miracle rescapées des décombres, ont été provisoirement entreposées au fond du cimetière, près d'un « reliquaire », c'est-à-dire d'un ossuaire. Examinées par la commission, trois d'entre elles étaient en bon état, la dernière s'étant brisée dans la chute. Datant respectivement de 1642, 1662, 1689 et 1711, elles portaient toutes une inscription, une prière, le nom de leurs parrains, des fabriciens, ou une courte dédicace, mais aucune armoirie. Les trois cloches intactes, de 1642, 1689 et 1711, survécurent jusqu'au XIX^e siècle où elles furent refondues, la première à deux reprises, en 1821 et 1892.

15 et 16 décembre 1768. Examen et expertise des cloches.

« [...] Et a aussi ledit sieur abbé Béchennec (...) aporé ses soins à la visite des cloches provenant de ladite tour et transportées dans le fond du cimetièrè près ledit reliquaire (...)

Et en conséquence de la visite précédemment faite par ledit sieur abbé Béchennec des cloches qui étaient cy devant dans ladite tour (...) il a trouvé et nous a fait voir ainsi que nous l'avons en effet reconnû que la première desdites cloches étant actuellement ainsi que deux autres au fond du cimetièrè proche le reliquaire est gravée de cette manière "IHS" avec cette inscription "MARIA CREDO, SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS, je fus faicte en l'an 1642", que la seconde n'a d'autre marque ni inscription que la suivante : "SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS 1662", que sur la troisième est cette inscription : "J'ai esté bénite par vénérable messire (ndt : suit un nom propre difficile à déchiffrer, peut-être Claudivius) viccaire de S(ain)t-Renan, messire Bernard Tourronce chevalier seigneur de Kerveatous et dame Anne Gillette de Penmarc'h douarière de Kervasdoué m'ont nommé. M(aîtr)e René K'anvrau trésorier en l'an 1711, m(aîtr)e Guillaume Nouel seigneur du Hédé trésorier en l'an 1710 qui a fait ce marché", et que sur la quatrième desdites cloches qui s'est brisée en plusieurs morceaux par la chute, lesquels ont été retirés des extraits ramassés et mis à part dans ledit reliquaire, ces mots sont écrits "Jésus Marie Joseph 1689" et en bas le chiffre du fondeur, toutes lesdites cloches étants sans armoiries [...] »

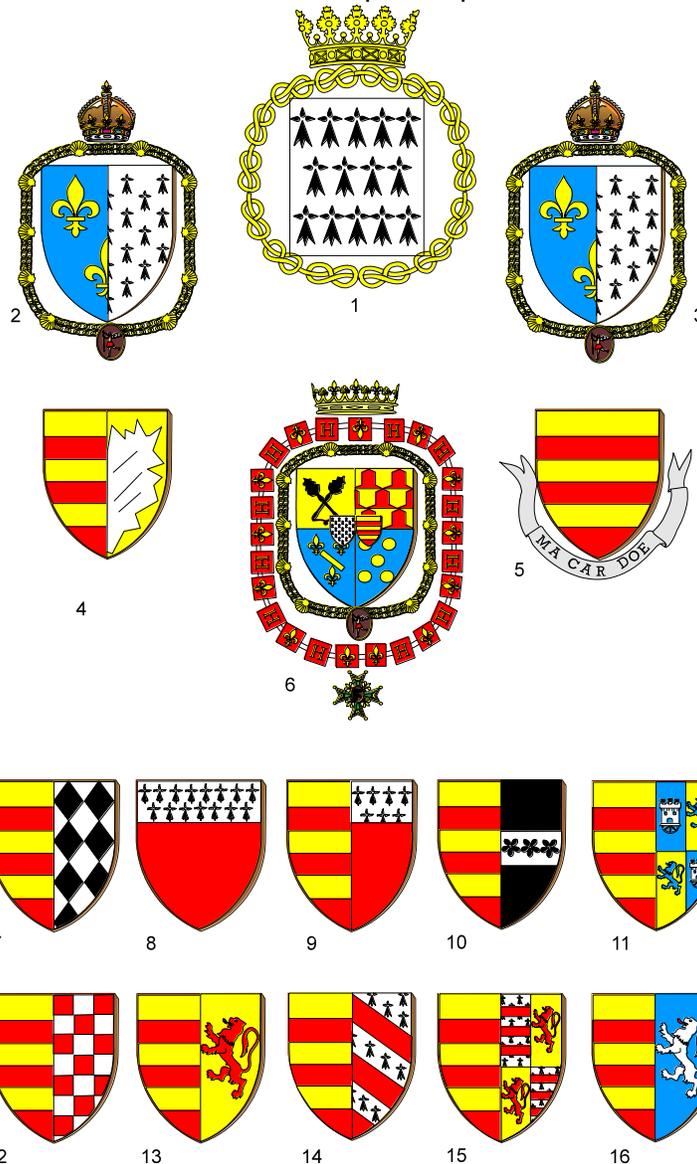


Prééminences et armoiries

Dans la chapelle dévastée et emplie de décombres que les paroissiens désolés s'efforçaient de déblayer, l'une des tâches les plus pressées fut de dresser un inventaire des prééminences et droits honorifiques subsistants, afin de prévenir toute contestation ou conflit d'intérêt futur. L'abbé Béchenec et les autres membres de la commission s'acquittèrent scrupuleusement de cette mission, recensant méthodiquement toutes les armoiries visibles. Leurs pages aux évocations hautes en couleurs sont aujourd'hui un apport des plus précieux au service de l'histoire de l'héraldique et du monument disparu.

1. La maîtresse-vitre

Restitution schématique des armoiries de la maîtresse-vitre de l'ancienne chapelle Notre-Dame de Liesse en Saint-Renan, d'après le procès-verbal d'expertise de 1768



15 décembre 1768. Relevé des prééminences subsistant dans la chapelle.

« [...] Nous avons (...) passé au rapport particulier des opérations du sieur abbé Béchennec qui nous a dit et déclaré que dans l'inspection et la visite exacte par lui faite de ladite chapelle, il a trouvé et ainsi qu'il nous a fait voir effectivement, savoir au haut du grand vitrail du maître-autel seize soufflets contenant chacun un écusson, le premier en supériorité : en bannière de Bretagne, accolé d'une cordelière, timbré de la couronne ducalle. Les deux et troisième écussons mi-party : de France et de Bretagne environnés du collier de l'ordre de Saint-Michel et timbrés de la couronne de France. Le quatrième : fascé d'or et de gueule, environné de la devise "mar car doe". Le cinquième : my-parti, le premier : fascé d'or et de gueule ; le deux : d'or, les pièces de l'autre partie de l'écusson brisées. Le sixième écusson, écartelé, au premier : d'or à deux masses d'armes passées en sautoir est liées par le bas de sable ; au deux : vairé d'or et de gueule ; au trois : d'azur à trois fleurs de lys ~~de sable~~ d'or au bâton péri de même ; au quatre : d'azur à cinq besants d'or, sur le tout, deux écus accolés, le premier : d'hermines, le deuxième : fascé d'or et de gueule, l'écu environné des colliers des ordres du roi et timbré d'une couronne rehaussé de quatre fleurs de lys et de quatre fleurons. Le septième écusson, my-party, le premier : fascé d'or et de gueule ; le deux : losangé d'argent et de sable. Le huitième : de gueules à un chef d'hermines. Le neuvième, my-party, le premier : fascé d'or et de gueule, le deux : de gueules au chef d'hermines. Le dixième écusson, my-party, le premier : fascé d'or et de gueule, le second : de sable à la fasce d'argent, chargée de trois quintefeuilles de sable. Le onzième, my-party, le premier : fascé d'or et de gueule ; le deux : écartelé, aux premier et quatre : d'azur à la tour d'argent sommée de trois tourelles de même et supportée d'une demy roue d'argent, les deux et trois, d'or à un lion d'azur. Le douzième écusson, my-party, le premier : fascé d'or et de gueule, le deux : échiqueté d'argent et de gueule. Le treizième écusson, my-party, le premier : fascé d'or et de gueule, le deux : d'or à un lion de gueule. Le quatorzième, my-party, le premier : fascé d'or et de gueule ; le deux : chevronné d'hermines et de gueule. Le quinzième écusson, my-party, le premier : fascé d'or et de gueule ; le deux : écartelé, aux premier et quatre : d'hermines à trois faces de gueule, aux deux et trois : d'or un lion de gueule. Le seizième écusson, my-party, le premier : fascé d'or et de gueule, le deux : d'azur à un lion d'argent lampassé de gueule [...] ».

En arborant seize écussons, le tympan de la maîtresse-vitre formait une page héraldique éclatante. À tout seigneur tout honneur, au sommet, les armes des ducs de Bretagne et des rois de France rappelaient que le plus haut patronage revenait aux souverains. En éminence, les armes de Bretagne, surmontées ici d'une couronne ducal et entourées d'une cordelière, n'ont théoriquement été portées pleines que jusqu'au mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII en 1491, la reine et duchesse continuant néanmoins à en faire régulièrement usage jusqu'à son remariage avec Louis XII (1499). Dans un contexte monumental, ces armes semblent avoir été employées plus longtemps encore et ne peuvent donc pas être datées avec davantage de précision. Il est à remarquer que la cordelière, récurrente dans l'emblématique d'Anne, était déjà fréquente dans celle de son père François II, duc de 1458 à 1488. Plus bas, les armes mi-parties de France et de Bretagne datent probablement du remariage d'Anne avec Louis XII mais pourraient être postérieures : elles ont été apposées sur les vitraux bretons jusque fort avant au cours du XVI^e siècle.

Au-dessous, occupant les autres ajours du tympan à l'exclusion de tout autre prééminencier, treize écussons pleins et en alliance retraçaient une véritable généalogie de la famille du Chastel sur plus de dix générations. Cette débauche emblématique, à l'emplacement le plus honorifique juste sous les armes royales et princières, constituait pour les Du Chastel la plus sûre affirmation et justification de leur statut de fondateurs.

Il est certain qu'en 1758, la maîtresse-vitre n'était plus dans son état d'origine. Elle est mentionnée pour la première fois dans un procès-verbal d'armoiries en date du 15 juillet 1502, dressé semble-t-il à l'initiative des paroissiens de Saint-Renan. Le document, devenu par le temps presque illisible, avait été extrait des anciennes archives du château du Grégo par Hervé Du Halgouët et est aujourd'hui conservé aux Archives Départementales du Morbihan à la cote 35 J 71. Il est vraisemblable que le procès-verbal ait été diligenté en conséquence de l'installation des verrières, ce qui daterait la pose de la maîtresse-vitre à l'année près, entre 1501 et l'été 1502. Cette hypothèse semble étayée par

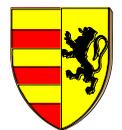
la présence des armes mi-parties de France et de Bretagne portées par Anne de Bretagne après son second mariage avec Louis XII en 1499 et par celles, redoublées à la fin de la généalogie héraldique des Du Chastel, de Tanguy V Du Chastel successivement en alliance avec ses deux épouses, Louise Du Pont en 1492 et surtout Marie Du Juch en 1501. La prudence impose cependant de ne pas rechercher la précision à tout prix au risque de forcer la chronologie, les armes de Tanguy V et de sa seconde femme ayant pu être ajoutées ultérieurement, lors d'une campagne de vitrage ou d'une restauration plus récente. Qu'il suffise de conclure que la pose de la maîtresse-vitre, effective en juillet 1502, datait probablement des quelques mois précédents, et ne remontait en aucun cas avant la décennie 1490. Plus tard, les armes en alliance (*écusson n° 6*) de Jeanne de Scépeaux, héritière de la baronnie Du Chastel, et de son époux Henry de Gondy, duc de Retz et de Beaupréau, respectivement décédés en 1620 et 1659, attestaient une réfection au cours du XVII^e siècle, entre 1605 et 1659. Les verrières des chapelles de Saint-Jean et Saint-Pierre qui encadraient la maîtresse-vitre au chevet, semblent également dater des environs de 1500 et avoir subi des reprises aux XVI^e et XVII^e siècle.

La généalogie héraldique des Du Chastel occupait l'essentiel de l'espace au tympan.

À bonne hauteur, sous les armes mi-parties de France et de Bretagne à l'épître au sud (*écusson n° 3* suivant l'ordre du procès-verbal, voir reconstitution schématique p. 58), un seul écu (*n° 5*) présentait leurs pleines armes, « *fascé d'or et de gueules de six pièces* », et leur cri "Ma Car Doe" (S'il plaît à Dieu) inscrit dans une banderole.



À l'évangile (au nord), sous le mi-parti France-Bretagne symétrique au précédent (*n° 2*), le quatrième écu était le seul de la verrière qui fût endommagé (*n° 4*). Le fascé des Du Chastel y occupait le premier quartier d'un mi-parti, « *les pièces de l'autre partie de l'écusson brisées* » empêchant l'abbé Béchenec d'en identifier l'alliance. Au vu de la position de l'écu au sein de la généalogie héraldique, il ne peut toutefois s'agir que des armes des Léon, « *d'or au lion de sable* ». À la fin du XIII^e siècle, Bernard Du Chastel, l'un des plus anciens membre connu de sa maison, avait épousé Anne (parfois aussi prénommée Ame ou Constance) de Léon. Bernard s'était croisé en 1270 et est évoqué dans plusieurs actes de 1270 à 1282¹⁸.



Au-dessous, le septième écusson portait les armes mi-parties de leur fils Hervé I^{er} Du Chastel, et de son épouse Sybille de Leslem, dont la famille blasonnait « *losangé d'argent et de sable* ». Leur union datait de la fin du XIII^e siècle. Hervé comparut à l'ost ducal de Ploërmel en 1294 et dut s'éteindre dans le premier quart du XIV^e siècle.



Les huitième et neuvième écus se rapportaient à l'alliance de Guillaume I^{er} Du Chastel, arrière petit-fils des précédents, et d'Alix de Lesouevy (ou Lesourny), fille héritière d'Hervé de Lesouevy, chevalier, qui portait « *de gueules au chef d'hermines* ». Hervé Torchet remarque que l'important héritage de la famille de Lesouevy concourut beaucoup à la richesse des Du Chastel et fut peut-être à l'origine de la construction de la forteresse de Trémazan. Guillaume, décédé en 1370, avait succédé en 1352 à son père Tanguy I^{er}, époux de Typhaine de Plusquellec, et fils de Bernard III Du Chastel et d'Éléonore de Rosmadec. Leur absence au tympan s'expliquait probablement par une saturation par l'emblématique de tout l'espace disponible.



¹⁸ Les informations biographiques et généalogiques concernant la famille Du Chastel et ses alliances sont pour la plupart extraites de : TORCHET Hervé, Réformation des fouages de 1426, diocèse ou évêché de Léon, Éditions de La Pérenne, 2010, p. 172-174, et BESSELIÈVRE Jean-Yves (dir.), Le château fort de Trémazan, Association "SOS château de Trémazan", 1999, p. 53-85.

Le dixième écusson portait les armes d'Hervé II Du Chastel, fils aîné de Guillaume I^{er} et d'Alix de Lesourey, mi-parties de celles de son épouse Mencie de Lescoët, qui blasonnait « *de sable à la fasce d'argent chargée de trois quintefeuilles de sable* ». Il reçut une pension de six cent livres du roi Charles V en 1374, fut l'un des signataires du traité de Guérande en 1381, assista aux États de Vannes en 1387, et mourut vers 1397.



Le treizième écusson était aux armes de leur fils aîné Guillaume II Du Chastel et de sa femme Marie Du Pont, « *d'or au lion de gueules* ». Né vers 1364, Guillaume se distingua jeune par ses mérites militaires, et devint chambellan du duc d'Orléans puis du roi Charles VI. Décédé en 1404, sa veuve convola en secondes noces avec Olivier de Mauny.



Olivier I^{er} Du Chastel, fils cadet d'Hervé II et de Mencie de Lescoët, succéda à son aîné Guillaume II à sa mort en 1404. Le quatorzième écu montrait ses armoiries en alliance avec celles de son épouse Jeanne de Ploelec, « *d'hermines à trois chevrons de gueules* », dont l'union datait de 1408. Olivier fut chambellan du duc, capitaine de Dinan puis de Brest, et sénéchal de Saintonge en 1455, année de son trépas.



Les armes de leur fils François Ier Du Chastel et de son épouse Jeanne de Kermavan, dont l'union remontait à 1434 environ, ornaient le onzième écusson. Celles de Jeanne, « *écartelé, aux 1 et 4 : d'or au lion d'azur (qui est Kermavan), aux 2 et 3 : d'azur à la tour d'argent portée sur une demi roue de même (qui est Lesquélen)* » y étaient représentées avec inversion des quartiers.



Le douzième écusson montrait les armes d'Olivier II Du Chastel, fils des précédents, et de Marie de Poulmic, dont l'union datait de 1459. Marie de Poulmic, qui portait « *échiqueté d'argent et de gueules* », était héritière de sa maison, qu'elle apporta en dot aux Du Chastel.



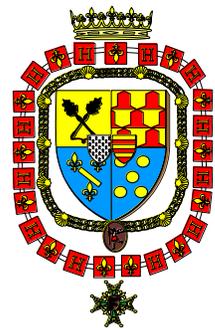
Tanguy V Du Chastel, fils des précédents, contemporain de la pose de la maîtresse-vitre, joua certainement un rôle clé dans la construction de Notre-Dame de Liesse dont il était sinon le fondateur, au moins le seigneur haut justicier et premier prééminencier. Son implication ne fait guère de doute, car il fut un mécène important : il construisit et fonda le couvent de Notre-Dame de la baie des Anges sur les rivages de Landéda, à l'embouchure de l'Aber Wrac'h où ses armes, en alliance de celles de sa seconde épouse, se reconnaissent encore, sculptées à l'extérieur du chevet.



Les deux derniers écussons clôturant la généalogie des Du Chastel symbolisaient ses deux mariages, le premier en 1492 avec Louise du Pont, « *écartelé, aux 1 et 4 : d'hermines à trois fasces de gueules (qui est Rostrenen), aux 2 et 3 : d'or au lion de gueules (qui est Du Pont)* » (n° 15), et le second en 1501 avec Marie Du Juch, « *d'azur au lion d'argent* ».



Le sixième écusson fut ajouté bien après les précédents, et résulte d'une réfection du vitrage. Timbré d'une couronne ducale et entouré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, il porte dans un écartelé les armes de Gondy, « *d'or à deux masses d'armes passées en sautoir et liées de sable* », de Scépeaux, « *vairé d'argent et de gueules* », de Bourbon « *d'azur à trois fleurs de lys d'or brisées en abîme d'un bâton péri cousu de gueules* », de Rieux, « *d'azur à neuf besants d'or* », avec sur le tout deux écus accolés brochants, le premier portant de Bretagne, le second Du Chastel. Les infimes différences (émaux du vairé des Scépeaux, du bâton péri de Bourbon, nombre de besants des Rieux) entre la description théorique de ces armes et leur représentation concrète est sans conséquence pour leur lecture et leur identification.



À la mort de Tanguy V Du Chastel, son fils François II Du Chastel, époux de Claude Du Chastellier en 1522, lui avait succédé, puis au décès de ce dernier en 1537, leur fils Claude I^{er} Du Chastel. À sa mort en 1555, celui-ci n'avait eu de son épouse Claude D'Acigné que deux filles, dont la cadette, Anne, par son union le 15 juin 1560 avec Guy de Rieux, transmet l'héritage des Du Chastel aux Scépeaux par le mariage de leur fille le 29 août 1587 avec Guy de Scépeaux. La fille de ces derniers, Marie de Scépeaux, épousa en 1605 Henry de Gondy, Duc de Retz et de Beaupréau, marquis de Belle-Isle, pair de France, chevalier des ordres du roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, Henry de Gondy naquit en 1590 de Charles de Gondy (1569-1596), général des galères de France, et d'Antoinette d'Orléans, fille de Léonor d'Orléans, duc de Longueville et de Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville. Lorsqu'il s'éteignit le 12 août 1659, Marie de Scépeaux l'avait depuis longtemps précédé dans la tombe : elle était morte à Prinçay le 20 novembre 1620, âgée de 32 ans. Ils avaient eu deux filles dont la cadette, Marguerite-Françoise de Gondy (avril 1615 - mai 1670), par son mariage en 1645 avec Louis de Cossé, duc de Brissac, pair de France, transmet aux Cossé-Brissac la baronnie Du Chastel, Beaupréau et le comté de Chemillé¹⁸¹⁹.

Le sixième écusson portait les armes de Marie de Scépeaux et de Henry de Gondy.

Les quartiers de la dextre faisaient référence à Henry de Gondy : le premier portait les armes de sa famille, tandis que le troisième arborait fièrement les armes de sa grand-mère maternelle, née Bourbon. Sous le règne d'Henri IV ou de Louis XIII, premiers rois de la dynastie issue de la maison de Bourbon, la volonté politique et honorifique de se rattacher à la famille royale était évidente. Les écartelures de senestre se rapportaient à Marie de Scépeaux : le deuxième quartier montrait ses armes paternelles, et le quatrième ses armes maternelles.

Sur le tout de l'écartelé, l'écusson de Bretagne peut paraître on ne peut plus suspect, n'ayant eu aucune alliance entre les ducs de Bretagne et Du Chastel ou une autre des familles représentées. Ces deux petits écussons indiquent qu'Henri de Gondy et Jeanne Scépeaux possèdent en Bretagne le fief Du Chastel.

Il est à remarquer que cet écusson est posé entre 1605, date du mariage d'Henry de Gondy et de Jeanne de Scépeaux, et 1659, année de la mort d'Henry, l'absence des armes de Cossé Brissac, « de sable à trois fascés d'or danchées par le bas », attestant que leur fille Marguerite n'est pas encore mariée ni rentrée en possession de sa dot ni de son héritage. (Voir arbre généalogique en Annexe : 1)

La maîtresse-vitre de Notre-Dame de Liesse était encore décrite dans l'aveu du 17 mai 1687 rendu par Louise de Penancoët de Keroual pour la baronnie Du Chastel :

« [...] Ladictes seigneurie a le nombre de traize escussons chargés de ses armes en partye pleines et en partye en alliance, les premières et seules après celles du roy dans la grande vitre [...] ».

À la fin du XV^e siècle et durant tout le siècle suivant, sur les verrières de nombreuses églises à travers la Bretagne, de telles généalogies héraldiques immortalisaient la filiation de leurs fondateurs. Celle de Notre-Dame de Liesse, malheureusement disparue, en était un exemple remarquable²⁰.

À l'issue de la description de la maîtresse-vitre, le procès-verbal d'expertise de 1758 fait mention dans le chœur d'une litre funéraire à demi effacée aux armes des Du Chastel :

« [...] Autour de la nef de cette chapelle principale une litre peinte où tous les écus sont effacés par vétusté et dont on ne peut distinguer que le fascé d'or et de gueule [...] ».

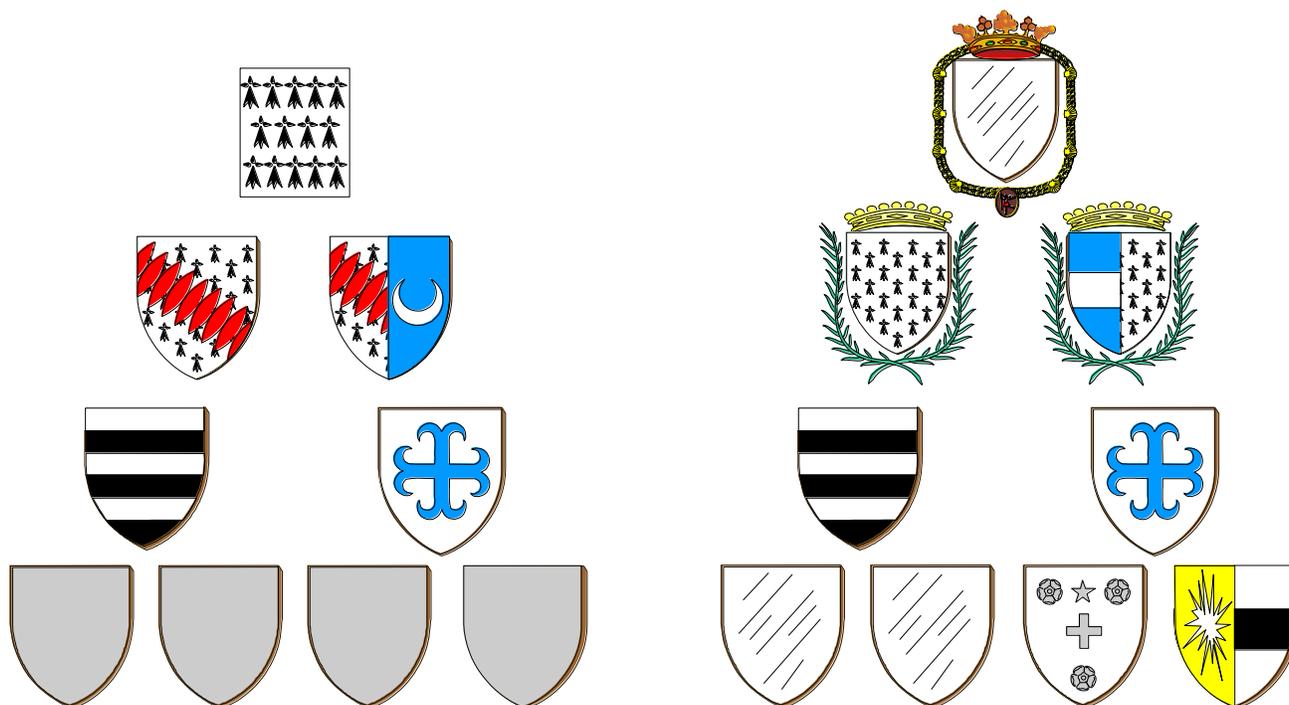


¹⁹ Ces informations biographiques et généalogiques sont extraites de : ANSELME DE SAINTE-MARIE (Père), Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, des grands officiers de la couronne, etc., Paris, 1733, t. III, p. 896-898

²⁰ Sur ce sujet, et les généalogies héraldiques sensiblement contemporaines des Rohan à La Roche-Maurice et Daoulas, on permettra de renvoyer à : BROUCKE P.-F., « L'héraldique de la maison de Léon et les prééminences des maîtresse-vitres de La Roche-Maurice et de Daoulas », dans : Congrès de la SHAB 2011, à paraître en 2012.

2. La chapelle Saint-Pierre, à l'épître

La verrière au chevet de la chapelle Saint-Pierre, reconstitution schématique d'après état relevé en 1610 et 1636 (ci-dessous à gauche) et en 1758 (ci-dessous à droite)



L'expertise des prééminences continua avec l'examen de la chapelle Saint-Pierre, au sud du chœur. Au tympan de la verrière du chevet (*n° 14 sur le plan p. 44*), l'abbé Béchenec releva neuf écussons dont il n'identifia formellement que deux, en raison de l'altération du vitrail. Les quatrième et cinquième écus montraient respectivement les armes des seigneurs de Kergroadez en Brélès, « *fascé d'argent et de sable de six pièces* », et de Kermorvan en Trébabu, « *d'argent à la croix ancrée d'azur* », et constituaient apparemment leurs seules prééminences dans tout l'édifice. Les armoiries du huitième écu, « *trois roses accompagnées en cœur d'une croisette surmontée d'une étoile* », sont à rapprocher de celles qui ornaient l'enfeu de la quatrième travée du bas-côté sud de la nef (*n° 28*, voir p. 73). Elles appartenaient à un prééminencier de rang secondaire issu de quelque branche cadette des Meastrius, Maucazre ou Crémeur, seules familles alentour à porter dans leurs armes trois roses ou quintefeuilles. Sur les six autres écussons, trois étaient remplacés par du verre blanc (les premier, sixième, septième), deux étaient difficilement déchiffrables (les deuxième et troisième), et le dernier était très endommagé. Au deuxième quartier d'un mi-parti, il ne s'y reconnaissait qu'une fasce de sable en champ d'argent, qui ne se rapporte à aucun lignage local. S'il est impossible d'avancer la moindre hypothèse pour identifier les sixième et septième écus, l'identité du premier se devine : à la position la plus éminente du tympan, sommé d'une couronne et entouré d'un collier de l'ordre de Saint-Michel, il s'agissait probablement des armes du roi, soit pleines, soit mi-parties de Bretagne.

Des mentions contenues dans deux actes du XVII^e siècle, un procès-verbal de prééminences de la maison de Kermorvan en Trébabu, dressé en 1610, et une sentence d'arrêt du Parlement rendue dans un procès d'armoiries en 1636, apportent heureusement un éclairage nouveau sur la verrière, identifiant deux écussons supplémentaires et révélant une histoire des plus mouvementées...

15 décembre 1768. Continuation du relevé des prééminences de la chapelle.

« [...] Au haut du vitrail de la chapelle de Saint-Pierre neuf écussons : le premier en supériorité réparé d'une vitre blanche, environné du collier de l'ordre de Saint-Michel, est sommé de la couronne de marquis. Le deuxième : d'hermines sans que l'on puisse distinguer d'autres pièces, l'écu est accolé de deux palmes et sommé de la couronne de comte. Le troisième écusson, my-party, le premier : d'azur à une fasce d'argent, le deux : d'hermines sans qu'on puisse distinguer d'autres pièces, l'un accolé de deux palmes et sommé de la couronne de comte. Le quatrième écusson : fascé d'argent et de sable. Le cinquième : d'argent à la croix ancrée d'azur. Le sixième et le septième écussons réparés par une vitre blanche. Le huitième portant trois roses et en cœur une croisette, le tout brisé d'une étoille entre les deux roses du chef. Le neuvième écusson my-party, le premier : le haut d'or, le reste brisé, le deux : d'argent à une fasce de sable [...] ».

21 juin 1636. Arrêt du parlement entre Jean Taillart, écuyer, et Claude de Boiséon, comte dudit lieu, autorisant ledit Taillart à replacer ses armes où elles se trouvaient dans une verrière de l'église Notre-Dame de Saint-Renan (original aux Archives Départementales du Morbihan, cote 35 J 21).

« Extrait des registres du Parlement. Entre Jan Taillart, escuier, appelant de sentences données par les juges de Saint-Renan le vingt huitième jour de mars, vingt septième octobre Mil six centz trente quatre, vingt septiesme janvier procès verbal du saiziesme mars mil six cent trente cinq et de tout ce que fait a esté en conséquence du demandeur en lettres royaulx par luy obtenues en la chan(celle)rie de ce païs le dix neufiesme septembre mil six centz trente cinq d'une part, et messire Claude du Boys Eon, compte dudit lieu intimé et deffendeur d'autre part, veu par la Cour les arrests d'appointz au conseil passés entre lesdictes parties auxdites appellations et instance de lettres de ce quattresme aoust et vingt huitiesme septembre Mil six cents trente cinq pour estre sur le tout fait droict jointement joint la folle intimation à fin de non recevoir pozée par l'intimé défensses saufves, lesdites sentences dont sont lesdictes appellations desdictz jours vngt huitiesme mars mil six cent trente quatre, vingt septiesme janvier Mil six cent trente cinq, par la première desquelles lesdicts juges de Saint-Renan avoient ordonné qu'aux frais dudit Taillart, un escusson des armes dudit Boys Eon seroit mis et pozé au dessus des armes dudict Taillart, dans l'église de Nostre-Dame audict Saint-Renan, et condamné ledit appellant fournir lettres recognitoires audit intimé de la tierre et seigneurie de Couateven (ndt : pour "Coatézé", en Milizac) et aultres hérittaiges mentionnés aux contracts produictz dans huictaine et de payer en l'advenir tous les ans pour les (ndt : suit un mot difficile à transcrire, peut-être "arriérés") de rante sur les hérittaiges dont estoit question (...) et ledit appellant condamné aux despans, par la seconde desdictes sentences auroit esté ordonné qu'il soit procédé à la licquidation des arrerages dont estoit question, aultre sentence donnée en ladicte jurisd(ict)ion royalle de Saint-Renan le vingt septiesme octobre mil six centz trente quatre par laquelle lesdits juges de Saint-Renan, faulte audit Taillart d'avoir exécuté ladite sentence du vingt huit mars mil six centz trente quatre ordonnancet en conséquence et avoit permis audit du Boys Eon de faire mettre et pozer ses armez aux deux soufflets où estoient auparavant les armes dudit Taillart aulx frais d'iceluy Taillart, sauf à luy à faire mettre ses armes aux deux coings sous les armes dudict Bois Eon auxdits deux soufflets s'il estoit l'avoir affaire faulte à lui avoir fourni lettres recognitoires auroient permiz audit Du Boys Eon de saisir les terres de Couatnez (ndt : pour "Coatevez"), et ledit deffendeur condamne aux despans lesdites lettres royaulx afin d'estre ledit Taillart rellevé contre les consentement et déclaration par luy faictes et mentionnées auxdites lettres et arrêts de ladite cour au trentiesme octobre audit an mil six cent trente cinq par lequel ladite cour avant procéder au jugement du procès avait que les parties communiquent au procureur général du roy lesdits tiltres justiffiant les préminances et droits par eulx prétendus ès esglise dont est question au procès pour luy ouis estre ordonné, et que de raison, despans réserves, requête dudit Taillart sur laquelle un conseiller y auroit esté commis pour ouyr les parties et la barre de ladicte cour, et en exécution dudit arrest, aultre requeste sur laquelle en con(séquen)ce auroit esté commis et subrogé en place du précédent en droict et à mettre donnée en la barre de ladicte cour, audict incidant par ledit conseiller et commissaire subrogé le quinziesme febvrier dernier contenant les direz et raisonz desdictes parties brefves cedulles desdictes parties audict incidant et exécution d'arrest des dix neufviesme may et premier juin dernier troiziesme production dudit Taillart du vingt sixiesme may

dernier mil six cent trente six, et tout ce que par lesdites parties a esté mis et produit par devers ladicte cour conclusions du procureur général du roy, considéré la Cour sans s'arrêter à la folle intimation et fin de non recevoir ayant aucunement égard aux lettres du dix neufviesme septembre mil six centz trente cinq aux appellations des sentences des vingt septiesme octobre mil six centz trente quatre, seiziesme mars mil six cent trente cinq, a mis et met les appellations et ce dont a été appellé au néant, corrigeant et refformant les jugemens et faisant droict en l'appel de ladite sentence du vingt huitiesme mars mil six cent trente quatre, et mis et met l'appellation et ce dont a esté appellé, en ce qu'il auroict esté ordonné qu'aux fraiz dudict Taillart il seroict mis un escusson dudict Duboys Eon en la vitre de l'esglize de Nostre-Dame de Saint-Renan au-dessus de celles dudit Taillart, et en ce qu'il auroit esté condempné aux despans, corrigeant et refformant le jugement pour ce regard, a ordonné et ordonne que les armes dudict Taillart seront remises aux endroicts de ladicte vitre de l'esglize de la ville de Saint-Renan don elles ont esté ôstées sauf audict Duboys Eon à faire mettre ses armes à tel aultre endroict qu'il voudra l'avoir affaire sans despans des causes principalles et d'appel le surplus de ladicte sentance sortant son effect et en l'appel de la sentance du vingt septiesme janvier mil six cents trente cinq a mis et met l'appellation au néant, ordonne que ce dont a esté appelle sortira son efect condemne l'appellant aux despans de la cause d'appel lesquels avec les despans de la cause principale ladicte cour a modéré à la somme de vingt livres, fait en parlement à termes le sixiesme jour du juin mil six centz trente six, prononcé à la barre de la cour issue d'icelle le quatorziesme desdicts mois et an (signé : Monneraye) ».

10-13 novembre 1610. Procès-verbal des prééminences de la famille et terre de Kermorvan, extrait pour l'église Notre-Dame à Saint-Renan, (Bibliographie : « Archives du château de Kerjean-Mol », dans Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, t. L, Quimper, 1923, p. 34-35).

« [...] De toute antiquité (...) les sieurs de Kermorvan sont nottoirement tenus et réputés patrons de l'église paroissiale de Trébabu (...) joignant icelle est situé leur dit manoir de Kermorvan (...), comme il remontre avoir des chapelles et escussions armoyés de ses armes tant en l'église paroissiale de Plougoven, qu'en l'église abbatiale de Saint-Mahé, qu'en l'église de Notre-Dame de Saint-Renan que autres endroicts de adite juridiction (...).

Et le treizième dudit novembre estant en la ville de Saint-Renan et condescendus (...) en l'église de Nostre-Dame en ladite ville nous a iceluy Penfeutenio montré en ladite vitre qui est dans la chapelle de monsieur saint Nicolas qui est au midy du chœur de ladite église un écusson portant ladite niele d'azur en champ d'argent lui appartenant estant devers le midy de ladite vitre et vis-à-vis d'un autre écusson qui est devers le Septentrion portant les armes de Kergroazez et ayant aux deux soufflets prochains au-dessus deux écussons l'un portant d'argent semé d'hermines ô une bande portant des fusées de gueule et l'autre portant les dites armes et en alliance un croissant et ... d'argent en champ d'azur et au plus haut soufflet sont les armes de Bretagne en bannière [...] »

Le premier de ces deux actes, dont l'original issu des anciennes archives du château du Grégo est conservé aux Archives Départementales du Morbihan, cote 35 J 21, est un arrêt du Parlement de Bretagne rendu en faveur de l'écuyer Jean Taillart, seigneur de Coatévez en Milizac, dans un procès contre Claude de Boiséon, seigneur de Gouverbihan. Outre un différend ayant trait à une chefrente non versée par Jean Taillart à Claude de Boiséon, les deux hommes étaient en désaccord sur un droit d'armoiries dans une verrière de la chapelle Notre-Dame à Saint-Renan.

Claude de Boiséon, dont la famille blasonnait « *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois masques de léopard d'or* », prétendait afficher ses armoiries plus haut que celles de Jean Taillart, qui portait « *d'hermines à une bande de fusées de gueules* ». Ce dernier fut une première fois condamné à ses dépens par la cour de Saint-Renan en 1634 à supprimer à ses frais ses armes dans la vitre pour les remplacer par celles de son rival. Mais ayant fait appel, un an et demi plus tard, le Parlement de Bretagne cassa la sentence et réintégra Jean Taillart dans ses prééminences. Il fut autorisé à replacer ses armes en lieu et place où elles se trouvaient auparavant, Claude de Boiséon conservant la faculté de placer les siennes à un autre emplacement de son choix.

De la terre de Coatevez en Milizac, tenue par les Taillart, dépendaient des prééminences à Notre-Dame. La tentative de Claude de Boiséon, sire de Gouverbihan, d'afficher ses armes au-dessus de celles de Jean Taillart n'avait comme seule légitimité que Coatevez relevait du fief de Gouverbihan.

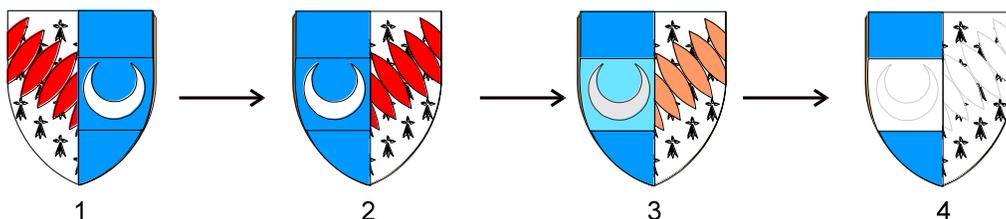
La première décision de la cour de Saint-Renan fut favorable à Claude de Boiséon probablement parce qu'elle s'arrêta seulement au statut suzerain de Gouverbihan sur Coatevez. Mais l'arrêt définitif du Parlement, qui invalida cette dernière, fut motivé par des raisons plus solides, à savoir que Gouverbihan n'avait vraisemblablement jamais eu de prééminences à Notre-Dame auparavant et que ce fief basé en Lanildut était trop éloigné pour prétendre en posséder à Saint-Renan. Au final, cette sentence était juste car les prétentions de Claude de Boiséon n'étaient pas légitimes : un fief suzerain ne pouvait pas prétendre automatiquement au droit d'afficher ses armoiries en supériorité à celles de son vassal, surtout s'il ne détenait aucune possession dans la paroisse. Le 9 juillet 1639, Claude de Boiséon se défit de sa seigneurie de Gouverbihan en la vendant à son vassal François de Kergroadez, qui en obtint réunification à la sienne par lettres patentes du 15 juillet 1642. Conclusion qui ne manque pas de sel, quelques années après que l'ancien seigneur de Gouverbihan Claude de Boiséon ait voulu placer d'autorité dans la verrière de la chapelle Notre-Dame ses armes au-dessus de celles de Jean Taillart, le nouveau seigneur, François de Kergroadez, d'office, avait les siennes au-dessous.

Le second acte, un procès-verbal des prééminences de Kermorvan en Trébabu, fut dressé en novembre 1610 à la demande de Tanguy de Penfentenyo, sénéchal de Saint-Renan et seigneur de Kermorvan par son mariage avec Catherine de Kermorvan, dame et héritière mineure dudit lieu.

Le document donne une description précise des cinq écussons au plus haut de la verrière de « la chapelle de monsieur saint Nicolas », en fait celle de Saint-Pierre. La description du mobilier dans le procès-verbal de 1758 précise en effet que l'autel de la chapelle Saint-Pierre était entouré de deux statues, l'une de son patron, l'autre représentant saint Nicolas (voir p. 57). L'acte de 1610 avait peut-être inversé le nom du saint tutélaire de la chapelle, à moins que son vocable n'ait évolué.

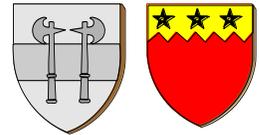
Les descriptions confrontées de 1610 et 1758 montrent qu'à un siècle et demi de distance, la verrière s'était beaucoup dégradée et que certains écussons du tympan avaient été remplacés. Ainsi, au soufflet éminent, l'écu de verre blanc entouré d'une couronne et d'un collier de l'ordre, vestige des armes royales cité en 1758, s'était substitué à un écu en bannière aux armes de Bretagne, dont la pose remontait au premier vitrage qui avait clôturé le chantier à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle.

Les armes des Kergroadez et Kermorvan évoquées en 1758, étaient déjà en place en 1610, ainsi que les deuxième et troisième écus que l'abbé Béchenec n'avait pu clairement identifier. Ceux-ci portaient en fait les armes de Jean Taillart, seigneur de Coatevez, pleines et en alliance avec celles de son épouse Marguerite de Kerangar, « d'azur au croissant d'argent ». Le contrat de mariage en date du 15 décembre 1615 de leur fille et héritière Marie Taillart, épouse de Claude Le Roux, précise qu'à cette date, Marguerite de Kerangar était décédée. Les deuxième et troisième écussons se sont probablement dégradés entre 1610 et 1758 ainsi que le montre le schéma ci-dessous. Après avoir été posés vers 1600 environ (étape 1), ces écus ont dû être déposés lors de quelque réfection puis remontés en inversant accidentellement les quartiers (2). Les couleurs et les verres se sont ensuite altérés. Le croissant d'argent des Kerangar n'ayant pu être représenté que sur une pièce de verre blanc dont le reste avait été peint en bleu et incluse en chef d'oeuvre, en 1758, après que le pigment bleu se soit effacé (3), l'abbé Béchenec a confondu la pièce déteinte avec une fasce (4). L'altération des couleurs et des verres avait trompé son œil pourtant expert. C'est une leçon : toute mention de prééminences ne dresse qu'un état à un moment donné, un état susceptible de constamment évoluer...



La chapelle Saint-Pierre et les prééminences des Touronce

« [...] Sur le pied de lampe qui soutient la statue de saint Pierre, un écusson en pierre chargé d'une fasce abîmée sous deux haches d'armes adossées. Sur le cul de lampe de la statue de Saint-Nicolas, un écusson en pierre portant un chef danché chargé de trois molettes [...] ».



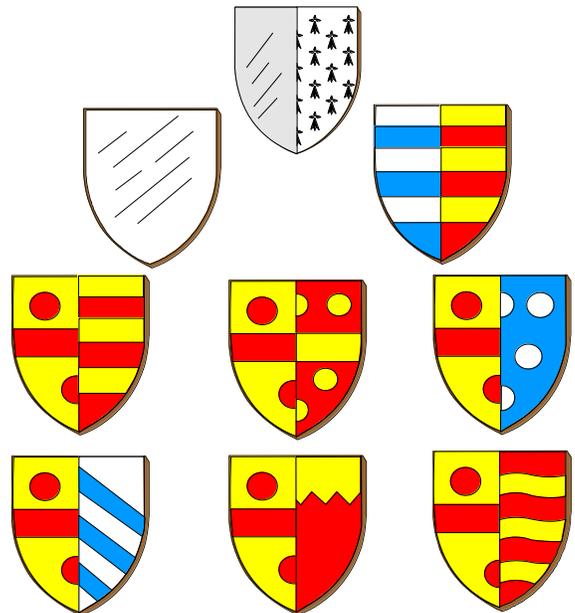
Les statues des saints Pierre et Nicolas, évoquées plus haut dans la description du mobilier (voir p. 57), encadraient l'autel de Saint-Pierre (n° 6 et 7 sur le plan) et reposaient sur des culots armoriés. Le premier écu appartenait presque certainement aux Kerasquer, dont un membre résidait à Saint-Renan lors de la Réformation de 1426, et qui blasonnaient « d'argent (ou d'or) à deux haches d'armes adossées de gueules ». L'union en 1392 d'Anne de Kerasquer, fille d'Hervé de Kerasquer et de Jeanne de Faou, avec Alain, juveigneur de Penhoët, « d'or à la fasce de gueules », à qui elle apporta la seigneurie de Coëtmeur²¹, fut peut-être à l'origine de l'association des haches et de la fasce, une combinaison d'armoiries inconnue des armoriaux.

Le second culot montrait les armoiries des Touronce, seigneurs dudit lieu, qui portaient « de gueules au chef endenché d'or chargé de trois molettes de sable ». De la terre de Touronce dépendait l'essentiel des prééminences de la chapelle Saint-Pierre, à commencer dans la dernière travée, par l'enfeu attenant à l'autel (n° 24) et la verrière qui surmontait celui-ci (n° 15) :

« [...] À la clé de l'arcade, une tombe prise dans le vif du mur méridional et attendant à l'autel de ladite chapelle de Saint-Pierre, un écusson en pierre avec un chef danché chargé de trois molettes [...] ».



« [...] Au haut du vitrail qui est au dessus de ladite tombe ou enfeu, neuf soufflets chargés d'écussons. Le premier écu en supériorité my-party, le premier : réparé en blanc, le deux : d'hermines, et au dessus de l'écusson les lettres "a ma". Le deuxième, réparé en vitre blanche. Le troisième, my-party, le premier: fascé d'argent et d'azur ; le deux : fascé d'or et de gueule. Le quatrième écusson, my-party, le premier : d'or à la face de gueule accompagnée de trois tourteaux de même, le deux : fascé d'or et de gueule. Le cinquième écusson, my-party, le premier : d'or à la fasce de gueule accompagnée de trois tourteaux de même, le deux : de gueule à la fasce d'or accompagnée de six besants de même, trois en chef, deux et un en pointe. Le sixième écusson, my-party, le premier : d'or à la face de gueule accompagnée de trois tourteaux de même, le deux : d'azur à six besants d'argent, trois, deux et un. Le septième écusson, my-party, le premier : d'or à la face de gueule accompagnée de trois tourteaux de même, le deux : d'argent à trois chevrons d'azur. Le huitième écusson my-party, le premier : d'or à la face de gueule accompagnée de trois tourteaux de même, le deux : de gueule au chef danché d'or. Le neuvième écusson, my-party, le premier : d'or à la fasce de gueule accompagnée de trois tourteaux de même, le deux : de gueule à trois fascés ondé d'or [...] ».



²¹ TORCHET Hervé, op. cit. note 17, p. 205.

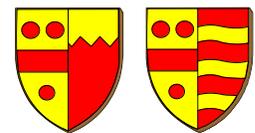
Au plus haut soufflet étaient les armes de la reine Anne de Bretagne (+ en 1514), « *mi-parti de France et de Bretagne* » : même si l'abbé Bechennec ne les reconnut pas en 1758 à cause d'une partie remplacée par du verre blanc, ces armoiries incomplètes sont formellement identifiables grâce aux premières lettres du cri des ducs de la maison de Montfort qui les accompagnait, « À ma vie ! ».

Bien qu'elle ne comportât aucun écusson à leurs armes, il est certain que cette verrière relevait des prééminences de la seigneurie de Touronce. À la mort de Jehan Touronce, le fief tomba en quenouille et échut à sa fille et unique héritière, Marguerite Touronce, née vers 1453 et décédée vers 1516 âgée de soixante-trois ans environ. Durant sa vie, Marguerite contracta trois alliances : vers 1470, alors qu'elle était encore mineure, elle épousa Jehan de Kermellec, seigneur de Messelou (ou Meshelou) en Plouénan. Après la mort prématurée de ce dernier entre 1472 et 1474, elle se remaria vers 1475 avec Hervé de Keroulas, seigneur du dit lieu, mort avant 1501, avant de convoler une dernière fois vers 1504 avec Yvon de Lescarval²².

Deux fils naquirent de sa première union avec Jehan de Kermellec, dont l'aîné Guillaume de Kermellec, né à peu près au moment du décès de son père, hérita à la mort de sa mère en 1516 de la seigneurie de Touronce. Établi à Saint-Renan, il y résida semble-t-il de façon permanente entre 1484 et 1515-1520. Durant cette période, il fut commissaire et procureur syndic de la ville et de la chapelle Notre-Dame²¹. Probablement en raison de ces fonctions, Guillaume ou sa mère bénéficièrent ou s'arrogèrent des prééminences bien placées à la dernière travée de la chapelle Saint-Pierre.

Au-dessus de l'enfeu déjà évoqué qui portait les pleines armes de Touronce (n° 24), il afficha dans la verrière qui en dépendait une généalogie héraldique de sa famille paternelle. Celle-ci lui permettait de justifier la possession venant par sa mère de la seigneurie de Touronce, et d'afficher son appartenance aux Kermellec. Comme il n'existe pas de généalogie précise de ce lignage aux nombreuses ramifications largement inconnues, la description des écus d'alliance du vitrail disparu revêt une importance certaine. Première constatation d'intérêt : Guillaume de Kermellec était issu d'une branche cadette, qui brisait les pleines armes des Kermellec, « *d'or à la fasce de gueules accompagnée de trois molettes de même* », par modification de figure, en remplaçant les molettes par des tourteaux.

Les armoiries de cette généalogie héraldique se lisaient comme un livre, chronologiquement de haut en bas et de gauche à droite. Au plus bas à droite, le neuvième et dernier écusson montrait les propres armes de Guillaume, mi-parties de celles de son épouse Catherine de Pontplancoat, « *de gueules à trois fascés ondées d'or* », dont l'union remontait à 1495 environ. À côté, le huitième écusson portait en alliance celles de ses parents, Jehan de Kermellec, premier époux de Marguerite Touronce. Il est à remarquer que les *molettes de sable* au *chef* de ses armes n'étaient pas représentées.



En restant prudemment conscient que l'emplacement des écus au tympan n'est qu'approximativement connu et que la généalogie héraldique ne formait peut-être pas une filiation patrilinéaire entièrement continue, il est certain que les autres écussons se rapportaient aux ancêtres de Guillaume et Jehan. En continuant de remonter au rebours des alliances identifiées, le septième écu à gauche des armes des parents de Guillaume, devait porter les armes de ses grands-parents, les *trois chevrons d'azur* indiquant que sa grand-mère présumée était de la famille de Parcevaux. Ses ancêtres à des générations plus éloignées, dont certaines doivent remonter au XIV^e siècle, s'étaient unis à des femmes issues respectivement des maisons de Loumenven en Guiclan, « *d'azur à six besants d'argent* » ou éventuellement Crec'hgrizien, « *d'azur à six besants d'argent, à la bordure de gueules* » pour les possesseurs du sixième écusson, Le Borgne, Helleau ou Saint-Gouesnou, « *de gueules à la fasce d'or accompagnée de six besants de même* » pour le cinquième, et Du Chastel, « *fascé d'or et de gueules de six pièces* », pour le quatrième.

²² Toutes les informations biographiques concernant la famille de Touronce et ses alliances sont extraites de : LULZAC Yves, op. cit. note 10, p. 213-241.

Le troisième écu, « *mi-parti, au 1 : fascé d'argent et d'azur de six pièces ; au 2 : fascé d'or et de gueules de six pièces* », appartenait au beau-père de Guillaume, le second époux de sa mère Marguerite Touronce, Hervé de Keroulas, représenté ici par les armes



Cet écusson permet de dater la verrière avec précision : Hervé de Keroulas étant décédé vers 1501 et Marguerite Touronce s'étant remariée avec Yvon de Lescarval vers 1504, il est certain qu'il ne fut posé dans la verrière que du vivant d'Hervé. Sa présence en bonne place au tympan ne s'expliquait en effet que parce qu'il était l'époux de Marguerite, dame de Touronce : s'il n'avait aucun droit sur le domaine qui revenait par héritage à son beau-fils Guillaume issu du premier mariage de Marguerite avec Jehan de Kermellec, il n'en avait pas moins la jouissance du vivant de son épouse. Une fois décédé, ses armes n'auraient eu aucune raison légitime d'être apposées.

Or, l'union de Guillaume de Kermellec avec Catherine de Pontplancoat remontant à 1495 environ, cette date, croisée à celle du décès d'Hervé de Keroulas, induit une fourchette chronologique entre 1495 et 1501 environ. Ce faible écart peut encore être réduit en considérant au premier soufflet les armes d'Anne de Bretagne mi-parties de France et de Bretagne, que selon le témoignage de ses sceaux, elle n'adopta qu'après son second mariage avec Louis XII en 1499.

La verrière au sud de la dernière travée de la chapelle Saint-Pierre a donc été posée entre 1495 et 1501, et probablement après 1499. Cette datation s'accorde précisément à celle de la maîtresse-vitre, montée avant l'été 1502, presque certainement en 1501, et au plus tôt dans les années 1490. Aux environs de l'année 1500, au tournant du XV^e et du XVI^e siècle, plusieurs baies furent donc commandées et Notre-Dame fut vitrée. Alors que le royaume fêtait le mariage du nouveau roi et de sa « *bonne reine* », alors que Marguerite Touronce, n'ayant alors pas tout à fait cinquante ans, allait bientôt passer un nouvel anneau à son doigt, que Hervé de Keroulas vivait ses dernières années sinon ses derniers jours, et que Guillaume de Kermellec, jeune et futur maître d'un bel héritage venait de convoler, les paroissiens de Saint-Renan devaient se réjouir, car leur fière et belle chapelle Notre-Dame tout juste achevée recevait enfin son éclatante parure de verre, une parure chargée d'armoiries.

« [...] A la clé de l'arcade de l'enfeu pris dans le vif même du mur avant d'arriver à la petite porte, un écusson en pierre écartelé, aux premier et quatre : d'un lion, aux deux et trois : d'un chef danché chargé de deux molettes et deux demye [...] ».



Cet enfeu (n° 25) et la porte qui le flanquait à l'ouest (*lettre C sur le plan*) occupaient l'avant dernière travée à l'est de la chapelle Saint-Pierre. Les prééminences y relevaient de la famille Touronce, l'écusson à la clé de l'arcade portant les armes écartelées d'Alain Touronce et de son épouse Jehanne Le Vayer, signalés seigneur et dame du Les dans un acte de 1544. Il est à remarquer que les quartiers de l'écartelé y étaient inversés. Cette clé armoriée est aujourd'hui l'un des derniers vestiges subsistants de la chapelle disparue (voir analyse détaillée p. 14).

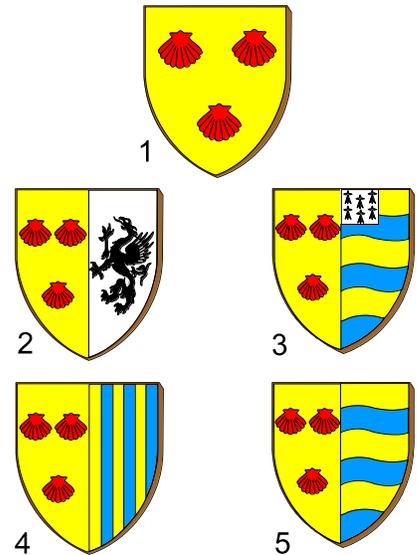
La sixième travée de la chapelle Saint-Pierre et les Kernezne

« [...] Entre la petite porte et le portique, deux tombeaux avec arcades prises dans le vif du mur portant aux pendants du cintre à la clef de l'arcade et au devant des tombeaux, un écusson. Au dessus de l'enfeu le plus voisin du porche, dans le haut d'un vitrail, cinq soufflets chargés chacun d'un écu : le premier en supériorité : d'or à trois coquilles de gueules. Le deuxième, *my-party*, au premier : d'or à trois coquilles de gueule ; au deux : d'argent au griffon de sable. Le troisième écusson, *my-party*, au premier : d'or à trois coquilles de gueule ; au deux : palé d'or et d'azur. Le quatrième écusson, *my-party*, au premier : d'or à trois coquilles de gueule ; au deux : fascé ondé d'or et d'azur. Le cinquième écusson, *my-party*, au premier : d'or à trois coquilles de gueule ; au deux : fascé ondé d'or et d'azur, au franc quartier d'hermines [...] ».

Ces prééminences relevaient de la seigneurie du Curru, possédée par les Kernezne. Elles sont évoquées dans le minu de rachat fourni en 1700 par Anne-Françoise de Robien après la mort de son époux Luc de Kernezne, dont l'original est conservé aux Archives Départementales de Loire Atlantique, cote B 1047 :

« [...] Dans la chapelle de Nostre-Dame dans la ville de Saint-Renan, elle (ndt : Anne-Françoise de Robien) a des prééminances et armes tant dans les murailles et boisages qu'aux vitres de ladite église, deux pilliers, deux grandes tombes élevées en icelle église avec banc accoudouer et autres marques de fondateur [...] ».

Les « deux pilliers » désignent peut-être maladroitement les deux enfeus sous la verrière. En revanche, nulle trace dans le procès-verbal de 1758 des « deux grandes tombes élevées » : peut-être avaient-elles été déplacées dans l'intervalle, à moins qu'elles ne fussent ensevelies sous les décombres de la nef après l'effondrement du clocher.



Dans la verrière au-dessus, le plus haut soufflet montrait les pleines armes des Kernezne, « d'or à trois coquilles de gueules » (écu 1 sur le schéma ci-contre). Au-dessous, les quatre écussons mi-partis d'alliances retraçaient l'ascendance d'Hervé²³ :

Le deuxième écu faisait allusion à la transmission de la seigneurie du Curru aux Kernezne, par le mariage vers le milieu du XIV^e siècle de Gestin de Kernezne avec Marie Faramus (ou Pharamus), fille et unique héritière du capitaine Borgne Faramus. Il est intéressant de constater que le souvenir de cette alliance était constamment évoqué par les Kernezne, que ce soit dans leurs prééminences (dans cette verrière ou dans celles qu'ils possédaient à l'église paroissiale, voir p. 32-35).

Le troisième portait les armoiries de Jehan de Kernezne, né vers 1390 et mort après 1443, et Alice de Kerlozrec, « palé d'or et d'azur de six pièces », dont l'union remontait à 1415 environ.

Le quatrième était à leur fils Robert de Kernezne et à sa femme Marguerite Bohic, qui blasonnait « fascé ondé d'or et d'azur de six pièces ».

Enfin, le cinquième écu montrait les armes mi-parties de Jehan de Kernezne, fils des précédents, et de son épouse Jehanne de Kergadiou, fille aînée d'Hervé de Kergadiou et Azelice Le Barbu, dont l'alliance datait de 1470 environ. Les Kergadiou portaient « fascé ondé d'argent et d'azur de six pièces, au franc-quartier d'hermines brochant »

Jehan de Kernezne mourut en octobre 1495. Son testament déjà évoqué plus haut, en date du huit septembre de la même année, précise que son corps devait être inhumé dans sa chapelle en l'église Notre-Dame de Saint-Renan, probablement dans l'un des enfeus situés sous la verrière ou l'une des « deux grandes tombes élevées » disparues. Cette disposition testamentaire, jointe à l'absence au tympan des armes de son fils Hervé de Kernezne, époux depuis l'année précédente de Jehanne de Kermorvan, suggère que la baie aurait été posée ou au moins commandée peu avant la mort de Jehan lorsqu'il était encore seigneur du Curru. Il est certain en tous cas que la verrière des Kernezne était déjà posée en juillet 1502 car le procès-verbal des vitraux de la chapelle réalisé à cette date à l'initiative des paroissiens de Saint-Renan (voir p. 61) mentionne expressément le nom d'Hervé de Kernezne, héritier du capitaine Borgne Faramus.

²³ Sur la famille de Touronce et ses alliances : Ibid., p. 43-101.

Tombeaux et prééminences secondaires de la chapelle Saint-Pierre

« [...] Audit mur, côté au devant du portique un enfeu dont l'arcade est prise dans le mur et à la clef du cintre de ladite arcade, un écusson en pierre chargée de trois roses et d'une étoile à six rais en abîme [...] ».



Cet enfeu « au devant du portique », c'est-à-dire à l'ouest du porche, n'était pas à proprement parler situé dans la chapelle Saint-Pierre, mais au-devant : il occupait la paroi de la quatrième travée du bas-côté sud de la nef (n° 28), dont le mur avait bien résisté à la chute du clocher (voir p. 52). Il appartenait à l'une des familles Meastrius, Maucazre ou Crémeur, dont les armes, surbrisées d'une croisette entre les deux roses en chef, décoraient le huitième ajour de la verrière surmontant l'autel de la chapelle Saint-Pierre (voir p. 65).

« [...] Sous la première arcade entre le grand autel et celui de ladite chapelle de Saint-Pierre une tombe levée portant sur la pierre tombale un écu chargé d'un lion [...] ».



Malgré sa position éminente sous la dernière arcade séparant le sanctuaire de la chapelle Saint-Pierre au sud, cette tombe n'est pas formellement identifiée (n° 21). Elle appartenait probablement à un membre de la famille Le Vayer, « de gueules au lion d'or », peut-être un proche de Jehanne Le Vayer, épouse d'Alain Touronce, dont l'enfeu occupait la travée inférieure (n° 25, voir p. 71).

« [...] Plus bas sous la seconde arcade de ce même côté parmi les décombrements d'un tombe enlevée, une pierre portant un même écusson chargé d'un lion accompagné de trois annelets [...] ».



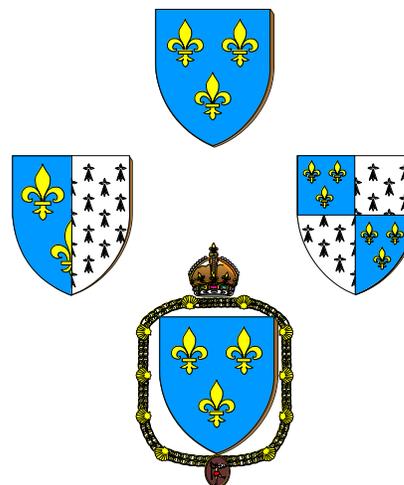
Sous l'avant-dernière arcade du chœur au sud, c'étaient là les restes du tombeau d'un membre non identifié de la famille Jouhan (n° 23), qui portait « de gueules au lion d'or accompagné de trois annelets de même ». Sous l'arcade en vis-à-vis au nord où leurs armes étaient sculptées sur les piliers, les Jouhan possédaient un second tombeau. Ces prééminences situées juste avant la dernière travée du sanctuaire occupaient des emplacements très recherchés.

3. La chapelle Saint-Jean à l'évangile

Le vitrail au-dessus de l'autel Saint-Jean (n° 13)

« [...] Au vitrail de la chapelle de Saint-Jean, les trois soufflets supérieurs armoriés : le premier aux armes de France, le deuxième : my-party de France et de Bretagne, le troisième : écartelé de France et de Bretagne. En bas d'un soufflet au dessous, l'inscription suivante : "Philippe Hamon p.tre a voulu ériger cestes église au bénéfice dont il a été débouté par arrêt de la Cour du 23 octobre 1615". Dans un soufflet en dessous de ladite inscription, un écusson : d'azur à trois fleurs de lys d'or, l'écu environné d'un collier de l'ordre de Saint-Michel et sommé de la couronne de France [...] ».

Au sommet du tympan, les trois premiers écussons portaient les armes de Louis XII, roi de France (1499-1515), de la reine et duchesse Anne de Bretagne (écu n° 2), et de leur fille aînée Claude



de France (n° 3). Née en octobre 1499, Claude de France épousa le futur François I^{er} (1515-1547) le 18 mai 1514. Jusqu'à cette date, elle écartela les armes de France et de Bretagne, qu'elle porta ensuite au deuxième quartier d'un mi-parti ayant au premier les armes de France de son mari. En considérant ces dates avec prudence, la verrière aurait donc été posée entre 1499 et 1514. Plus bas, le quatrième écusson de France entouré d'ornements avait peut-être été ajouté en même temps que l'inscription attestant une réfection en 1615.

Prééminences et tombeaux dans la chapelle Saint-Jean

« [...] À la clé de l'arcade d'un enfeu pris en vif dans le mur septentrional et attendant l'autel de la dite Chapelle de Saint-Jean, un écusson en pierre semé d'hermines à la bande fuselée de sept pièces et deux demies de gueules [...] ».



Dans le mur nord contre l'autel Saint-Jean, cet enfeu appartenait aux Taillart (n° 29), dont les armes pleines et en alliance ornaient aussi la verrière de la chapelle Saint-Pierre.

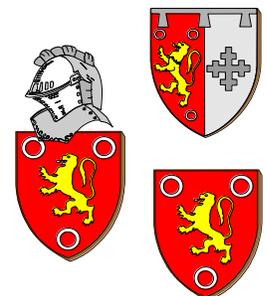
« [...] Sous la première arcade entre le grand autel et celui de la chapelle de Saint-Jean, une tombe enlevée portant quatre écussons, un sur la pierre tombale, un autre au pied de la tombe et un à chaque côté dudit tombeau, les quatre écussons écartelés, aux premier et quatre : fascé, aux deux et trois : un lion [...] ».



La possession de cette tombe était clairement revendiquée dans l'aveu de 1687 par Louise de Penancoët de Keroual comme dépendant des prééminences de la baronnie Du Chastel. C'était là presque certainement une usurpation, Notre-Dame construite à la fin du XV^e siècle ne pouvant renfermer le tombeau de Bernard Du Chastel et de Constance (ou Anne) de Léon, décédés dans le premier quart du XIV^e siècle. Quant à l'hypothèse d'une reconstruction ou de la translation d'une tombe plus ancienne, elle paraît improbable : la dernière demeure des fondateurs de la lignée Du Chastel devait se trouver ailleurs, peut-être dans une abbaye. Cette tombe n'est pas identifiée, mais il n'est pas certain qu'elle se rattachait aux prééminences des Du Chastel. Peut-être appartenait-elle à quelque membre issu des Keroulas, qui possédèrent la seigneurie de Touronce et ses droits honorifiques à Notre-Dame consistant, en plus de la vitre et des deux enfeus de la chapelle Saint-Pierre, en la petite chapelle formant excroissance en retrait de la chapelle Saint-Jean.

« [...] Soubz l'arcade qui sépare le cœur et la chapelle de Saint-Jan ladite seigneurie a une tombe enlevée où sont ses armes en alliance avecq celles de Léon relevées en bosse des deux costés, par dessus et au bout où s'ouvre une porte pour entrer du cœur dans ladite chapelle de Saint Jan [...] ».

« [...] Au-dessus de ladite tombe sous la seconde arcade une tombe enlevée portant du côté de la chapelle de Saint-Jean, un écusson (ndt : manque le mot "parti"), le premier chargé d'un lion accompagné de trois annelets ; le deux d'une croix recroisettée au lambel aux trois pendants régnant sur tout le chef de l'écu. Du côté de la nef ou du chœur, deux écussons aux mêmes armes que les précédents et sur la pierre tombale un écusson penché portant un lion accompagné de trois annelets l'un sommé d'un timbre fermé orné de volets. A chacun des piliers de la dite seconde arcade un écusson en pierre portant un lion accompagné de trois annelets [...] ».

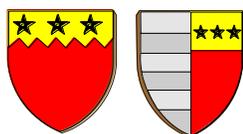


Ces prééminences appartenait aux Jouhan, et relevaient sans doute de la seigneurie de Penanec'h en Milizac. L'écu aux armes *mi-parties d'une croix recroisettée, au lambel brochant sur le tout*, serait celui d'Yvon Jouhan et son épouse Marie Calamaing²⁴ de Pontarblez, vivants au XV^e siècle.

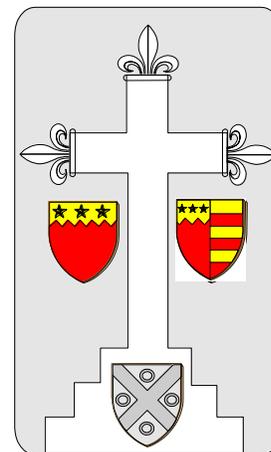
²⁴ La maison Calamaing de Pontarblez entre dans la généalogie connue de la famille Jouhan, alliée à Kernezne du Curru.

La chapelle de « Monsieur de Keroullas »

« [...] Dans une chapelle à côté de celle de Saint-Jean et en arrière le long de l'église une tombe en levée surmontée d'une arcade prise dans le vif du mur, la pierre tombale marquée d'une croix haute fleurdelysée accompagnée de trois écussons, deux sous le croison et l'autre sous le pied de la croix : le premier de ces écus portant un chef danché chargé de trois molettes, le second, my-party, au premier : d'un chef chargé de trois molettes, au deux : fascé, le troisième écusson qui est celui d'en bas portant un sautoir accompagné de quatre annelets. Et à la clé de l'arcade de la dernière tombe, un écu portant un danché chargé de trois molettes (n° 30 sur le plan).



Plus à l'entrée de cette même chapelle attenante de celle de Saint-Jean, une tombe enlevée marquée sur le côté qui donne sur la chapelle de Saint-Jean, de deux écussons : le premier en haut d'un chef chargé de trois molettes, le second écu, my-party, au premier : fascé, au deux : un chef ~~danché~~ chargé de trois molettes (n° 31) [...] ».



Ces prééminences étaient contenues dans la petite chapelle saillante de la cinquième travée du bas-côté nord, sous la chapelle Saint-Jean (voir p. 54-55), qui était prohibitive à la seigneurie de Touronce²⁵. En décembre 1758, son propriétaire, dénommé « *monsieur de Keroullas* » dans le procès-verbal d'expertise, était Yves Alain Joseph Le Borgne, qui venait tout juste d'hériter de Touronce, ainsi que les terres de Keroulas, Névent et Pratmeur, de son grand-oncle Jean Guillaume de Keroulas, conseiller au Parlement de Bretagne de 1734 à 1765 et décédé le vingt-trois septembre précédent. Tous deux étaient de lointains descendants directs de Marguerite Touronce, dame héritière de Touronce, dont il a déjà été question, et qui détenait également les principaux droits honorifiques de la chapelle Saint-Pierre à l'épître (voir p. 69-71) :

Du premier mariage de Marguerite avec Jehan de Kermellec, leur fils aîné Guillaume de Kermellec et son épouse Catherine de Pontplancoat avaient donné naissance à Louis de Kermellec, mort sans héritier, et Louise de Kermellec, qui recueillit l'héritage de son frère. Elle le transmit à son fils François de Keroulas, de son union avec Tanguy de Keroulas, petit-fils d'Hervé de Keroulas, deuxième époux de sa grand-mère Marguerite Touronce issu d'un premier mariage avec Marie de Guengat. La fille et les petites-filles de François mortes sans descendance, Touronce échut à leur cousin Jean de Keroulas, sieur de Quelennec, fils d'Yves de Keroulas et de Jeanne de Kergoat et neveu de François. Jean transmit Touronce à son fils François de Keroulas, époux d'Anne Du Bois, qui le transmirent à leur tour, leur fils aîné étant mort prématurément, à leur petit-fils François de Keroulas, puis à la mort de ce dernier survenue avant sa majorité, à son cadet Olivier de Keroulas, né en 1669, mort en 1737, mari de Marie-Josèphe de Tréanna. Ils furent les parents de Jean Guillaume de Keroulas cité plus haut, et de deux filles dont l'aînée Catherine Corentine Josèphe, épouse d'Alain Le Borgne, donna naissance à Olivier Gabriel Le Borgne, époux de Marie-Guyonne de Kerret. Tous deux étaient les parents d'Yves Alain Joseph Le Borgne, c'est-à-dire le « *monsieur de Keroullas* » désigné par le document. Conseiller au Parlement comme son père et son grand-oncle avant lui, il eut descendance de sa femme Marie Gabrielle Du Dresnay, et mourut peu avant la Révolution.

Sous l'enfeu frappé des pleines armes des Touronce (n° 30), la tombe ornée d'une grande croix fleurdelysée accompagnée de trois écussons appartenait presque certainement à Olivier Touronce et à son épouse Catherine Du Chastel. Fils de Jehan Touronce et d'une femme inconnue, Olivier Touronce

²⁵ Sur Touronce et les Keroulas : *Ibid.*, p. 213-233.

était l'oncle de Marguerite Touronce. Son nom cité dans un acte atteste qu'il vivait encore en 1506.

Le troisième écusson n'est pas identifié. En Bretagne, seule une famille Kerhamon, originaire de la paroisse de Serval dans l'évêché de Tréguier, portait « *de gueules au sautoir d'argent cantonné de quatre annelets de même* ». Peut-être s'agissait-il des armes d'une terre tenue par Olivier Touronce.

Quand au tombeau placé à l'entrée de la chapelle et montrant les armes de Touronce pleines et mi-parties au deuxième quartier d'un fascé, il appartenait presque certainement à l'un des deux derniers époux de Marguerite Touronce, probablement Hervé de Keroulas, mort avant 1501, « *fascé d'argent et d'azur de six pièces* », ou à la rigueur Yvon de Lescarval, « *fascé d'or et de gueules de six pièces, au franc-canton d'argent brochante chargé de trois chevrons de gueules* », dans le cas où pour une quelconque raison ses armes auraient été modifiées par soustraction du franc-canton.

Les bancs et accoudoirs

« [...] Dans le sanctuaire, presque devant le marchepied de l'autel du côté de l'évangile, un banc sur l'accoudoir duquel est un écusson en bois chargé de trois oiseaux, l'écu sommé de la couronne de marquis. [...] »



Juste devant le grand autel au nord, ce banc armorié portait les armes de l'une des familles Poulpiquet, Le Vayer ou Du Garo, qui possédaient des fiefs à Saint-Renan ou dans les paroisses limitrophes et portaient des armoiries chargée de trois oiseaux.

« [...] Dans la même chapelle de Saint-Pierre un banc fermé, sur l'accoudoir duquel est un écusson sculpté sur bois portant un lion sur lequel broche un bâton ; l'écu accoté de deux palmes [...] »



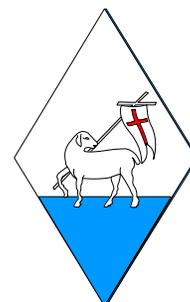
Dans la chapelle Saint-Pierre à l'épître, ce banc appartenait probablement à Marie-Guyonne de Kerret, épouse en 1738 d'Olivier Gabriel Le Borgne (1708-1767). Ils furent les parents d'Yves Alain Joseph Le Borgne, héritier de Touronce en septembre 1768. Les Kerret blasonnaient « *d'or au lion de sable, à la cotice de gueules brochante* ».

« [...] Plus dans ladite de chapelle de Saint-Jean un double banc portant sur la planche principale vers l'autel, un écusson en cartouche écartelé, aux premier et quatre, de trois coquilles ; aux deux et trois: aussi de trois coquilles [...] »



Bien que les armes et le propriétaire n'en soient pas formellement identifiés, ce banc appartenait certainement à un membre de la famille Kernezne, seigneurs du Curru, dont les armes « *d'or à trois coquilles de gueules* » semblent ici écartelées avec elles-mêmes.

Le surlendemain de son expertise du quinze décembre des prééminences de la chapelle, l'abbé Béchenec apporta un complément, mentionnant une stalle armoriée dans le chœur, aux armes de Marie-Guyonne de Kerret ou des Kerbescat, « *d'or au lion de sable, à la cotice de gueules brochante* », ainsi qu'un écusson en losange chargé d'un agneau pascal sur une terrasse d'azur. Est-ce simplement un élément décoratif ou les armes du chapitre de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon? « [...] Et ledit sieur Béchenec nous a aussi déclaré que depuis ses précédents rapports, il a remarqué et nous a fait voir (...) au vitrail de l'ancien pignon qui fait face à l'autel de la chapelle de Saint-Pierre, un écusson en losange chargé d'un agneau pascal la tête contournée sur une terrasse d'azur ; au-dessus de la première stalle contre le grillage du chœur atenant le premier pillier, un écusson de bois chargé d'un lion sur lequel broche une cotisse, déclarant ledit sieur abbé Béchenec que toutes les armoiries, écussons et marques de prééminences qu'il nous a fait remarquer et distinguer dans le cours de notre présente descente sont les seuls qu'il ait pu compiler et trouver tant dans ce qui reste de ladite église que dans les débris de la partie assollée, que les bas fonds de ladite église étant



surchargés de matériaux (...), il est dans l'impossibilité de voir les écussons dont lesdites tombes peuvent être armoriées [...] ».

Prééminences et armoiries à l'extérieur de la chapelle

« [...] Telles sont les prééminences et marques de droits honorifiques existants dans l'intérieur de ladite chapelle, et vacants à l'examen de celles extérieures. Ledit sieur abbé Bechennec a trouvé et nous a en effet fait voir et remarquer qu'elles consistent ainsi qu'il a pareillement été reconnu par lesdits sieurs recteur, substitut et marguillier en ce qui suit au dessus du cintre extérieur de la petite porte, un écusson en pierre, penché et chargé d'un lion accompagné de trois annelets, l'un timbré d'un casque contourné, fermé, orné de son volet avec un panache sur le bourrelet pour cimier et, sur le rouleau autour du dit panache la devise "Bon espoir" en lettres gothiques. Au dessus, un autre écusson en pierre fascé, la seconde pièce chargée d'une rose [...] ».



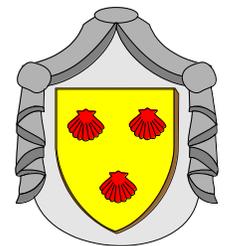
Surmontant une « une petite porte », probablement la porte de l'avant-dernière travée de la chapelle Saint-Pierre (lettre C sur le plan p. 44), l'écusson de pierre timbré d'un heaume cimé a subsisté jusqu'à nos jours, rare vestige de l'ancienne chapelle Notre-Dame de Liesse. Aujourd'hui scellé en réemploi au-dessus de la porte d'une dépendance du château de Kervéatoux en Plouarzel, sa provenance ne fait guère de doute grâce à la particularité assez rare du casque contourné. Cette pierre armoriée montre les armes de Robert Jouhan, seigneur de Penanec'h en Milizac, conseiller au Parlement de Bretagne, décédé en 1577, d'après une généalogie manuscrite inédite établie par Louis Dujardin. Il est formellement identifié par les armes de sa première épouse Françoise de Kerlec'h, « fascé d'or et de gueules, au lambel d'azur brochant », sur le volet du heaume. En secondes noces, Robert avait épousé Radegonde de Rosmadec.

En revanche, l'écusson fascé brisé d'une rose sur la deuxième fasce n'est pas identifié : seraient-ce les armes d'un cadet issu des Du Chastel ou des Keroulas ? L'aveu de 1687 de Louise de Penancoët de Keroual pour la baronnie Du Chastel montre en tous cas qu'il ne relevait pas de leurs prééminences. Sa position éminente, au-dessus des armes des Jouhan de Penanec'h, répétée au haut du chevet de la chapelle Saint-Pierre indique pourtant un prééminencier de rang élevé...



« [...] Au pignon extérieur derrière l'autel de la chapelle Saint-Pierre un écusson en pierre chargé de trois coquilles, l'écu enveloppé d'un manteau. Et plus haut dans le même pignon un autre écusson en pierre fascé la seconde pièce chargée d'une rose [...] ».

Les armes pleines des Kernezne, « d'or à trois coquilles de gueules », brochantes sur un manteau, rappelaient que les seigneurs du Curru détenaient les prééminences de la seconde travée de la chapelle Saint-Pierre (voir p. 71-72). Le second écu non identifié se rapportait à un prééminencier de rang supérieur.



« [...] Sur deux pierres tirées des décombrements et mises à part près de la petite porte de cette église, un écusson chargé d'un lion accompagné de trois annelets. Sur une troisième pierre aussi extraite des décombrements et aussi mis à part dans le reliquaire, un écusson chargé de trois roses avec une étoile en abîme [...] ».



Les armes des Jouhan se reconnaissent sur les deux premières pierres armoriées. La troisième portait les armes d'un probable cadet issu de l'une des familles Meastrius, Maucazre ou Crémeur, dont l'enfeu occupait la paroi de la quatrième travée du bas-côté sud de la nef, et ornait un ajour de la verrière de l'autel de la chapelle Saint-Pierre (voir p. 65 et 73).

Deux autres monuments disparus : les chapelles de Saint-Sébastien et Saint-Yves

La chapelle Saint-Sébastien

Très mal documentée, la chapelle Saint-Sébastien est mentionnée dans un acte de 1583. Seul son clocher a subsisté, remonté à Lamber. Quelques prééminences en sont connues par l'aveu de Louise de Penancoët de Keroual pour la baronnie Du Chastel en 1687 et le minu de rachat d'Anne Françoise de Robien fourni après la mort de son époux Luc de Kernezne en 1700. Les Du Chastel comme les Kernezne revendiquaient le statut de fondateur et le haut patronage de la chapelle, sans qu'il soit possible de trancher qui avait bon droit :

Aveu de Louise de Penancoët de Keroual pour la baronnie Du Chastel en 1687.

« [...] Ladicte seigneurie a droit de pozer deux escussons sous celluy du roy dans la principalle vitre de la chapelle de Saint-Sébastien quy est à présent en verre blancq. Au dehors laquelle et au pignon oriental elle a un escusson chargé de ses pleines armes en relief sur pierre taillée à la gauche et au-dessus et au-dessoubz duquel elle a de plus droit de faire rétablir ses armes au lieu et place d'autres écussons qu'on y a posé par une novalité formelle et à son préjudice [...] ».

Minu de rachat de 1700 fourni par Anne Françoise de Robien après la mort Luc de Kernezne.

« [...] Déclare de plus que ladite dame marquise en ladite quallité est fondatrice de l'esglise et chapelle de Saint-Sébastien pour marque et preuve de quoi elle a ses armes en bosse et couleurs dans les murailles et pignon du grand portail et dans les vitres de ladite chapelle [...] ».

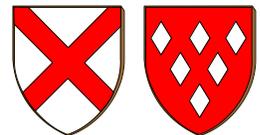
La chapelle Saint-Yves

La chapelle Saint-Yves faisait partie de l'ancien hôpital, en face de l'ancienne église paroissiale. Il n'existe qu'une seule courte mention de prééminences la concernant, contenue dans le minu de rachat de 1700 fourni par Anne-Françoise de Robien après la mort de Luc de Kernezne, annexée à la description des droits honorifiques dépendant du Curru à la chapelle Saint-Sébastien :

« [...] Déclare de plus que ladite dame marquise en ladite quallité est fondatrice de l'esglise et chapelle de Saint-Sébastien pour marque et preuve de quoi elle a ses armes en bosse et couleurs dans les murailles et pignon du grand portail et dans les vitres de ladite chapelle comme aussy pareillement de Saint-Yves audit Saint-Renan [...] ».

Les armoiries du prieuré et du recteur de Saint-Renan

Nous trouvons, dans l'armorial de Charles d'Hozier de 1696, deux écussons, l'un à destination du prieuré de Saint-Renan dont l'écu est *d'argent à un sautoir de gueules* ; l'autre est destiné au recteur qui blasonne *de gueules à six losanges d'argent, 3, 2, 1*.



Glossaire

À propos de quelques termes : blason, blasonnement, armes, armoiries, écu, écusson, héraldique, prééminences...

Ces mots, souvent confondus dans le langage courant, ont des sens différents, et il est important de veiller à leur bon emploi à l'écrit :

Le *blason* est constitué par l'ensemble des règles, figures et termes héraldiques. C'est par une facilité de langage qu'on l'emploie à tort pour désigner un écu armorié.

Le *blasonnement* est la description des armoiries en langage héraldique.

Les *armes* ou *armoiries* sont la représentation graphique sur un support, généralement un *écu*, parfois accompagné d'ornements extérieurs.

Un *écusson* est un écu *armorié*, c'est-à-dire présentant des armoiries.

L'*héraldique* - et non l'héraldisme ! - est la science qui a pour objet l'étude des armoiries. Par extension, le terme s'applique à ce qui a trait aux armoiries.

Les *prééminences* sont, durant l'Ancien Régime, les droits honorifiques détenus au sein des édifices religieux par des personnes physiques ou morales, les *prééminenciers*. L'essentiel de ces droits consiste en l'apposition d'armoiries dans les édifices et le mobilier qu'ils renferment.

Accosté(e). Entouré, flanqué (ex : un chêne accosté de deux croisettes).

Alésé(e). Se dit d'une pièce dont les extrémités raccourcies ne touchent pas les bords de l'écu.

Ancré(e). Pièce aux extrémités terminées en forme d'ancre (ex : croix ancrée).

Annelet. Petit meuble en forme d'anneau.

Antependium. Le devant du soubassement d'un autel, parfois orné d'un sujet religieux.

Apanage. Domaine que le souverain attribuait à un fils puîné et ses frères.

Archer en brigandine. Archer à pied.

Argent. Émail héraldique de couleur blanche ou argentée.

Arraché. Se dit d'un arbre figuré avec ses racines (ex : un chêne arraché).

Aveu. Description écrite détaillée de tous les héritages.

Azur. Émail héraldique de couleur bleue.

Bande. Pièce honorable traversant l'écu du canton supérieur gauche vers le canton inférieur droit.

Barre. Pièce honorable traversant l'écu du canton supérieur droit vers le canton inférieur gauche.

Besant. Petit meuble d'or ou d'argent en forme de cercle.

Bicéphale. A deux têtes (ex : une aigle bicéphale).

Billeté(e). Se dit d'une surface semée de billettes.

Billette. Petite figure en forme de rectangle.

Bisse. Serpent ondoyant.

Brisé. 1 : Qualifie les armoiries qui portent une brisure. 2 : Qualifie une pièce dont les extrémités sont rompues.

Brisure. Modification apportée aux armoiries pour distinguer une branche cadette de la branche aînée. La brisure était normalement obligatoire pour les cadets.

Brochant(e). Se dit d'une figure placée au-dessus d'autres figures, les masquant partiellement.

Burelé. Ecu divisé horizontalement en un nombre pair de parties égales, supérieur ou égal à dix.

Burelle. Fasce fortement réduite en largeur (synonyme de trangle ou de fasce en divise).

Canton. Angle de l'écu.

Chef. Pièce honorable correspondant au quart ou au tiers supérieur de l'écu.

Componé(e). Se dit d'une pièce divisée en carreaux d'émaux alternés.

Cotice. Bande réduite en largeur.

Cotice en barre. Barre réduite en largeur.

Cousu(e). Se dit d'une pièce de couleur sur champ de couleur, ou de métal sur fond de métal (ex : d'azur au chef cousu de gueules etc.).

Croix. Pièce formée par la réunion d'un pal et d'une fasce ayant la forme d'une croix.

Croix potencée. Voir Potencé(e).

Denché ou danché. Rabattement d'une ligne prenant la forme d'une dentelure moyennement accentuée.

Dextre. Qualifie le côté droit de l'écu (pour son porteur), c'est-à-dire à gauche pour le spectateur.

Écartelé. Écu divisé en quatre parties égales par une ligne verticale et une ligne horizontale se coupant en angle droit au centre de l'écu.

Échiqueté. Écu divisé en damier.

Endenché. Synonyme de denché (ou danché).

Engrêlée ou engreslée. Rabattement d'une ligne en forme d'une dentelure arrondie, les pointes dirigées vers l'extérieur.

Fabrique. Conseil paroissial gestionnaire d'une église.

Fasce. Pièce honorable délimitée par deux lignes horizontales parallèles au centre de l'écu.

Fasce en divise. Se dit d'une fasce fortement réduite en largeur.

Fascé. Écu divisé horizontalement en un nombre pair de parties égales, généralement six.

Fiché. Partie inférieure d'une pièce effilée en pointe (ex : croix au pied fiché).

Fief. Héritage domanial tenu à charge de foi, hommage et obligations envers un seigneur suzerain.

Franc canton. Pièce carrée placée dans un angle supérieur de l'écu (généralement l'angle dextre).

Franc quartier. Franc canton de grande dimension.

Fretté. Qualifie le champ de l'écu ou toute figure décoré de cotices en bande et en barre alternées en forme de treillis.

Fusée. Figure géométrique représentant un losange de forme allongée.

Général. Sous l'Ancien Régime, l'assemblée paroissiale était parfois appelée le « général de la paroisse ».

Gueules. Émail héraldique de couleur rouge.

Hermine. Fourrure héraldique employée comme émail, et représentant de manière stylisée une alternance de mouchetures de sable sur fond d'argent.

Huchet. Cor de chasse.

Jumelle. Figure constituée de deux fascas parallèles fortement réduites en largeur.

Juveigneur. Frère puîné ayant un apanage.

Lacs d'amour. Figure représentant un cordage passé en un nœud ayant forme de « 8 ».

Lambel. Figure stylisée utilisée comme brisure, représentée par une traverse horizontale à plusieurs pendants perpendiculaires ou trapézoïdaux tombants.

Lampassé. Qualifie la langue d'un animal lorsqu'elle est représentée d'un émail particulier.

Léopard. Lion passant avec la tête vue de face.

Litre. Droit de litre, droit que les seigneurs patrons et/ou fondateurs et les seigneurs hauts justiciers avaient de faire peindre leurs armoiries au-dedans ou au-dehors des églises ou chapelles.

Macie ou Mâcle. Losange vidé.

Marguillier. Nom donné à un conseiller de fabrique, les marguilliers sont chargés de dresser le budget de la fabrique, de diriger l'administration journalière du temporel de la paroisse,

Merlette. Petit oiseau stylisé représenté sans bec ni patte.

Mi-parti. Écu découpé dans le sens vertical associant deux moitiés de blasons appartenant à des familles différentes.

Molette. Petite étoile à six ou huit rais percée en son centre.

Montres. Revue des gentilshommes en armes.

Morné. Qualifie un animal, généralement le lion, lorsqu'il est représenté sans langue ni griffe.

Or. Émail héraldique de couleur jaune ou or.

Orle. Figures disposées en orle : figures disposées parallèlement aux bords de l'écu.

Pal. Pièce honorable occupant le milieu de l'écu, délimitée par deux traits verticaux parallèles.

Palé. Ecu divisé verticalement en un nombre pair de parties égales, généralement six.

Parti. Partition divisant l'écu en deux parties égales par une ligne verticale centrale.

Patté(e). Qualifie une pièce, généralement la croix, dont les extrémités s'élargissent de côté.

Penon (ou Pennon). Ecu rempli des diverses alliances d'une famille.

Potencé(e). Qualifie les pièces dont les extrémités se terminent en forme de « T ».

Pourpre. Émail héraldique de couleur violette.

Quintefeuille. Fleur stylisée représentée par cinq pétales pointus ou arrondis réunis autour d'un anneau.

Recroiseté(e). Qualifie une figure, généralement la croix, dont les extrémités se terminent en croix.

Rencontre. Tête d'animal représentée de face (ex : rencontre de cerf).

Sable. Émail héraldique de couleur noire.

Sautoir. Pièce formée par la réunion d'une bande et d'une barre, appelée aussi croix de saint André.

Senestre. Qualifie le côté gauche de l'écu (pour son porteur), c'est-à-dire à droite pour le spectateur.

Septentrional. Désigne le nord.

Sinople. Émail héraldique de couleur verte.

Timbré. Qualifie l'écu surmonté d'un timbre, ou le casque surmonté d'un cimier (ex : écu timbré d'une couronne).

Tourteau. Besant de couleur autre que l'or et l'argent.

Trangle. Se dit d'une fasce en divise qui soutient un chef.

Vair. Fourrure représentant une alternance de clochettes d'argent et d'azur disposées en rangées horizontales.

Vairé. Qualifie le vair dont les émaux sont autres que l'argent et l'azur.

Vougier en brigandine. Soldat à pied protégé d'une armure légère, et portant une sorte de lance dont le fer long et large était aigu et tranchant d'un côté. Les vougiers étaient regroupés en compagnies.

Bibliographie

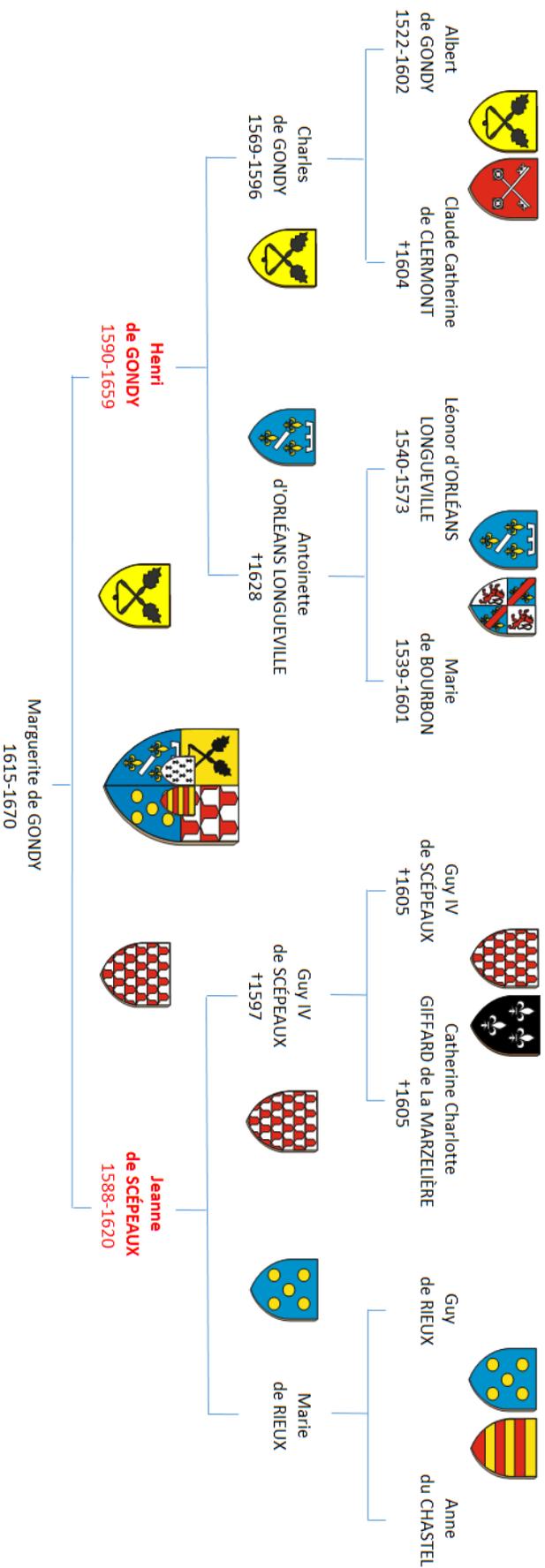
- ANSELME DE SAINTE-MARIE (Père), *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des pairs, des grands officiers de la couronne, etc.*, 9 vol., Paris, 1733.
- BESSELIÈVRE Jean-Yves (dir.), *Le château fort de Trémazan*, Association "SOS château de Trémazan", 1999.
- CHASSIN DU GUERNY René, *Armorial général de France (Edit de novembre 1696), Bretagne*, 2 vol., Librairie Larcher, Rennes, 1930.
- COUFFON René, LE BARS Alfred, *Diocèse de Quimper et de Léon, nouveau répertoire des églises et chapelles*, Association diocésaine de Quimper, Quimper, 1988.
- DUJARDIN Louis, « Histoire de la ville et paroisse de Saint-Renan », articles parus dans le quotidien *Le Courrier du Finistère*, 1930.
- DUJARDIN Louis, *La ville de Saint-Renan sous la Révolution et sa Société Populaire et Révolutionnaire*, extrait des archives de Louis Dujardin, inédit.
- LARTIGUE Jean-Jacques, *Dictionnaire et armorial de l'épiscopat français (1200-2000)*, Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux, Paris, 2002.
- FABRE Martine, *Héraldique médiévale Bretonne - Images personnelles (vers 1350-1500) armoriaux, sceaux, tombeaux*, Presses du Septentrion, Paris, 1993.
- FROTIER DE LA MESSELIÈRE Henri, *Filiations bretonnes*, 6 vol., Éditions de la Mayenne, 1986.
- LE GUENNEC Louis, *Le Finistère monumental, Brest et sa région*, Édition des « Amis de Louis Le Guennec », t. II, Quimper, 1981.
- KERHERVE Jean (dir.), *Les Biens de la Couronne dans la Sénéchaussée de Brest et de Saint-Renan*, Institut Culturel de Bretagne Skol-Uhel ar Vro, 1984.
- LE BORGNE Guy, *Armorial breton*, Mémoires et Documents, Paris, Réimpr. de l'édition de 1667.
- LE GUENNEC Louis, *Nos vieux manoirs à légendes*, Rééd. La Recouvrance, 1995.
- LULZAC Yves, *Chroniques oubliées des manoirs Bretons*, t. I, Édition Yves Lulzac, Nantes, 1994.
- Idem, *Chroniques oubliées des manoirs Bretons*, t. II, Édition Yves Lulzac, Nantes, 1996.
- Idem, *Chroniques oubliées des manoirs Bretons*, t. III, Édition Yves Lulzac, Nantes, 2001.
- Idem, *Chroniques oubliées des manoirs Bretons*, t. IV, Édition Yves Lulzac, Nantes, 2002.
- Idem, *Chroniques oubliées des manoirs Bretons*, t. V, Édition Yves Lulzac, Nantes, 2005.
- PÉRENNÈS Henri Ch^{ne}, *Plouzané & Locmaria-Plouzané*, Le livre d'histoire, Paris, 2004.
- POTIER DE COURCY Pol, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, Éditions de la Mayenne, 2 vol., 1993.
- TORCHET Hervé, *Réformation des fouages de 1426, Léon*, Éditions de La Pérenne, Paris, 2010.

Table des matières simplifiée

Préface	3
Remerciements	4
Avertissement	4
Introduction	5
Première partie	
Écussons et vestiges armoriés subsistants	7
- Les armoiries de la ville Saint-Renan	8
- Les armoiries des villes jumelées	11
- Les armoiries des principales familles nobles locales	12
- Liste des nobles de Saint-Renan présents aux montres	13
- Un écusson provenant de l'ancienne chapelle Notre-Dame de Liesse	14
- Au fronton de la chapelle « des Voleurs » de Langongar	15
- Les bannières de procession armoriées conservées au musée	16
- Les écussons de la croix de Pont Corff, dite de Kerédec	18
- Le manoir de Kerédec	19
- Des vestiges armoriés oubliés...	20
Deuxième partie	
- Armoiries et prééminences dans les églises disparues de Saint-Renan.	
1. L'ancienne église paroissiale Saint-Ronan	21
- Les procès verbaux de prééminences	22
- Essai de reconstitution en plan de l'église disparue	25
- L'ancienne église paroissiale Saint-Ronan et le procès-verbal d'armoiries de 1761	23
- Essai de reconstitution en plan de l'église disparue avec son mobilier armorié	26
- Les prééminences de l'ancienne église au fil du procès-verbal de 1761	27
2. La chapelle disparue de Notre-Dame de Liesse, un joyau du XV^e siècle	39
- Notre-Dame de Liesse, de l'ancienne chapelle à l'église actuelle, ou... de l'église actuelle à l'ancienne chapelle !	40
- L'ancienne chapelle Notre-Dame, un joyau de l'architecture gothique à la fin du XV ^e s.	41
- Reconstitution en plan de l'ancienne chapelle disparue, plan détaillé avec mobilier	44
- Reconstitution en plan de l'ancienne chapelle disparue, plan avant l'accident	46
- Notre-Dame de Liesse, pas à pas et point par point	47
- Prééminences et armoiries	60
- Deux monuments religieux disparus : les chapelles de Saint-Sébastien et Saint-Yves	78
Glossaire	80
Bibliographie	82
Table des matières simplifiée	83
Annexe	84

Annexe 1

Henri de GONDY & Jeanne de SCEPEAUX Généalogie simplifiée



Sources :
 P. ANSELMIE DE SAINTIE MARIE - Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France : Tome 7 - p226 VIII D - Paris 1783
 DE FONTANIEU Gaspard-Moïse - Bibliothèque historique de la France - Tome IV - 2e partie, chapitre IV. Liste des Portraits des Français illustres p 203 - Paris 1775
<http://gw.geneanet.org/wailly?lang=fr;p=marguerite+n=de+gondy>



Musée du PONANT

Mirdi ar c'huzh heol

16 rue Saint Mathieu
29290 SAINT-RENAN

Tél : 02.29.02.86.92

Mèl : museeponant@orange.fr

Site : www.museeduponant.com

<https://www.museeduponant.com/>